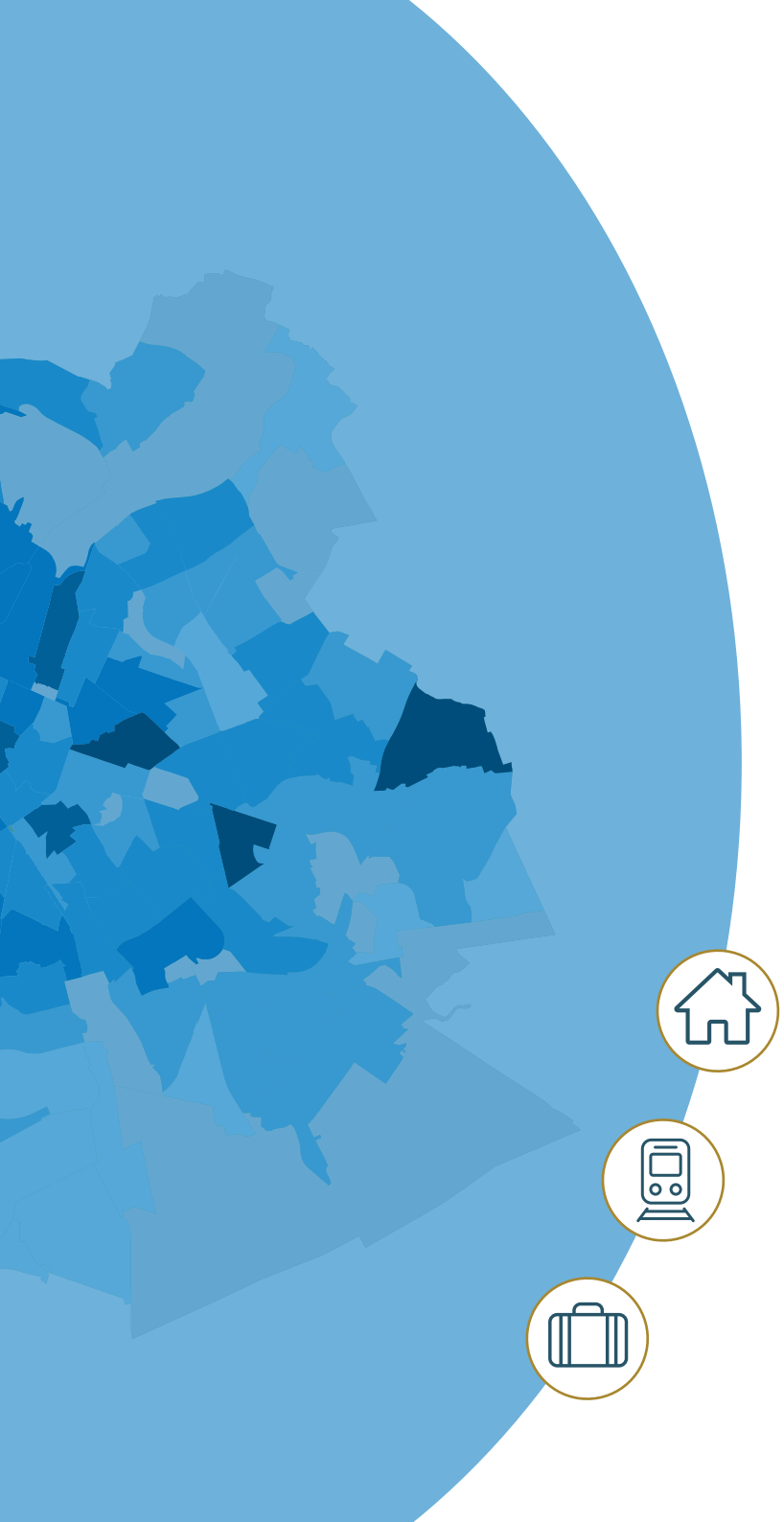

OBPS

Observatoire Bruxellois
pour la Prévention et la Sécurité

Votre regard sur la sécurité

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ 2018

Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale

CAHIER 2

bps-bpv
.brussels
Bruxelles Prévention & Sécurité
Brussel Preventie & Veiligheid

Auteur
Sébastien DORMAELS

Gestion du projet
Lauriane MILAN

Coordination
Sophie CROISET

Direction de l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité
Christine ROUFFIN

Remerciements
Merci aux membres du Comité d'accompagnement de l'Enquête sans lesquels ce cahier n'aurait pu voir le jour :

- La Direction de coordination et d'appui (DCA Bruxelles) de la Police fédérale, les zones de police bruxelloises, le Parquet correctionnel de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles ainsi que les représentants des services de prévention communaux ;
- La Commission communautaire commune et son Observatoire de la Santé et du Social ;
- Les partenaires régionaux : l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) de Perspective.brussels, Bruxelles Environnement, Bruxelles Propreté, Bruxelles Mobilité, Visit.brussels et la STIB.

Merci également à l'ensemble des collaborateurs de BPS et, plus singulièrement aux membres du Comité de pilotage de l'Enquête.

Sommaire

Introduction 05

1 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES 07
1.1. Scope 08
1.2. Échantillonnage et récolte des données 09
1.2.1. Synthèse méthodologique 09
1.2.2. Méthodes statistiques mobilisées 11
1.3. Précautions 12

2 SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET D'INSÉCURITÉ 13
2.1. Appréciation de la sécurité en RBC 14
2.2. Sentiment d'insécurité déclaré 16
2.3. Situations dérangeantes 18
2.4. Peurs en matière de sécurité 21
2.4.1. Par rapport à sa propre sécurité 21
2.4.2. Selon les caractéristiques individuelles 24
2.4.3. À propos de la sécurité des proches 26
2.5. Lien avec la victimation 27

3 VICTIMATION 28
3.1. Aperçu général 29
3.2. Selon le genre 33
3.3. Polyvictimation et victimation multiple 34

4 RÉACTIONS EN CAS DE VICTIMATION 36
4.1. Taux de renvoi : signalement des faits à la police 37
4.2. Pourquoi ne pas signaler les faits à la police? 40
4.3. Solliciter une aide extérieure 41
4.3.1. Selon la nature de la victimation 41
4.3.2. Motifs de ne pas demander une aide extérieure 42

5 MESURES DE PROTECTIONS ET BESOINS EN TERMES DE SÉCURITÉ 43
5.1. Sécurisation de l'habitat 44
5.2. Sécurité individuelle 45
5.3. Stratégies d'évitement 46
5.4. Besoins déclarés 48
5.4.1. Pour se sentir en sécurité 48
5.4.2. En cas de victimation 50

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 51

BIBLIOGRAPHIE 55
Liste des figures 58
Liste des tables 59

ANNEXES 60
Annexe A – Echantillon Résidents : représentativité et marge d'erreur 61
1. Marge d'erreur 61
2. Test de représentativité 64
Annexe B – Echantillon Navetteurs : représentativité et marge d'erreur 67
1. Marge d'erreur 67
2. Test de représentativité 69
Annexe C – Echantillon Touristes : représentativité et marge d'erreur 73
1. Marge d'erreur 75
2. Test de représentativité 76

Préface

Suite à la Sixième réforme de l'Etat, la Région s'est vue confier de nouvelles missions dont la coordination des politiques de prévention et de sécurité et l'enregistrement de la criminalité. C'est à cette fin que Bruxelles Prévention & Sécurité a été créé, en 2016, intégrant l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité. La mission fondamentale de l'Observatoire consiste en l'amélioration de la connaissance des phénomènes de criminalité. Les enjeux sont tant de participer à l'élaboration de l'image des différentes atteintes à la sécurité que d'évaluer les dispositifs mis en place, avec comme cadre stratégique le Plan Global de Sécurité et de Prévention 2017-2020.

Ces dernières années, la sécurité et la prévention occupent une place importante dans l'actualité. Le débat public porte à la fois sur la mobilisation des acteurs et des ressources autour des problématiques liées aux attentats terroristes, mais aussi sur le développement des nouvelles technologies et des questions de protection des données (personnelles) et de la vie privée.

La méthodologie de l'Observatoire s'appuie sur une double approche transversale et multidisciplinaire, mobilisant des sources multiples de données et instaurant des échanges structurels avec différents acteurs. Elle ambitionne ainsi de dépasser les informations rapportées qui ne traduisent que partiellement la réalité. Dans cette optique, interroger les citoyens au travers d'une enquête apparait comme une démarche nécessaire qui complète les statistiques policières, pénales et administratives.

La première enquête régionale sur le sentiment d'insécurité et la victimation a été déployée au printemps 2018, dans l'objectif de mesurer l'opinion et les perceptions des répondants quant à la sécurité mais aussi d'obtenir des informations sur certains types de faits à partir du témoignage des victimes. L'enquête portait sur un public-cible diversifié, à l'image de la population présente sur le territoire régional, comprenant des résidents, des navetteurs et des touristes. Elle esquisse les contours du « chiffre noir » – autrement dit du nombre d'incivilités, délits ou crimes pour lesquels il n'y a eu ni signalement, ni déclaration – , décrit les réactions des victimes et entend les besoins des répondants quant à la sécurité.

Cette première enquête constitue l'entame d'un large processus de collecte basée sur une méthode de consultation explicitée ci-après. Il s'agira, à l'avenir, de réitérer l'expérience tout en développant la formule. L'Observatoire disposera ainsi d'une analyse de l'évolution du sentiment de sécurité. En 2019, ce travail de diagnostic se poursuit par le biais d'une enquête ciblant la sphère professionnelle : entreprises, indépendants, professions libérales sont en effet sondés dans l'optique de couvrir une autre facette de l'image de la sécurité régionale.

Je vous invite à prendre connaissance des résultats de ce premier exercice, qui a fait ressortir l'importance de prendre en compte l'avis des citoyens et de les entendre sur les faits subis, contribuant ainsi à dessiner la réalité tout en faisant écho aux enjeux régionaux. Ces analyses nourrissent la statistique publique et sont partagées avec les autorités en vue d'apporter un éclairage quant aux programmes à adapter et à développer.

Je tiens à remercier les partenaires qui ont activement participé au projet, partageant leur expertise et leur expérience afin de contribuer à la réussite de cette enquête ; ainsi que les collaborateurs de Bruxelles Prévention et Sécurité qui ont pris part au pilotage du projet. Je salue particulièrement le travail des analystes de l'Observatoire qui ont assuré la mise en œuvre de l'enquête et réalisé ce rapport.

Christine Rouffin – Directrice de l'Observatoire

Introduction

En Région de Bruxelles-Capitale, 144.511 délits judiciaires ont été verbalisés par les services de police en 2018, soit en moyenne, 396 faits par jour au sein d'un territoire abritant plus de 1.198.726 résidents, sans compter les nombreux navetteurs et touristes qui foulent chaque jour le sol bruxellois. Les statistiques officielles montrent également que la criminalité enregistrée a diminué de 19% durant la dernière décennie tout en se stabilisant dès 2015. À quoi correspondent ces chiffres et en quoi reflètent-ils la criminalité réelle au sein de la Région ? Les statistiques sont-elles suffisantes à l'élaboration et la coordination de politiques de prévention et de sécurité efficientes, efficaces mais surtout adaptées à la réalité des citoyens ?

En réalité, les statistiques officielles ne représentent que la pointe de l'iceberg, puisqu'il y manque la part des faits non signalés par les victimes ou inconnus des services de police en raison d'absence de victimes[1] ; c'est que l'on appelle le « chiffre noir » de la criminalité. À cela s'ajoute également un « chiffre gris »[2] qui concerne les faits signalés aux autorités qui n'apparaissent pas dans les statistiques officielles (ex : fiches information[3], prise en charge d'un service d'aide aux victimes sans qu'il y ait de plainte, etc.).

Et que savons-nous des victimes ? La Banque de données nationale générale (BNG) ne fournit pas d'éléments à leur égard à l'exception de quelques cas rares (ex : personnes disparues) bien que dans un avenir proche, les informations liées aux victimes viendront alimenter la BNG[4]. En attendant, force est de constater que peu de données existent à ce sujet et, tout particulièrement, pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Le sentiment d'insécurité est également un élément important dans la manière d'aborder les problèmes de sécurité puisqu'il « n'est pas possible d'évaluer la sécurité d'une société sans tenir compte de sa sensibilité »[5]. Pouvant agir de manière diffuse (sociale) ou concrète (personnelle), le sentiment d'insécurité reflète à la fois des réalités inconnues des autorités mais également une image de la criminalité – éloignée ou biaisée – perçue en tant que danger social, d'anticipation d'un risque[6] ou encore comme la réaction à une expérience vécue[7]. Les moyens utilisés pour renforcer le sentiment de « sécurité » peuvent donc varier suivant les causes de l'insécurité, selon que l'on se situe dans une dimension collective ou individuelle, objective ou subjective.

[1] D'une part, il y a des faits qui n'ont pas de victimes directes (ex : fraude fiscale, trafic de stupéfiants) et, d'autre part, les victimes ne sont pas toujours conscientes de l'être ou en mesure de l'exprimer (ex : pédophilie).

[2] FINCOEUR M. *et al.*, « Perception du crime, insécurité et segmentation sociale », *in CRIMPREV*, 2008, n° 13, p. 3.

[3] Sorte de « main courante » en Belgique.

[4] Actuellement, seules les informations relatives aux suspects sont encodées en BNG. La loi du 18 mars 2014 relative à la gestion de l'information policière (*M.B.*,28 mars 2014) dite « loi BNG », permet l'élargissement des modalités d'encodage aux informations liées aux victimes, qui est actuellement en cours de développement au sein de la Police fédérale. Voir également la réponse du vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du 8 février 2017 à la question n°1861 de Madame la députée Nele Lijnen du 4 janvier 2017, *Ch.*, Q.R., n°105, 10 février 2017, pp. 102-103.

[5] ROCHE S., « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *in Revue française de science politique*, 1998, Vol. 48, n°2, p. 303.

[6] SLIV, *Le sentiment d'insécurité. Ce que les communes peuvent faire !*, Bruxelles : SPF Intérieur, 2014, pp. 19-20.

[7] ROCHE S., *op.cit.*, p.276.

Quelle que soit sa nature, il y a toujours quatre façons de faire face à un « risque » : l'accepter, le réduire, l'éviter ou le transférer[8]. Dans un contexte de sécurité, l'analyse de la tolérance du citoyen par rapport à certains faits (« acceptation »), les moyens de protection qu'il emploie (« réduction »), ses mécanismes d'évitement (ex : rester chez soi, ne pas sortir la nuit) et sa propension à porter plainte (« transfert »), expriment également le degré d'insécurité vécu et expliquent, en partie, la logique de ses actions en cas de victimation[9]. Ces éléments peuvent refléter des besoins à pourvoir dans le cadre des politiques de prévention et de sécurité. Peuvent également en être tirées des explications quant à l'impact d'une expérience victimaire sur l'individu et les axes d'aides ou de soutien à renforcer, tant dans le cadre de la prise en charge de la victime qu'au niveau de la prévention.

Les enquêtes de victimation et de perception du sentiment d'insécurité auto-révélées sont particulièrement efficaces, non pas pour estimer le « chiffre noir » de la criminalité, mais davantage pour : récolter des données détaillées sur les victimes – absentes ou incomplètes au sein des sources officielles – estimer la prévalence des victimes, identifier les facteurs nourrissant le sentiment d'insécurité et mieux comprendre les effets de la victimation sur l'individu. C'est également l'occasion de recueillir les perceptions de la population à propos des acteurs de la chaîne de sécurité et de prévention[10].

Dans ce cadre d'amélioration de l'image de la criminalité et de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale, l'Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité (OBPS) a instauré un cycle alternatif d'enquêtes de sécurité et de victimation[11]. Ainsi, la première Enquête Régionale de Sécurité (ERS) « Votre regard sur la sécurité » s'est déroulée entre le 26 mars et le 18 juin 2018 auprès de la population bruxelloise *largo sensu* : les résidents, les navetteurs et les touristes. Trois réalités qui se croisent au sein de la Région, où l'une des intersections demeure la sécurité.

Dans ce cahier, les résultats de l'ERS seront présentés de manière concise et synthétique. Après avoir présenté les aspects méthodologiques nécessaires à une interprétation correcte des résultats, nous entamerons la problématique à partir de l'individu et de ses perceptions : « Que signifie 'se sentir' en (in)sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? » La victimation vécue, au cours des douze derniers mois, sera ensuite abordée, tant au niveau de la prévalence des victimes qu'en ce qui concerne la nature des faits. Les notions de « polyvictimation » et de « victimation multiple »[12] seront mises en perspective avec les résultats afin de mettre l'accent sur les éventuels effets qu'elles peuvent avoir sur le sentiment d'insécurité et la manière de gérer les risques par les victimes : « Pourquoi se protéger : pour ne pas être victime ou ne plus l'être ? ». Ensuite, seront traitées les premières perceptions des répondants à propos de l'appareil policier et pénal : « Quand porte-t-on plainte et sinon, pourquoi ? ». Seront finalement abordés les besoins en matière de sécurité émis par les répondants ainsi que les mesures de protection et de gestion du risque de victimation que ceux-ci mobilisent quotidiennement en Région de Bruxelles-Capitale.

Nous terminerons en proposant quelques recommandations, élaborées sur base des constats, adressées aux autorités et acteurs de la chaîne de prévention et de sécurité.

[8] PESQUEUX Y., « La gestion du risque : une question d'expert », *in Prospective et stratégie*, 2012, Vol.1, N°2-3, p. 259.

[9] Le néologisme « victimation », préféré à l'anglicisme « victimisation », désigne le fait d'être victime, de «reconnaître avoir été atteint dans son intégrité personnelle par un agent causal externe ayant entraîné un dommage évident, identifié comme tel par la majorité du corps social ». Voir SENON J.L *et al., Psychocriminologie. Clinique, prise en charge, expertise*, Paris : Dunod, 2012, p. 256.

[10] FATTAH E.A., « Les enquêtes de victimisation : leur contribution et leurs limites », *in Déviance et Société*, 1981, Vol. 5, n°4, pp. 423-424.

[11] L'Enquête Régionale de Sécurité 2018 visait les particuliers. En 2019, une enquête similaire a été lancée et porte sur la victimation des entreprises, indépendants et professions libérales actifs au sein de la Région bruxelloise.

[12] Lorsqu'une personne expérimente plusieurs épisodes victimaires, on parle de « victimation multiple ». Quand une personne vit « différentes » formes de victimation (ex : un vol et un viol), il est alors question de « polyvictimation ». Voir également, LUSSIER A. *et al.*, « La polyvictimisation : qu'est-ce que c'est et quels sont les impacts sur l'intervention », *in Recherche en Bref*, Montréal : Centre international de criminologie comparée (CICC), 2016, p.1.

Aspects MÉTHODOLOGIQUES

1.1 SCOPE

Les publics cibles de l'enquête sont les résidents, les navetteurs et les touristes actifs en Région bruxelloise et de plus de 15 ans.

Les informations recueillies sur le sentiment d'insécurité et la sécurité concernent exclusivement la Région de Bruxelles-Capitale. Les répondants – qu'il s'agisse de résidents, navetteurs ou touristes – ne peuvent pas s'exprimer sur un sentiment d'insécurité « global » mais bien à propos de celui qui est ressenti sur le territoire bruxellois. Afin de mieux appréhender le sentiment d'insécurité, plusieurs questions ont été posées sur l'appréciation de la sécurité au sein de la Région, l'insécurité ressentie mais aussi, les facteurs liés à l'espace public perçus comme gênants ainsi que les craintes individuelles en matière de sécurité.

La victimation auto-révélée concerne des faits survenus au cours des douze derniers mois[13], une période limitée traditionnellement choisie dans ce type d'enquête afin de diminuer les biais liés à l'effet « mémoire » ou de télescopage temporel[14]. En effet, plus la période est longue, moins les répondants ont la capacité à se souvenir ou à restituer correctement la nature de leur victimisation et le moment précis où le fait est survenu[15]. Outre la fréquence de victimation, le questionnaire vise également à recueillir des données relatives aux lieux où les faits sont survenus (domicile, lieu de travail, voie publique, etc.) mais aussi, pour certains délits, le lien entre la victime et le(s) auteur(s). Les faits doivent avoir eu lieu exclusivement en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et couvrent une délinquance – ou des incivilités – dite de « masse », c'est-à-dire à forte probabilité d'occurrence[16] : les atteintes aux biens (vols de véhicules, cambriolages, vols sans violence), les atteintes à l'intégrité physique (coups et blessures), les violences psychologiques/verbales (insultes, menaces, harcèlement moral), les atteintes à l'intégrité sexuelle (harcèlement sexuel, attentats à la pudeur avec/sans violence, viols) et les discriminations.

Taille de l'échantillon

Résidents	Navetteurs	Touristes
1801	401	200

Les réactions des répondants lors d'épisodes victimaires ont été appréhendées à travers les motifs de non-signalement des faits dont ils ont été victimes et leur propension à solliciter – ou non – une aide extérieure autre que policière.

Enfin, les répondants ont été interrogés sur les moyens qu'ils emploient quotidiennement pour se sentir en sécurité – qu'il s'agisse de comportements ou de mesures physiques – ainsi qu'à propos de leurs besoins pour, d'une part, diminuer l'insécurité en Région bruxelloise, et d'autre part, pouvoir mieux réagir en cas de victimation (types d'aides, conseils, informations, etc.).

[13] La période de référence est par conséquent 2017-2018.

[14] ZAUBERMAN R. et ROBERT Ph., « Les enquêtes de victimation en Europe », *in Économie et statistique*, 2011, n°448-449, p. 96.

[15] FATTAH E.A., *op. cit.*, pp. 428-430.

[16] ZAUBERMAN R. et ROBERT Ph., *op.cit.*, pp. 96-97.

1.2 ÉCHANTILLONNAGE ET RÉCOLTE DES DONNÉES

Trois questionnaires ont été élaborés par l'OBPS et ce, avec l'appui du Comité d'accompagnement spécialement mis en place dans le cadre du suivi de l'ERS. Ces questionnaires, comportant un important tronc commun, varient légèrement en fonction du public-cible afin de mieux correspondre aux différentes réalités[18].

1.2.1 Synthèse méthodologique

Le bureau d'étude SONECOM a procédé à l'échantillonnage des trois populations à interroger de manière à ce qu'elles soient représentatives de leurs populations réelles, et, a également mené l'enquête sur le terrain via des enquêteurs formés à l'exercice. Ceux-ci se sont rendus dans tous les quartiers du territoire pour rencontrer les résidents, navetteurs et touristes. Le tableau *infra* reprend l'ensemble des aspects techniques liés à la mise en œuvre de l'enquête et aux méthodes de récolte des données.

[18] Par exemple, les touristes et navetteurs n'ont pas été interrogés à propos d'un éventuel cambriolage puisque leur domicile n'est pas supposé se situer en RBC. Néanmoins, il reste envisageable que les navetteurs aient une seconde propriété au sein du territoire. Ce cas de figure n'a pas été pris en considération dans l'élaboration du questionnaire.

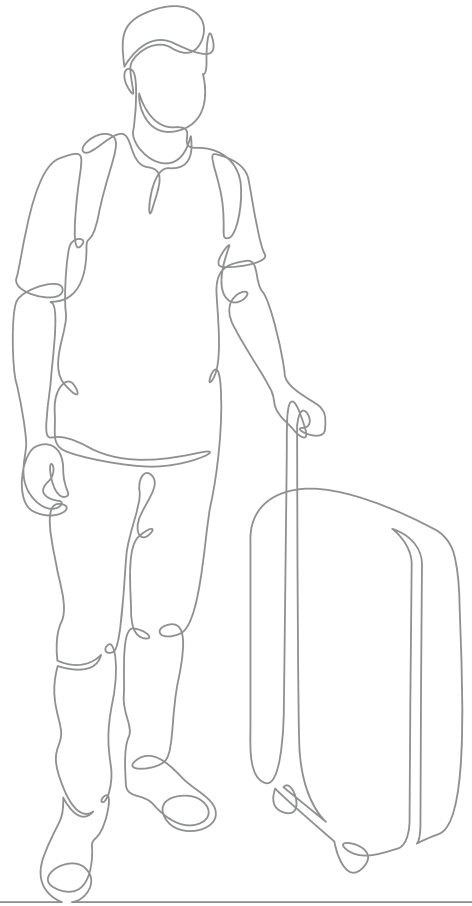

	Résidents	Navetteurs	Touristes
Taille de l'échantillon	1801	401	200
Seuil de fiabilité des résultats	97,7%	95,1%	93,1%
Public exclu	■ Les personnes vivant dans les ménages collectifs[19], ■ Les mineurs de moins de 15 ans.	Les mineurs de moins de 15 ans.	■ Les mineurs de moins de 15 ans, ■ Les touristes n'ayant pas passé au moins une nuit en Région bruxelloise ou étant sur le territoire depuis plus d'un an.
Critères de représentativité	Représentativité selon le genre, le niveau d'instruction et la classe d'âge.	Représentativité selon la région de provenance, le genre, le niveau d'instruction et la classe d'âge.	Représentativité par rapport à l'ensemble de la population de touristes selon le pays de résidence.
Base de sondage (données)	Statistiques de la population (IBSA/SPF intérieur : Registre national).	Enquête sur les forces de travail (EFT) 2016 (STATBEL)[20].	Statistiques de fréquentation des hébergements (IBSA/SPF économie).
Méthode de collecte des données	■ Interview face à face au domicile des répondants via tablette ou questionnaire papier (CAPI)[21], ■ L'interview téléphonique (CATI)[22] a été utilisé pour compléter le terrain (447 enquêtes de ce type) et atteindre les quotas requis à une bonne représentativité de l'échantillon.	Interview face à face (CAPI) sur les lieux de transit des navetteurs ainsi que dans les péri-mètres de commodités[23] des personnes travaillant en Région bruxelloise.	Interview face à face (CAPI).
Période de travail de terrain	*26 mars au 18 juin 2018*	*16 avril au 18 juin 2018*	*16 avril au 18 juin 2018*

Tableau 1 : Synthèse méthodologique – BPS/OBPS

[19] Sont visées les personnes qui résident dans des communautés religieuses, maisons de repos, homes d'étudiants ou de travailleurs, institutions hospitalières, orphelinats et prisons.

[20] Enquête socioéconomique, organisée par STATBEL, par sondages, menée auprès des ménages dont le but est de classer la population en âge de travailler en trois groupes : personnes occupées, au chômage et inactifs.

[21] *Computer Assisted Personal Interview.*

[22] *Computer Assisted Telephone Interview.*

[23] Alentours des différentes gares SNCB, des stations de métro et arrêts de tram qui desservent la périphérie bruxelloise, les parkings de dissuasion, les lieux HORECA ouverts à l'heure de table de la mi-journée, etc.

1.2.2. Méthodes statistiques mobilisées

Les échantillons ont été construits de manière à ce qu'ils reflètent au plus l'image de leurs populations-mères respectives. Les méthodes d'échantillonnages sont les suivantes :

Résidents (1801 répondants) : un échantillonnage à trois degrés a été réalisé avec comme premier degré une stratification non proportionnelle des zones de police locale bruxelloises, à savoir 300 enquêtes par zone ; au deuxième degré, une structure proportionnelle des quartiers ; et au troisième degré, la procédure de sélection « aléatoire » avec respect des quotas selon le genre, le niveau d'instruction et l'âge. Un redressement a été réalisé en ce qui concerne ces variables. La vérification de la représentativité de l'échantillon par rapport à l'ensemble de la population des résidents de la RBC a été effectuée sur base des données de la population au 1er janvier 2016 publiées par STATBEL.

Navetteurs (401 répondants) : un échantillonnage à deux degrés a été réalisé avec une structure non proportionnelle des régions de provenance et un échantillonnage suivant la méthode de sélection aléatoire dans les zones de rassemblement des navetteurs ainsi que dans les périmètres de commodités des personnes travaillant en Région bruxelloise avec respect des quotas selon le genre, le niveau d'instruction et l'âge. Une opération de redressement a été effectuée, dans un premier temps selon les régions de provenance des navetteurs afin qu'elles puissent avoir leur poids réel dans la population de référence, ensuite, une pondération selon les quotas croisés entre la région de provenance et les variables morphologiques (genre, âge, niveau d'instruction) a été effectuée. La vérification de représentativité de l'échantillon a été réalisée sur base des données de l'Enquête sur les Forces de Travail 2016 du SPF Economie.

Touristes (200 répondants) : le pays de provenance a été retenu comme critère de représentativité. La vérification de celle-ci par rapport à l'ensemble de la population des touristes a été effectuée sur base des statistiques de fréquentation des hébergements publiées par l'IBSA pour 2015.

Les détails relatifs aux tests de représentativité sont fournis en annexes.

En ce qui concerne l'analyse statistique, les méthodes utilisées ont été l'analyse univariée (fréquences simples) pour l'ensemble des variables du questionnaire, l'analyse bivariée pour les croisements des variables pertinentes avec les caractéristiques des répondants, et multifactorielles (à composantes principales) pour les facteurs de gênes (*cf. infra*). Tout au long de ce rapport et pour chaque croisement réalisé, les résultats des tests statistiques seront indiqués via les valeurs suivantes :

- P : c'est-à-dire la probabilité de se tromper en affirmant que les deux variables sont corrélées. Un valeur $p<5\%$ signifie donc qu'il y a au moins 95% de chance que la corrélation trouvée ne soit pas due au hasard ;
- Khi² : il s'agit du test d'indépendance entre deux variables. Plus il est élevé et moins on a de chance de se tromper en affirmant que les deux variables ne sont pas corrélées ;
- Ddl (degré de liberté) : représentant un indicateur pour le test au Khi² qui montre le nombre de cellules devant être complétées pour être en mesure de remplir toutes les cellules du tableau servant au calcul de la valeur du test.

1.3. PRÉCAUTIONS

Tout d'abord, la « représentativité » de l'échantillon signifie que la population d'étude correspond à la population réelle en respectant des proportions similaires pour les critères (*cf. supra*) sur lesquels la représentativité est nécessaire.

La « précision » des mesures est, quant à elle, la marge d'erreur à considérer quand les résultats sont extrapolés d'un échantillon vers l'entièreté de la population qu'il représente.

Les résultats de l'ERS permettent de lire les résultats au niveau global – c'est-à-dire pour la Région bruxelloise *in toto* – avec une marge d'erreur de 2,31% pour les résidents, 4,90% pour les navetteurs et 6,93% pour les touristes (*cf. Annexes*).

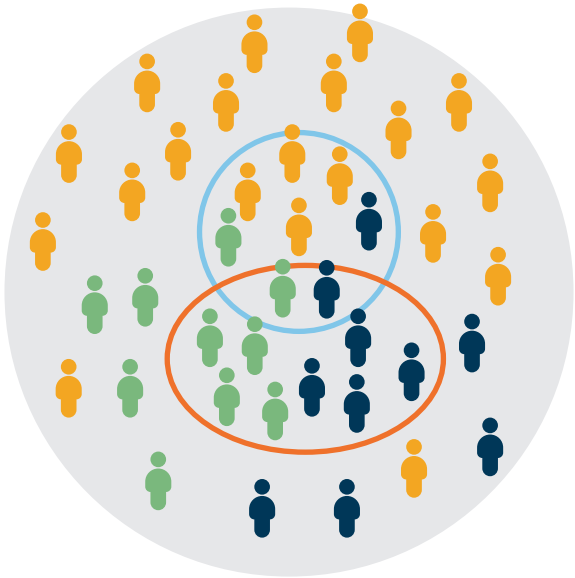

Représentatif Non représentatif

Figure 1 : Représentativité et non-représentativité d'un échantillon – BPS/OBPS

D'autres précautions doivent être prises en considération dans la lecture des résultats, quant à :

- La **véracité** et **fiabilité** des réponses données par les répondants : il se peut que des biais d'interprétation existent. D'une part, en raison de la mémoire du répondant qui pourrait signaler des faits de victimation qui sont antérieurs à la période d'étude, et, d'autre part, suite à des problèmes de qualification de faits victimaires. Par exemple, un répondant pourrait très bien se dire victime d'un vol alors qu'il s'agit de la perte d'un objet.

- Les **caractéristiques individuelles** des répondants : le genre peut influencer la manière de répondre à certaines questions, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'atteintes à l'intégrité sexuelle. Les retours de terrain ont montré qu'il y avait parfois un malaise pour les femmes à l'idée de répondre à ces questions lorsque l'enquêteur était masculin. Le niveau d'instruction est également une donnée délicate à interpréter. Il y a les effets de la loi sur l'obligation scolaire[24] qui implique, pour une fraction spécifique des personnes âgées, une surreprésentation naturelle de personnes n'ayant pas de diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire[25]. Le contexte multiculturel bruxellois pose également la question des diplômes obtenus à l'étranger mais non reconnus en Belgique. Il y aura *de facto*, ici aussi des risques de surreprésentation de répondants détenteurs d'un bas diplôme au sein des résultats.

QUELQUES RETOURS DE TERRAIN

Outre les aspects méthodologiques, certains biais restent non maîtrisables et peuvent avoir un impact sur les résultats. Pour exemple, lors des enquêtes de terrain réalisées auprès des touristes, il a été relevé par les enquêteurs que si, au départ, les répondants ne se sentaient pas en insécurité, ceux-ci pouvaient présenter des signes de curiosité voire d'inquiétude à la fin d'interview. Ceux-ci allant parfois jusqu'à demander les heures ou les lieux à éviter en Région bruxelloise pour leur sécurité.

[24] Loi du 19 mai 1914 relative à l'instruction primaire, *M.B.*, 25 juillet 1914. Loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire, *M.B.*, 6 juillet 1983.

[25] Le niveau d'instruction des répondants a été construit en regroupant le plus haut diplôme acquis en trois modalités. Haut diplôme : diplôme supérieur de type court (bachelier) et long (master, doctorat). Moyen diplôme : diplôme secondaire supérieur. Bas diplôme : diplôme secondaire inférieur et moins (sans diplôme, diplôme primaire).

Sentiment
DE SÉCURITÉ ET D'INSÉCURITÉ

48% des résidents, **45%** des navetteurs et **77%** des touristes interrogés ont déclaré avoir une « **bonne** » ou « **très bonne** » appréciation de la **sécurité** en RBC.

2.1 APPRÉCIATION DE LA SÉCURITÉ EN RBC

À la question fermée, « De manière générale, en Région de Bruxelles-Capitale, quelle est votre appréciation de la sécurité ? »[26], 48% des résidents, 45% des navetteurs et 77% des touristes interrogés ont déclaré avoir une « bonne » ou « très bonne » appréciation de la sécurité en RBC.

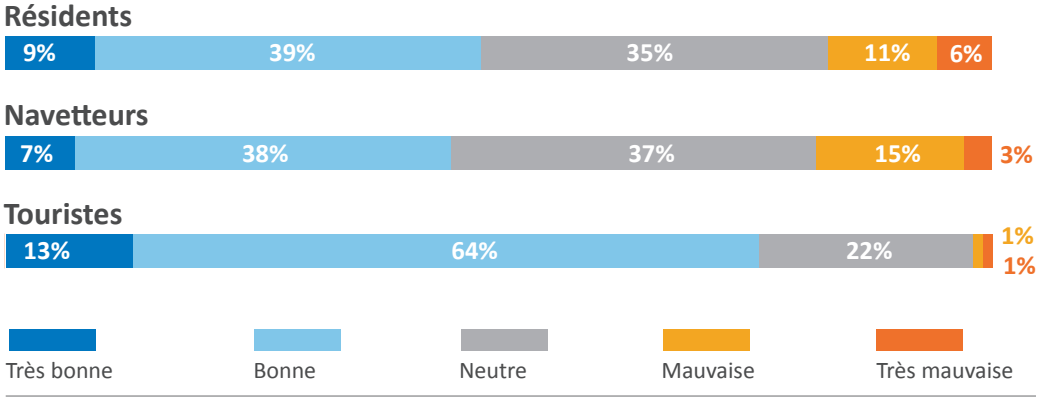

Figure 2 : Degré d'appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale selon le type de répondants – BPS/OBPS

Les navetteurs ont cependant souvent informé les enquêteurs de terrain qu'ils étaient mal à l'aise à l'idée de fournir une telle opinion à propos d'un territoire qu'ils occupent de manière limitée, leur vision se résumant bien souvent à leur lieu de travail et à ses abords immédiats. Alors que les touristes sont ceux qui ont un regard le plus positif quant à la sécurité au sein du territoire, un sur cinq déclare cependant avoir hésité à venir visiter la Région bruxelloise en raison de l'image qu'il avait à propos de la sécurité : 23,5% d'entre eux ont, après leur séjour, changé positivement d'avis quant à leur appréciation de la sécurité bruxelloise dont 36,8% avaient – avant leur séjour – une appréciation « neutre » de la sécurité en RBC.

L'appréciation de la sécurité est significativement liée aux caractéristiques individuelles des répondants. Le genre[27] et l'âge[28] ont une influence sur cette appréciation chez les résidents mais pas chez les navetteurs et les touristes[29]. Chez les résidents, les hommes sont proportionnellement plus positifs (51%) que les femmes (44%). Au niveau de l'âge, ce sont les 25-34 ans qui sont les plus positifs contrairement aux plus de 65 ans. Le niveau d'instruction est également lié significativement à l'appréciation de la sécurité. Chez les résidents et les navetteurs, les hauts diplômés[30] sont plus nombreux à apprécier positivement la sécurité en RBC.

La durée de vécu au sein de la Région bruxelloise joue également un rôle sur cette appréciation. Chez les résidents, plus le répondant a vécu sur le territoire, moins il a une appréciation positive de la sécurité[31]. Néanmoins, on constate qu'au-delà de 5 ans de vie au sein de la Région, la proportion des répondants ayant une appréciation positive – ou négative de la sécurité – reste plus ou moins similaire. On pourrait émettre que l'appréciation de la sécurité semble se consolider à partir d'une certaine durée, dans un sens ou dans l'autre et que d'autres facteurs – éventuellement environnementaux – ont alors plus de poids sur la manière de percevoir la sécurité que le simple ancrage territorial.

[26] Sur une échelle de 1 à 5 : « Très mauvaise », « Mauvaise », « Neutre », « Bonne » et « Très bonne ».

[27] Lien significatif entre le genre et le degré d'appréciation de la sécurité ($p=0.01$, $Khi^2=12,36$, ddl=4).

[28] Lien très significatif ($p<0.01$, $Khi^2=86.10$, ddl=16).

[29] Alors que chez les navetteurs l'analyse croisée ne montrait pas ce lien avec le genre et l'âge, celui-ci n'a pu être relevé chez les touristes en raison des faibles effectifs de l'échantillon.

[30] Cf. *supra*, méthodologie. Le « haut niveau diplôme » correspond au diplôme supérieur de type court (bachelier) et long (master, doctorat).

[31] Lien très significatif ($p<0.01$, $Khi^2=26.54$, ddl=8).

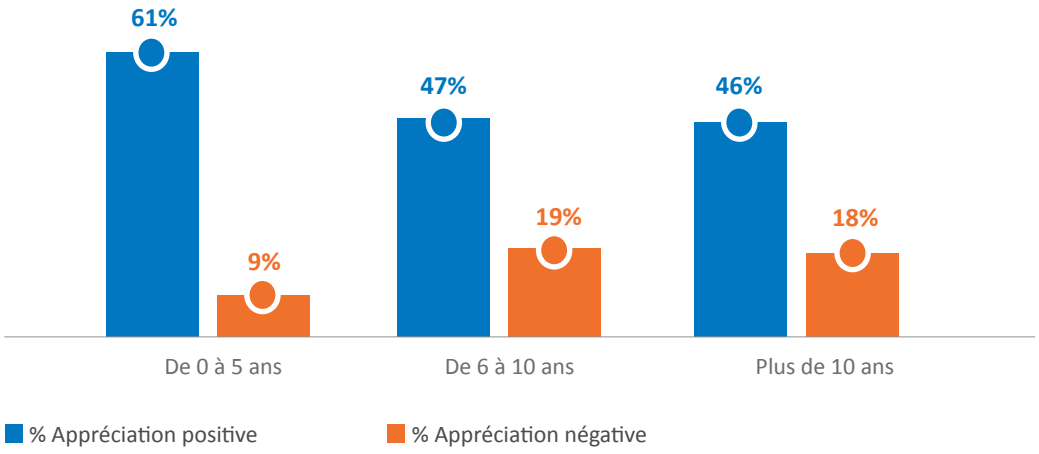

Figure 3 : Taux d'appréciation positive et négative de la sécurité observé chez les résidents selon le vécu en Région bruxelloise – BPS/OBPS

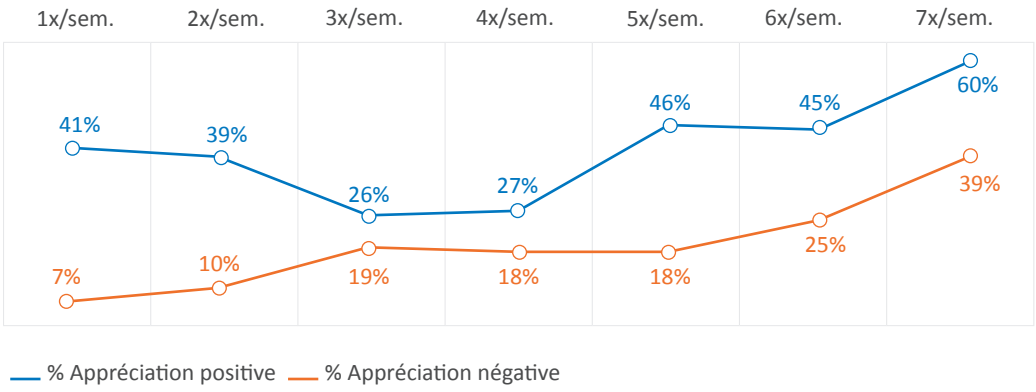

Figure 4 : Taux d'appréciation positive et négative de la sécurité en Région bruxelloise observé chez les navetteurs selon la fréquence de déplacements hebdomadaire – BPS/OBPS

Ce même phénomène s'observe chez les navetteurs. Ceux qui se rendent le moins souvent en RBC (1 à 2 fois par semaine)[32] sont proportionnellement plus nombreux à avoir une « bonne » ou « très bonne » appréciation de la sécurité que ceux qui s'y rendent jusqu'à quatre fois par semaine. Au-delà, les navetteurs sont proportionnellement plus nombreux à apprécier la sécurité en RBC. À partir d'une fréquence de 4 déplacements par semaine vers la RBC, le degré d'appréciation se consolide d'un point de vue évolutif, dans un sens ou dans l'autre, ce qui montre – comme chez les résidents – un seuil où l'individu s'est fait une opinion sur la question et se conforte dans celle-ci. Pour les touristes, le lien entre l'appréciation de la sécurité et la durée du séjour n'a pu être montré en raison de trop faibles effectifs.

[32] La fréquence de déplacement vers la Région de Bruxelles-Capitale intègre les déplacements aller-retour. Ce qui signifie que les navetteurs déclarant se rendre en RBC une fois, font en réalité deux trajets.

[33] P=0.30, Khi²=14.05, ddl=12.

[34] P=0.14>0.05, Khi²=6.91 et ddl=4.

La proportion de navetteurs appréciant positivement la sécurité est plus importante pour ceux qui utilisent le métro, tram et/ou bus (61%) comme moyen principal de déplacement, c'est-à-dire lorsque les distances parcourues sont plus courtes. Le lien entre la distance à parcourir et le sentiment d'insécurité n'a cependant pas pu être montrée en raison de trop petits effectifs[33].

Le croisement des données avec la région de provenance du navetteur affiche une relation peu significative[34]. Au sein de l'échantillon, les navetteurs provenant de la Région flamande ont une appréciation plus négative de la sécurité en Région bruxelloise (21%) que leurs homologues wallons (13%).

Pour les touristes, le lien entre l'appréciation de la sécurité et la durée du séjour n'a pu être montré en raison de trop faibles effectifs. Au sein de l'échantillon, on constate toutefois que la proportion de touristes qui ont une appréciation positive de la sécurité en RBC est plus élevée pour ceux dont le séjour est d'un seul jour (79%), moindre pour un séjour compris entre 2 et 4 jours (55%) et la plus basse, pour ceux dont le séjour est d'une durée de 5 jours ou plus (41%). Pour information, les 2% des touristes ayant une « mauvaise » ou « très mauvaise » appréciation de la sécurité bruxelloise, concernent des répondants belges en séjour pour raisons professionnelles.

2.2 SENTIMENT D'INSÉCURITÉ DÉCLARÉ

À la question fermée « Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ? », un peu plus d'un résident et navetteur sur trois déclarent ne « jamais » se sentir en insécurité au sein de la Région. 79% des touristes disent de même. A *contrario*, 12% des résidents et 10% des navetteurs se sentent de manière « fréquente » ou « continue » en insécurité sur le territoire.

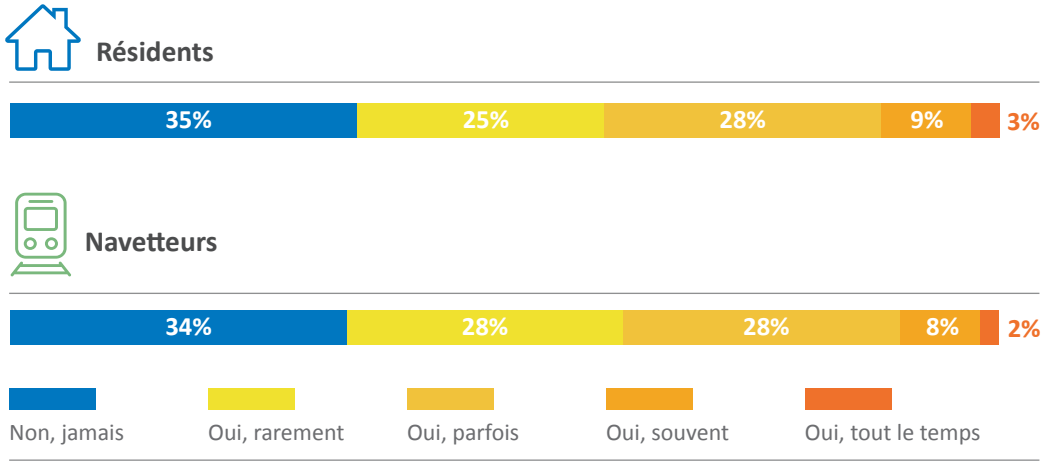

Figure 5 : Sentiment d'insécurité en Région bruxelloise chez les résidents et les navetteurs – BPS/OBPS

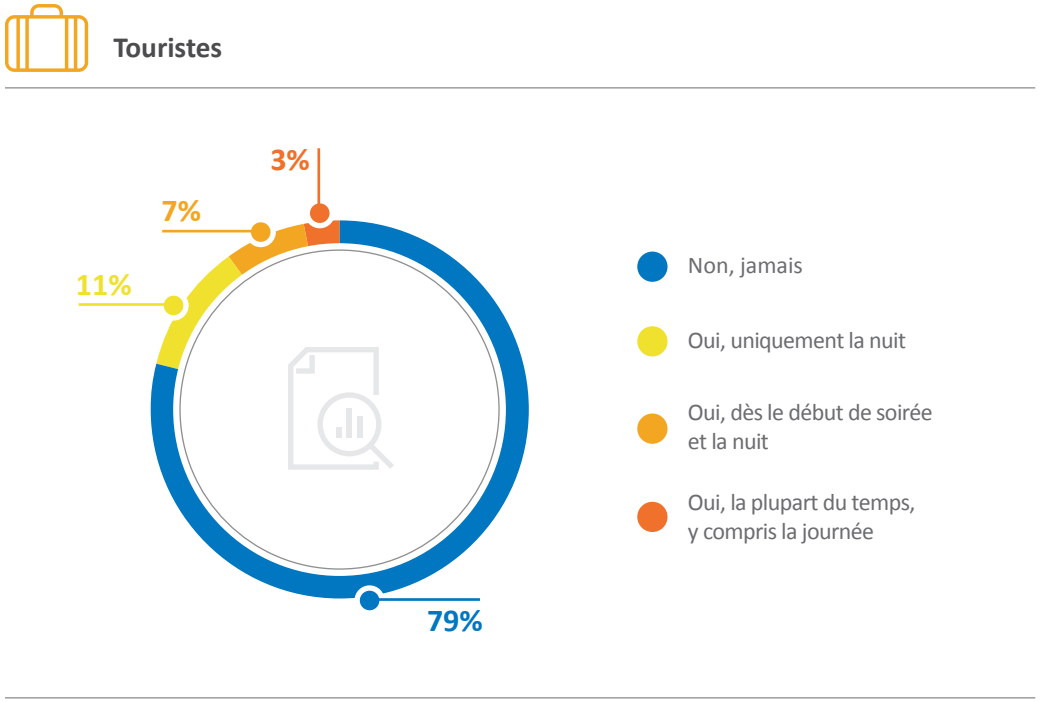

Figure 6 : Sentiment d'insécurité en Région bruxelloise selon le moment chez les touristes – BPS/OBPS

La question a été posée différemment auprès des touristes. Plutôt que de leur demander la fréquence à laquelle ils se sentaient en insécurité, il leur a été demandé de préciser les moments de la journée durant lesquels ils se sentent le plus en insécurité : 3% d'entre eux se sentent la plupart du temps (même la journée) en insécurité et 11% éprouvent ce sentiment uniquement la nuit.

Un lien significatif entre le nombre d'années vécues au sein de la Région et le sentiment d'insécurité a été observé à la suite de l'analyse croisée. Chez les résidents, plus longtemps ils habitent en RBC, plus ils se sentent en insécurité comparativement à ceux qui y résident depuis moins longtemps[35]. Les résidents habitant depuis plus de dix ans au sein du territoire et âgés de plus de 65 ans sont ceux qui se sentent le plus en insécurité et ce, de manière continue. Pour un vécu similaire en Région bruxelloise, les Bruxellois âgés entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux à se sentir « fréquemment » en insécurité, suivi des plus de 65 ans.

[35] Lien très significatif entre le nombre d'années vécues en RBC et le sentiment d'insécurité ($p=0.005<0.05$, $Khi^2=22.23$, ddl=8).

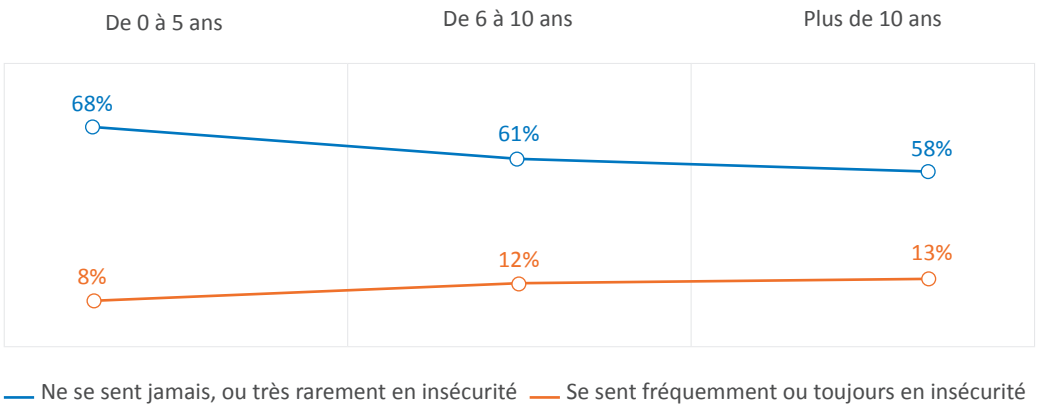

Figure 7 : Sentiment d'insécurité déclaré par les résidents selon le vécu au sein de la Région bruxelloise – BPS/OBPS

Par contre, le fait d'avoir vécu en RBC est un facteur qui atténue le sentiment d'insécurité chez les navetteurs : on observe un sentiment d'insécurité proportionnellement plus important parmi les navetteurs qui n'ont jamais vécu en RBC[36]. 12,7% des navetteurs n'ayant jamais habité en RBC éprouvent fréquemment ou continuellement un sentiment d'insécurité contre 8,3% et 5,3%, respectivement, pour ceux ayant vécu entre « 6 et 10 ans » et « 10 ans ou plus » au sein de la Région. La région de provenance des navetteurs n'a, quant à elle, pas d'influence sur le sentiment d'insécurité.

Chez les Bruxellois, le sentiment d'insécurité varie également en fonction du genre[37]. Ainsi, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à se sentir en insécurité en Région bruxelloise que les hommes. À l'inverse, il y a plus d'hommes affirmant ne jamais se sentir en insécurité (41,6%) que de femmes (29,5%) parmi les résidents. Cette relation très significative avec le genre est également observée chez les navetteurs[38]. Le sentiment d'insécurité des résidents diminue également avec le niveau d'instruction de manière très significative[39] : plus il est élevé, moins le sentiment d'insécurité est fréquemment ressenti. En revanche, aucun lien entre le sentiment d'insécurité et les autres caractéristiques individuelles des navetteurs et touristes n'a pu être montré[40].

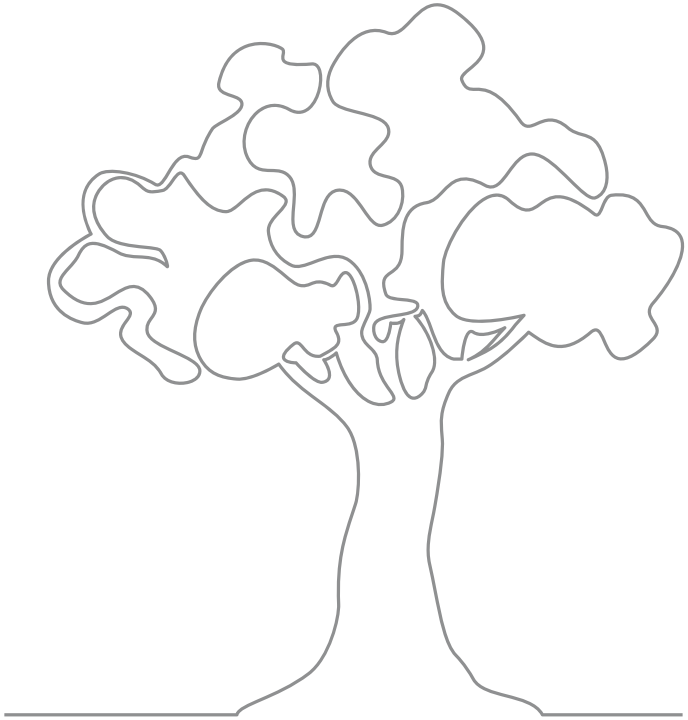

[36] P=0.02, Khi²=17.55 et ddl=8.

[37] Lien très significatif entre le genre du répondant et le sentiment d'insécurité qu'il ressent (p<0.01, Khi²=29,75).

[38] P<0.01, Khi²=19.42 et ddl=4.

[39] P<0.01, Khi²=49.63 et ddl=8.

[40] Suite aux petits effectifs.

2.3. SITUATIONS DÉRANGEANTES

À la question fermée « En Région de Bruxelles-Capitale, vous sentez-vous gêné par : … ? », les trois groupes-cibles ont pu s'exprimer sur la fréquence à laquelle ils se sentent gênés par des situations liées à l'espace public en Région bruxelloise.

Près d'un résident sur deux s'est ainsi dit principalement gêné – de manière fréquente ou continue – par la circulation routière intense (46%) et le manque de propreté (46%), la pollution (44%), la vitesse excessive (41%) et les comportements irrespectueux (35%) sur le territoire et ce, quel que soit le genre du répondant. Proportionnellement, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se sentir gênées par ces situations à l'exception de la circulation intense où les proportions hommes/femmes sont similaires.

Top 3 des situations dérangeantes

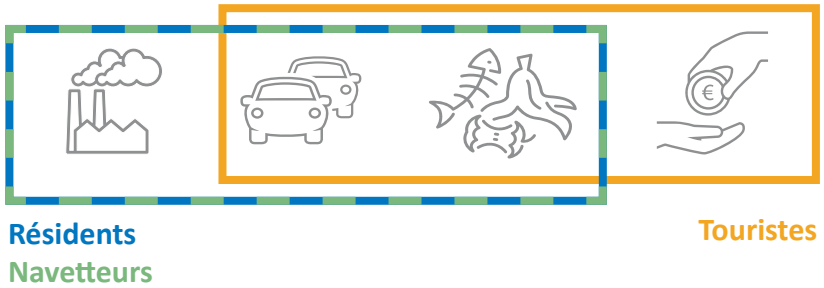

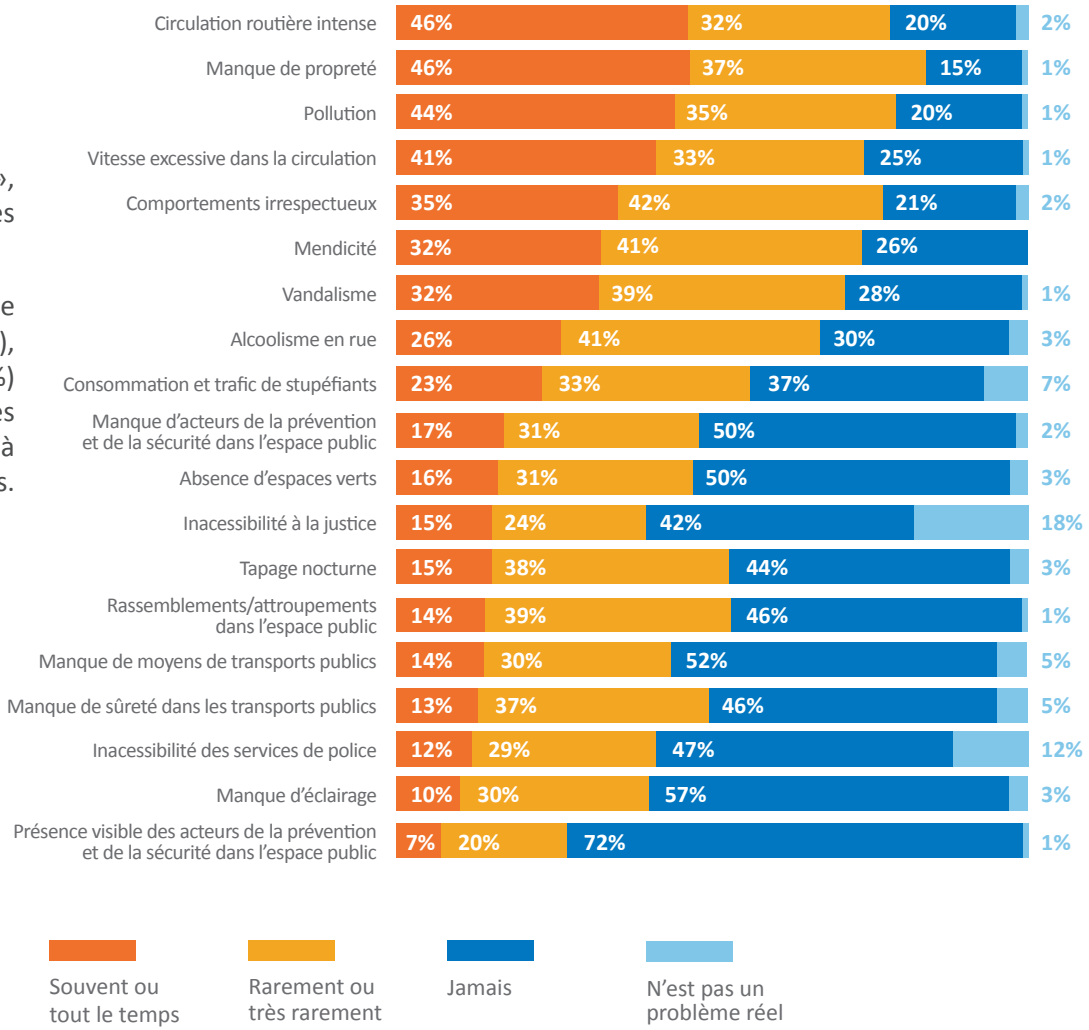

Figure 8 : Fréquence à laquelle les résidents sont gênés selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS

Les navetteurs sont, quant à eux, fréquemment ou continuellement gênés par la circulation routière intense (58%), la pollution (48%), le manque de propreté (46%) et la mendicité (45%) au sein du territoire bruxellois. Au niveau du genre, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à être gênées – fréquemment ou continuellement – par le manque de propreté, alors que les hommes le sont davantage par la circulation routière intense et la pollution.

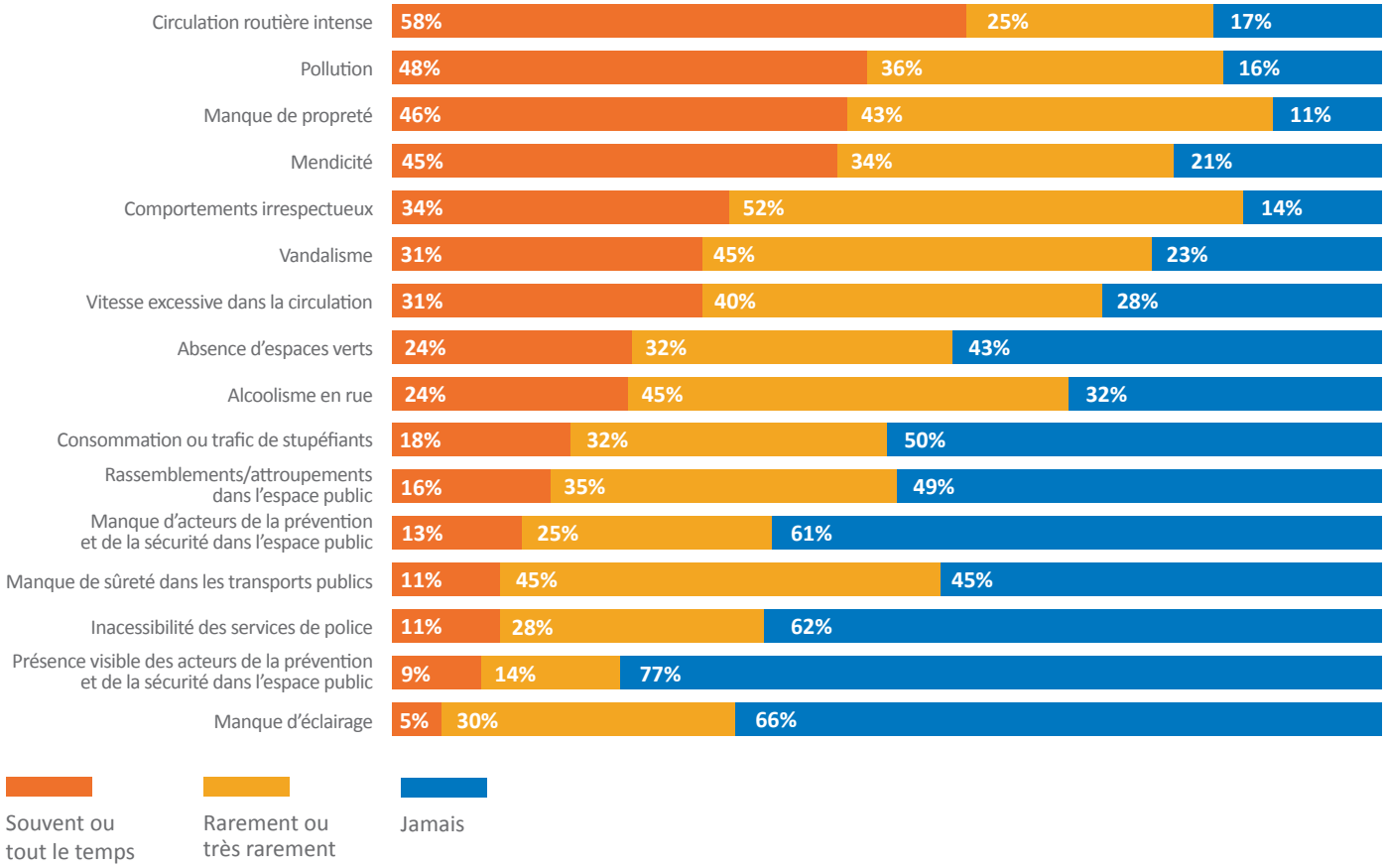

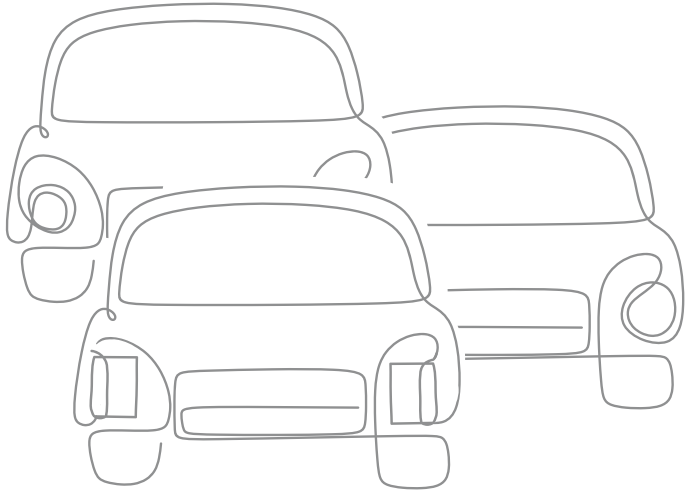

Figure 9 : Fréquence à laquelle les navetteurs sont gênés selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS

Pour les touristes, à qui la question a été posée de manière légèrement différente, les facteurs les plus dérangeants sont le manque de propreté (42%), la mendicité (27%), la circulation routière intense (25%) et la pollution (22%).

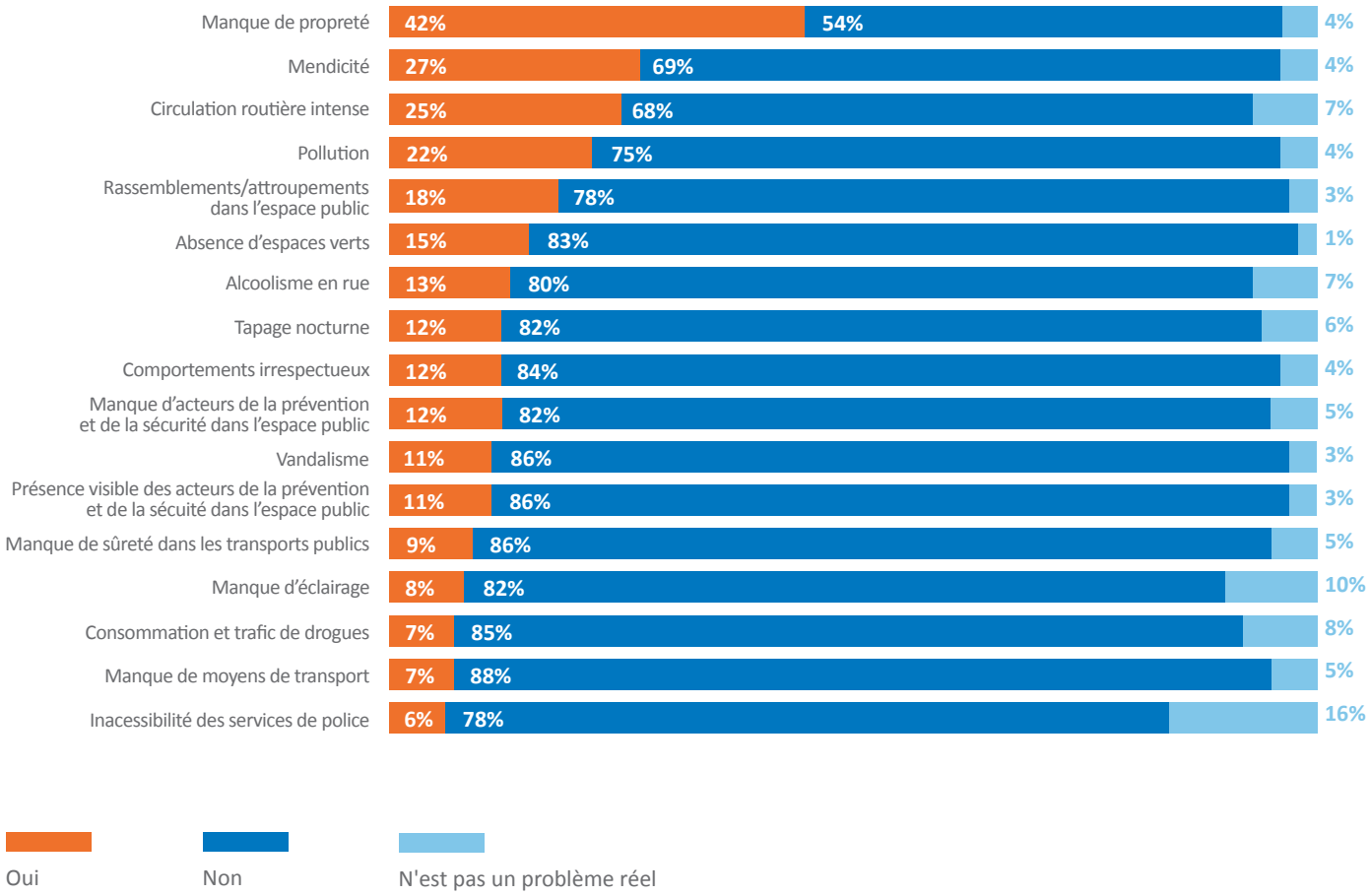

Figure 10 : Facteurs dérangeant les touristes selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS

Les facteurs de gêne relevés par les différents publics sont identiques concernant la propreté, la circulation routière intense mais la gêne occasionnée par la pollution pour les résidents et les navetteurs est remplacée, dans le top 3, auprès des touristes par la gêne due à la visibilité de la mendicité.

LA « VITRE BRISÉE » ...LES LIENS ENTRE L'ENVIRONNEMENT ET LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

La perception de l'environnement et du cadre de vie par les citoyens est importante. Elle nous permet d'identifier ces choses gênantes du quotidien qui peuvent à la fois, alimenter le sentiment d'insécurité mais aussi générer l'apparition d'incivilités, voire de criminalité plus sérieuse. La théorie de la « vitre brisée »[41] montre, entre autres, que les signes visibles de désordre dans un quartier, tels que le manque de propreté, les dégradations ou encore la visibilité de certaines formes d'incivilités ou troubles de l'ordre public, peuvent donner une impression de « laisser-aller » ou d'abandon par les acteurs de la prévention et de la sécurité et des politiques. À mesure que le cadre de vie se détériore, l'exposition à celui-ci tend à banaliser des problèmes locaux et à en faire la norme. Cela peut alimenter le sentiment d'impunité chez certains, ou amener les autres à, eux-mêmes, participer à la détérioration du cadre de vie. Ainsi, la prévention et la lutte contre la criminalité n'est pas le monopole des forces de l'ordre. L'entretien, l'amélioration des espaces publics et la réaction à toute forme de détériorations ou désordres visibles, peut inciter la population à respecter davantage son cadre de vie, à le préserver et à s'y sentir mieux.

[41] WILSON J.Q. et KELLING G.L., "Broken windows: the police and neighborhood safety", *in The Atlantic Monthly*, 1982, pp. 29-38.

2.4 PEURS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

2.4.1 Par rapport à sa propre sécurité

Les répondants ont eu l'occasion de s'exprimer librement à la question ouverte : « Quel(s) fait(s) craignez-vous, personnellement, en matière de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? ».

Les agressions (sans précision sur leur nature), les cambriolages/vols sur le lieu de séjour (pour les touristes) et les vols sans violence figurent parmi les craintes les plus exprimées par les répondants des trois groupes.

La crainte de l'agression est ressentie par 38% des résidents bruxellois, 26% des navetteurs et 20% des touristes. La peur d'être victime d'un vol concerne davantage les navetteurs (29%) et les touristes (25%) en comparaison des résidents (7,5%).

Les agressions (sans précision sur leur nature), les cambriolages/vols sur le lieu de séjour (pour les touristes) et les vols sans violence figurent parmi les craintes les plus exprimées par les répondants des trois groupes.

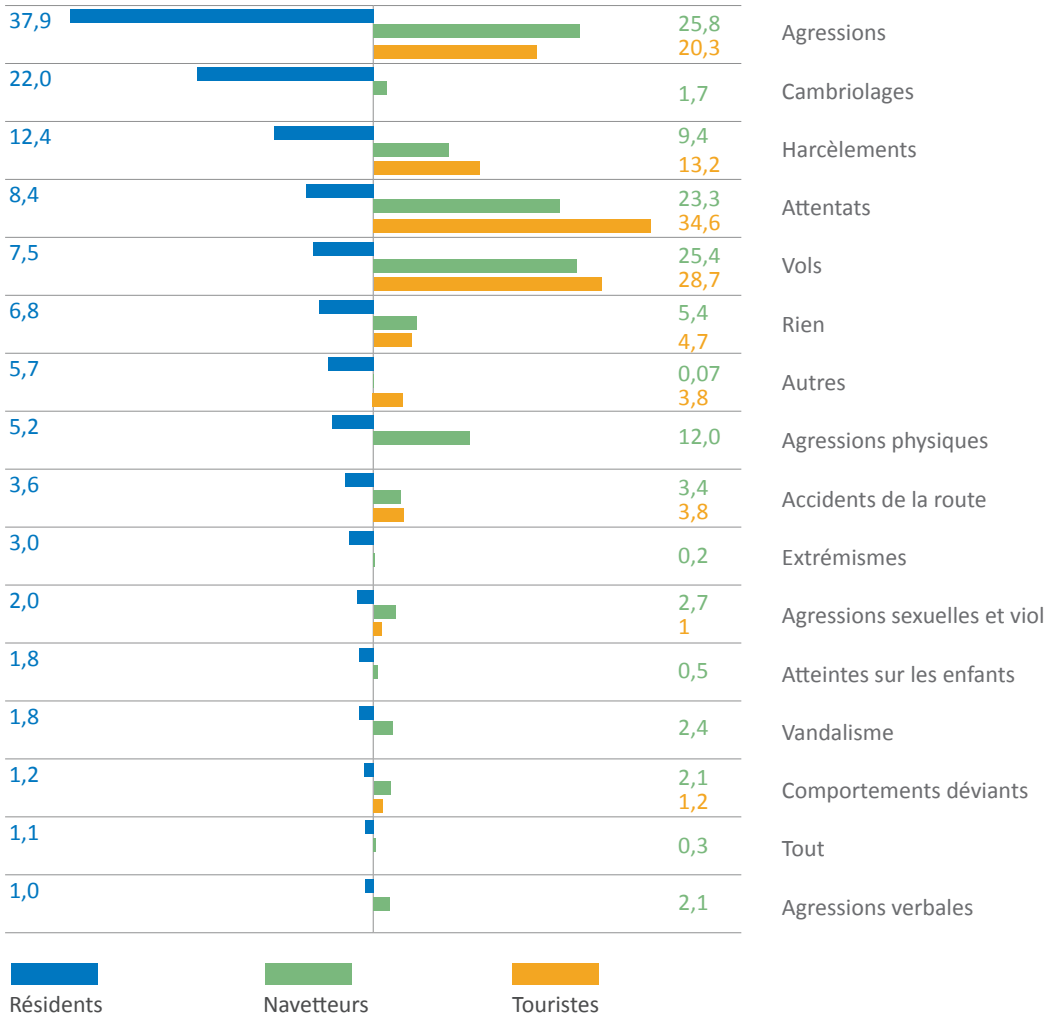

Figure 11 : Peurs individuelles exprimées par les résidents, navetteurs et touristes en matière de sécurité en Région bruxelloise (%) – BPS/OBPS[42].

[42] Dans le regroupement des citations par modalités, SONECOM a rassemblé les agressions non définies quant à la nature dans la modalité « agressions » ; c'est pour cela que le graphique comprend à la fois les agressions non définies et les agressions physiques/verbales.

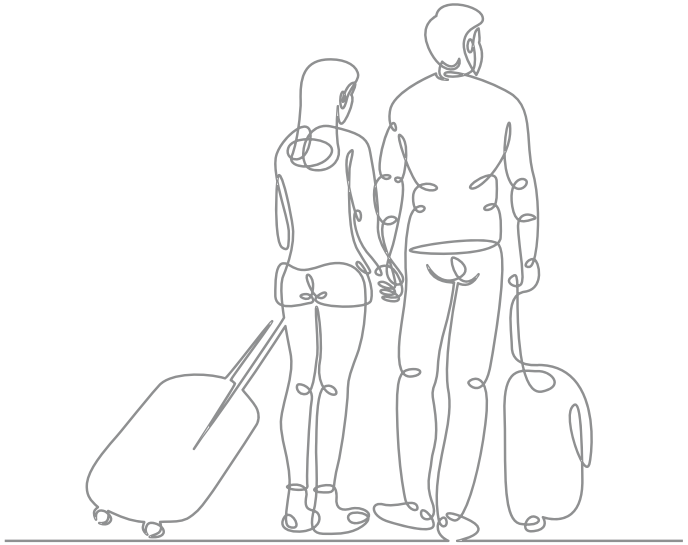

Les navetteurs et les touristes ont le plus souvent exprimé la peur d'attentats, respectivement, pour 23% et 35% d'entre eux. Cette crainte a beaucoup moins de poids au sein de la population bruxelloise et concerne 8% des résidents bien qu'il s'agisse de la quatrième crainte qu'ils expriment le plus souvent derrière les agressions, le cambriolage et le harcèlement. A noter, en lien avec la peur d'attentats, que la peur des formes d'extrémisme religieux, globalement moins ressentie, a tout de même plus été mise en avant par les résidents (3%) que par les navetteurs (0,2%) et les touristes (0%).

Le cambriolage est la deuxième crainte individuelle la plus souvent exprimée par les Bruxellois (22%). 2% des navetteurs se disent également inquiets à ce sujet mais il s'agit ici, probablement, d'une erreur d'interprétation de la question de la part des répondants[43].

[43] Dans la mesure où les navetteurs étaient interrogés sur des faits ne pouvant survenir qu'en RBC, il est probable qu'il y ait un biais d'interprétation bien qu'il se puisse que les navetteurs, ayant exprimé cette crainte, aient une résidence secondaire en sein du territoire ou assimile le cambriolage à celui ciblant d'éventuels locaux professionnels dont ils sont propriétaires ou gestionnaires.

23% des navetteurs et **35%** des touristes ont exprimé la peur d'attentats pour seulement **8%** des résidents.

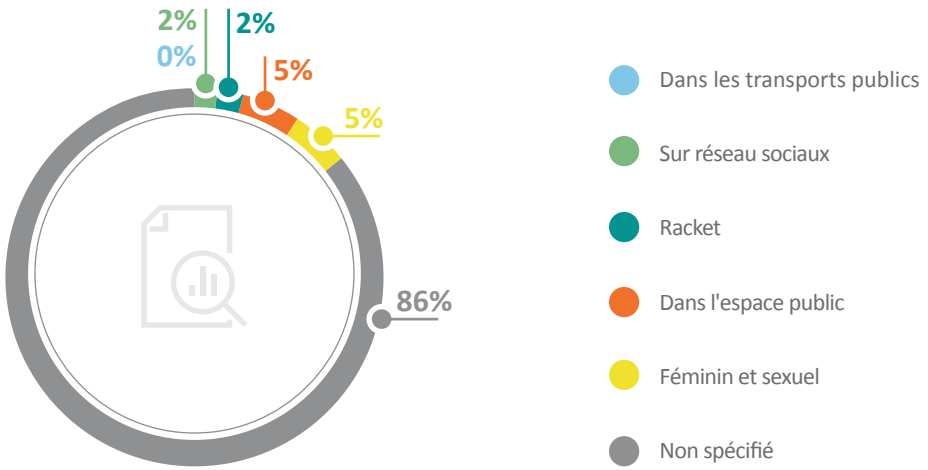

Figure 12 : Types de harcèlement cités au sein des trois échantillons – BPS/OBPS

Le harcèlement est la troisième crainte la plus souvent exprimée par les résidents (12%). 9% des navetteurs et 13% des touristes se disent également concernés par cette problématique. La nature des harcèlements est non spécifiée dans plus de 85% des cas (pour les trois échantillons). Lorsque les répondants ont détaillé celui-ci, le harcèlement à l'égard des femmes et dans l'espace public ont été cités le plus souvent. Le « racket » commis de manière répétée et le cyber-harcèlement ont été cités dans une très faible mesure[44].

Les peurs les moins exprimées concernent, pour les trois échantillons, les agressions verbales, les comportements déviants/dérangeants, le vandalisme[45] et les agressions sexuelles.

En mettant les peurs déclarées en perspective avec les facteurs de gêne exprimés (*cf. supra*), on constate que les craintes des répondants se fondent davantage sur l'appréciation de leur vulnérabilité personnelle et immédiate que sur les facteurs environnementaux qui les dérangent au quotidien.

[44] Parmi les citations récoltées auprès des trois échantillons, 6 réponses concernaient le « racket répété » et 4 réponses visaient le cyber-harcèlement.

[45] Le lecteur pourrait s'interroger sur le fait que les navetteurs et touristes aient manifesté des craintes au sujet de faits de vandalisme qu'ils pourraient subir en RBC dans la mesure où ils habitent hors de la Région. Cependant, ceux-ci détaillent ces faits comme des dégradations de leur véhicule.

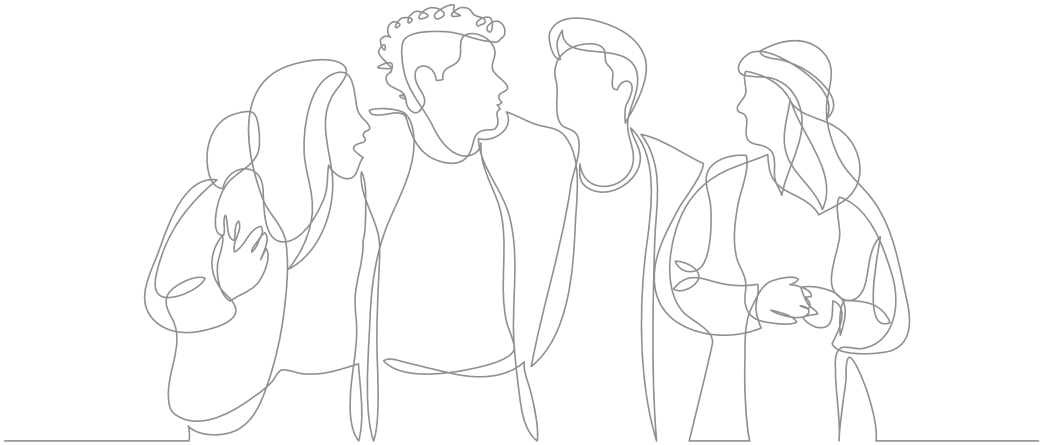

D'AUTRES PEURS….

6% des résidents, 4% des touristes et 0,07% des navetteurs ont exprimé d'autres craintes qui n'ont pu être catégorisées vu leur forte hétérogénéité. Parmi celles-ci, les inquiétudes les plus récurrentes au sein des trois échantillons concernent les abus commis par les policiers (délits de faciès, violences, corruption) ainsi que les atteintes à la vie privée et aux libertés fondamentales (cyber/vidéo surveillance, etc.). Dans une moindre mesure, les trois populations d'étude expriment des craintes liées aux risques d'émeutes ou de catastrophes naturelles.

2.4.2. Selon les caractéristiques individuelles

La nature des peurs varie également en fonction du genre du répondant. Au sein des trois échantillons, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à craindre les agressions sexuelles et le harcèlement, alors que les hommes craignent davantage le vandalisme, les accidents de la route et les cambriolages (*cf. infra*).

Les hommes sont également plus nombreux à déclarer n'avoir « aucune » crainte particulière en comparaison aux femmes, ce qui était déjà le cas en matière d'appréciation de la sécurité et de sentiment d'insécurité, où les hommes se sentent généralement moins vulnérables que les femmes. La relation statistique est cependant significative uniquement chez les résidents[46] et n'a pas pu être montrée chez les navetteurs et touristes en raison d'effectifs trop réduits.

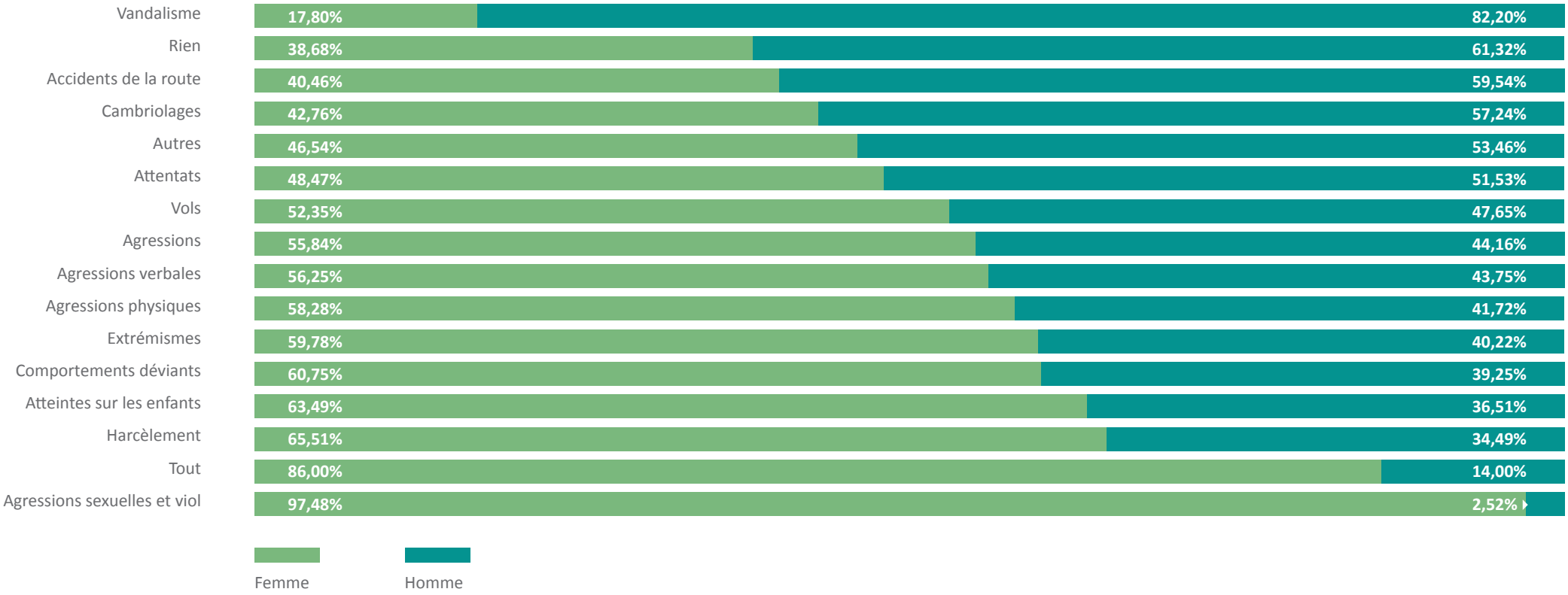

Figure 13 : Craintes individuelles selon le genre chez les résidents – BPS/OBPS

[46] Le lien entre le genre et les craintes en matière de sécurité est très significatif chez les résidents interrogés ($p>0.01$, $Khi^2=100.94$, ddl=15).

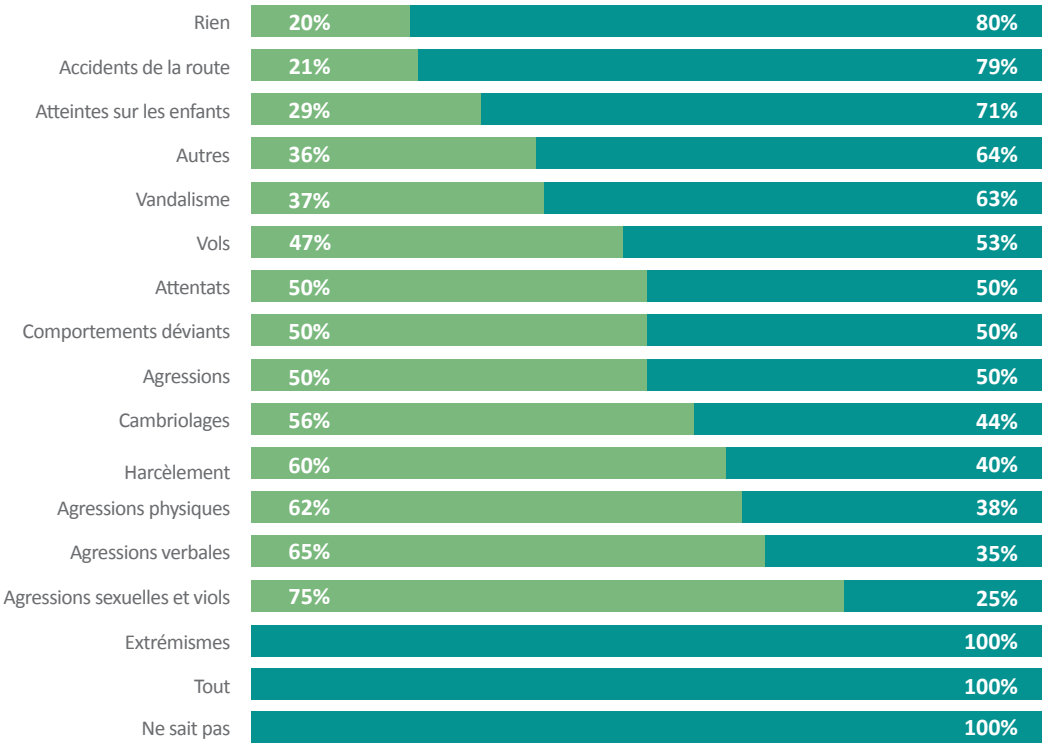

Figure 14 : Craintes individuelles selon le genre chez les navetteurs – BPS/OBPS

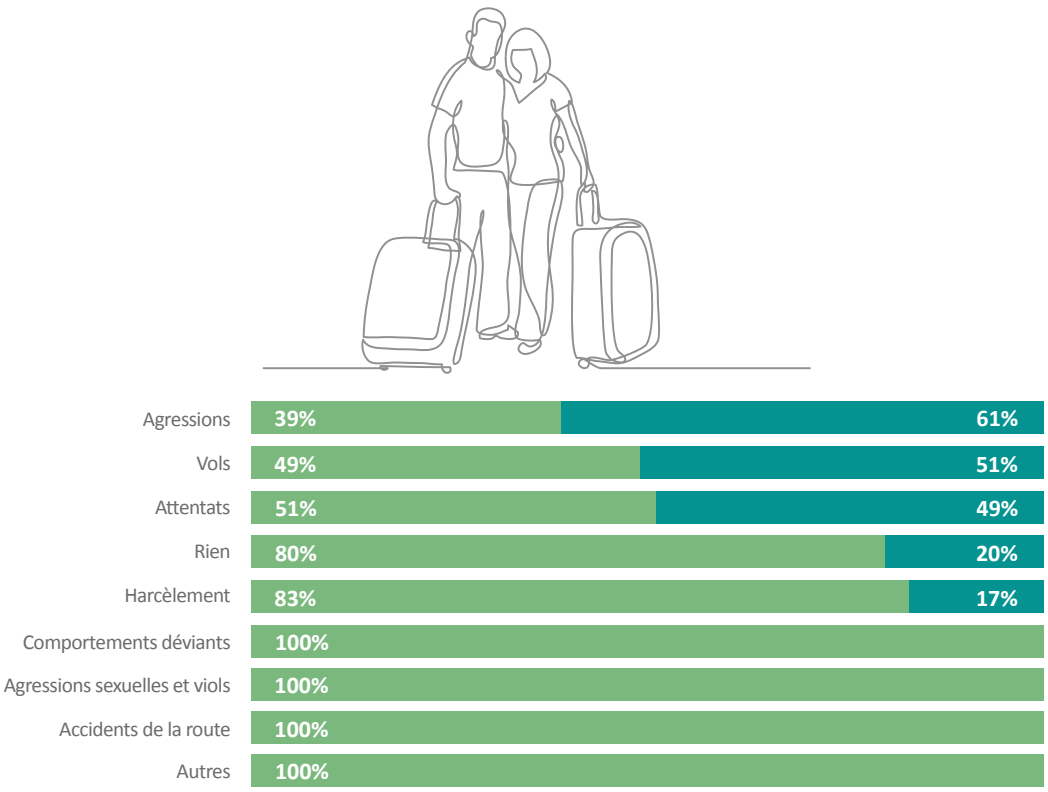

Figure 15 : Craintes individuelles selon le genre chez les touristes – BPS/OBPS

Pour l'échantillon des résidents, une relation très significative avec le niveau d'instruction a été relevée[47]: les hauts diplômés craignent proportionnellement plus les accidents de la route, tandis que ceux qui ont un bas niveau de diplôme craignent plus les atteintes sur les enfants[48].

[47] $P<0.01$, $Khi^2=70.40$, ddl=30.

[48] Ici non plus, l'analyse croisée des craintes en matière de sécurité avec les caractéristiques individuelles des navetteurs et touristes n'a pas permis de tirer des conclusions sur la significativité ou non des relations vu les petits effectifs.

2.4.3 À propos de la sécurité des proches

L'ancrage territorial est naturellement plus marqué chez les résidents que chez les navetteurs et touristes dont l'occupation est plus limitée dans le temps et l'espace. Il a été demandé spécifiquement aux Bruxellois s'ils « craignaient pour la sécurité de leur famille/proches vivant en Région de Bruxelles-Capitale » et à quelle fréquence.

Près d'un Bruxellois sur cinq se dit préoccupé – fréquemment ou de manière continue – par la sécurité de sa famille ou de ses proches vivant en RBC. Plus les Bruxellois ont vécu au sein de la Région, plus ils sont nombreux à éprouver cette crainte[49], qui augmente également en fonction du nombre de personnes vivant dans le ménage[50]. Les Bruxellois âgés de 25 à 35 ans sont proportionnellement plus nombreux que les autres à ne « jamais » craindre pour la sécurité de leurs proches. L'analyse croisée montre cependant qu'aucun lien significatif ne peut être établi avec le genre[51] du répondant contrairement aux peurs individuelles abordées précédemment.

Enfin, une forte corrélation est observée entre le fait de craindre pour la sécurité de ses proches et le fait d'avoir été victime au cours des douze derniers mois (*cf. infra*)[52]. Les répondants n'ayant jamais été victimes, durant cette période, sont plus nombreux à n'éprouver aucune crainte de ce type alors que les victimes sont, en proportion, presque deux fois plus nombreuses (23%) que les autres (13%) à avoir peur pour la sécurité de leur famille et de leurs proches.

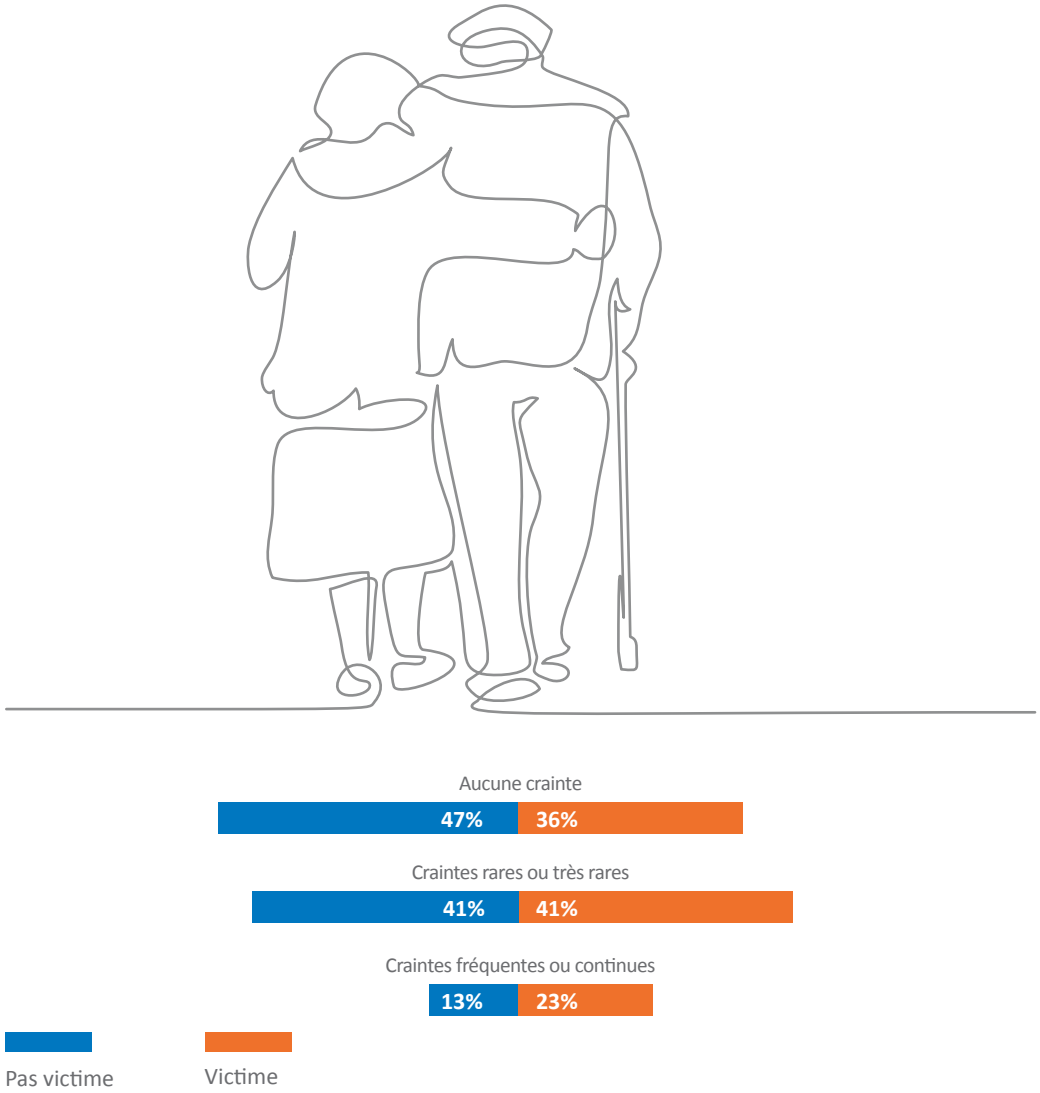

Figure 16 : Fréquence des craintes ressenties par les résidents quant à la sécurité de leurs proches ou de leur famille – BPS/OBPS

[49] P<0.01, Khi²=48.57, ddl=8.

[50] Lien très significatif entre le nombre de personnes vivant dans le ménage et le fait d'éprouver de la crainte pour la sécurité de ses proches (p<0.01, Khi²=73.65, ddl=16).

[51] Aucun lien significatif entre le genre et les craintes pour la sécurité de la famille ou proches en RBC (p=0.07, Khi²=8.53, ddl=4).

[52] Lien très significatif entre la victimation et le fait de craindre pour la sécurité de ses proches (p<0.01, Khi²=41.21, ddl=4).

2.5. LIEN AVEC LA VICTIMATION

Si le sentiment d'insécurité varie significativement selon les caractéristiques des répondants et le nombre d'années vécues au sein de la Région (*cf. supra*), la victimation au cours des douze derniers mois a également un impact sur le sentiment d'insécurité : les victimes récentes sont plus nombreuses à se sentir en insécurité que les autres.

En croisant le sentiment d'insécurité avec le niveau de victimation, cette observation se renforce : la fréquence d'insécurité augmente en fonction du degré de victimation vécu[53]. Ainsi, les personnes ayant vécu plus d'un épisode victimaire durant l'année, quelle qu'en soit la nature, éprouvent un sentiment d'insécurité fréquent ou continu dans une proportion bien plus élevée (20%) que les non-victimes (9%) et les victimes d'un seul fait au cours des douze mois précédant l'enquête (12%).

Ce lien très significatif est également vérifié chez les navetteurs : la proportion de répondants ne se sentant jamais en insécurité est 2,5 fois plus élevée pour ceux n'ayant jamais été victimes au cours des douze derniers mois[54]. Aucun lien statistique n'a pu être mis en évidence chez les touristes en raison des petits effectifs observés.

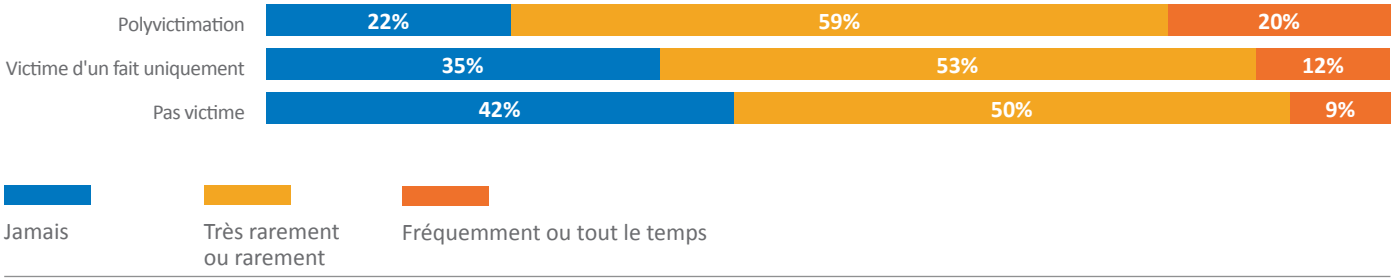

Figure 17 : Fréquence du sentiment d'insécurité selon le niveau de victimation chez les résidents – BPS/OBPS

[53] Lien très significatif entre victimation et sentiment d'insécurité ($p<0.01$, $Khi^2=56,64$, ddl=4).

[54] Lien très significatif ($p<0.01$, $Khi^2=37.79$, ddl=4).

Victimation

De manière générale, les résidents se déclarent principalement victimes de **discrimination**, de remarques et **insultes** dans l'espace public, de **vols** (sans violence) et de **harcèlements sexuels**.

3.1. APERÇU GÉNÉRAL

Un peu moins d'un résident interrogé sur deux (44%) déclare avoir été victime au moins une fois dans l'année d'un fait survenu en Région de Bruxelles-Capitale contre 27% des navetteurs et 13% des touristes. De manière générale, il s'agit principalement de faits de discrimination, de remarques et insultes dans l'espace public, de vols (sans violence) et de harcèlements sexuels[55].

Aussi, on constate d'ores et déjà un écart entre les peurs individuelles et la victimation vécue. En effet, alors que les craintes en matière de sécurité des répondants visent principalement les agressions et les délits patrimoniaux tels que les vols et cambriolages, ce sont les faits les moins redoutés qui ont, selon les répondants, fait le plus de victimes au cours des douze derniers mois.

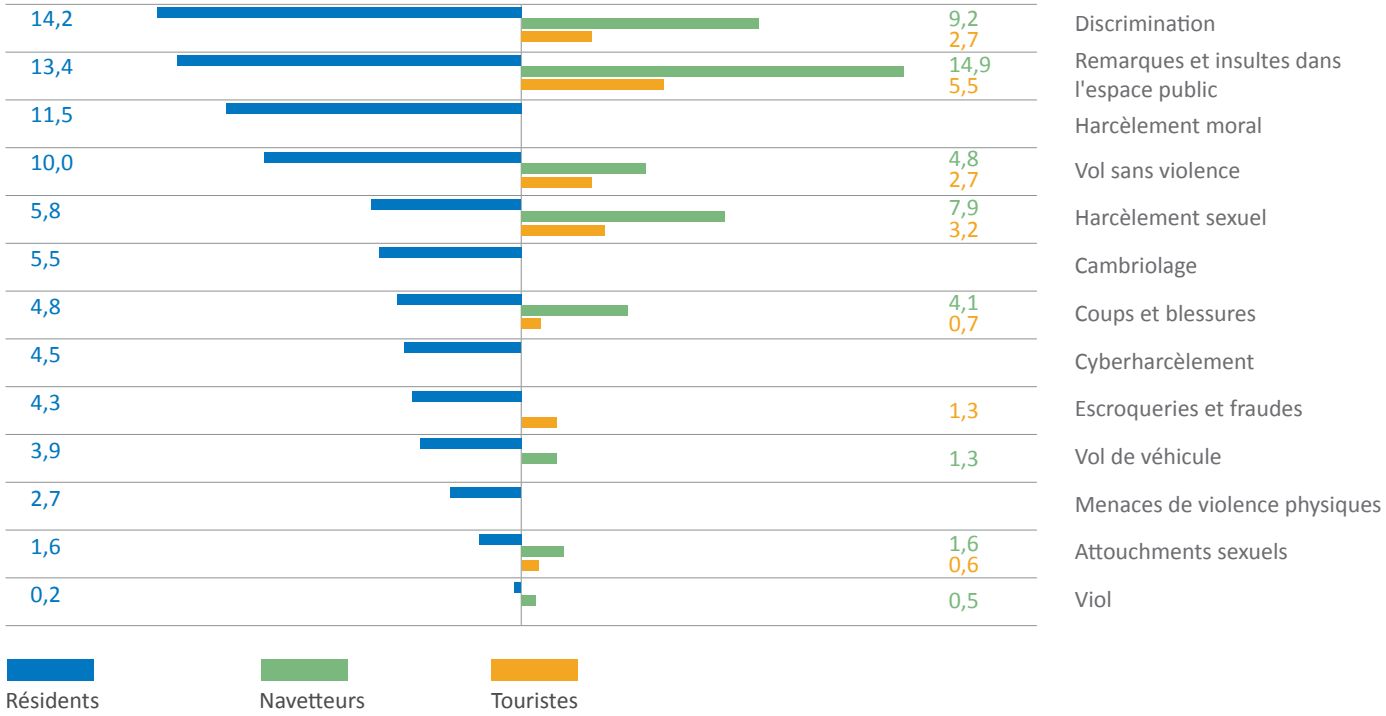

Figure 18 : Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, au sein des populations de résidents, navetteurs et touristes au cours des 12 derniers mois – BPS/OBPS

[55] Hors attentats à la pudeur et viols.

Près de 14% des résidents ont été victimes d'au moins un fait de discrimination en RBC dans l'année contre 9% de cas observés chez les navetteurs et 3% chez les touristes. Les résultats seront présentés plus en détails ci-dessous.

Les remarques et insultes dans l'espace public représentent la deuxième catégorie de faits dont les répondants se disent le plus souvent avoir été victimes : 13% des résidents, 15% des navetteurs et 5,5% des touristes. Le harcèlement moral, à savoir des violences psychologiques ou verbales répétées provenant d'une même personne, est le troisième phénomène le plus victimaire chez les résidents (11,5%). Les navetteurs et touristes n'ont pas été interrogés à ce sujet.

Les victimations les plus rares concernent les agressions sexuelles pour les trois échantillons à l'exception du harcèlement (avances sexuelles, propos déplacés, etc.) pour lequel 6% des résidents, 8% des navetteurs et 3% des touristes déclarent avoir été victimes au moins une fois au cours des douze derniers mois en RBC.

Il est à noter que les faits les plus craints (agressions, cambriolages, attentats) sont moins représentés, à l'exception des vols sans violence qui concernent 10% des résidents, 5% des navetteurs et 3% des touristes.

Un peu moins d'un résident interrogé sur deux **(44%)** déclare avoir été victime au moins une fois dans l'année d'un fait survenu en Région de Bruxelles-Capitale contre **27%** des navetteurs et **13%** des touristes.

LA DISCRIMINATION EN DÉTAIL

La problématique des discriminations mérite un focus particulier. En effet, la prévalence de victimes est la plus élevée en matière de discriminations (14%), tout particulièrement chez les résidents bruxellois interrogés alors que ce type d'infractions[56] est peu rapporté aux autorités (*cf. infra*). Chez les résidents, les faits de discrimination concernent dans 45% des cas l'accès à l'emploi et une fois sur quatre, l'accès à d'autres biens et services (crédits, entrée dans un lieu privé accessible au public, etc.). Les principaux critères de discrimination évoqués par les répondants sont l'origine ethnique, la nationalité et la couleur de la peau. Les navetteurs sont principalement affectés par ces mêmes types de discrimination mais dans une moindre mesure. Le rapport d'UNIA montre également que la Région de Bruxelles-Capitale est en effet la plus concernée par les dossiers de discrimination par rapport au reste du pays, et ce, avec 396 dossiers en 2018 dont 33% concernant les biens et services et 27% le travail et l'emploi. Les critères de discrimination sont majoritairement « raciaux »[57] (40%) suivis par le handicap (28%) et les convictions religieuses ou philosophiques (14%)[58].

Au sein des statistiques officielles de la criminalité, la Région de Bruxelles-Capitale est également celle où les faits de discrimination ont été le plus souvent rapportés à la police en comparaison au reste du territoire. En RBC, 319 PV ont eu pour objet un fait de discrimination en 2018, soit +21% par rapport à l'année précédente et +8% par rapport à 2009[59]. Les faits de discrimination déclarés à la police représentent 0,22% du total des infractions judicaires enregistrées en Région bruxelloise. Nous verrons plus tard que le taux de plainte est très faible pour ce type de victimation, ce qui explique l'écart observé entre les chiffres officiels et la victimation auto-révélée des Bruxellois lors de l'ERS.

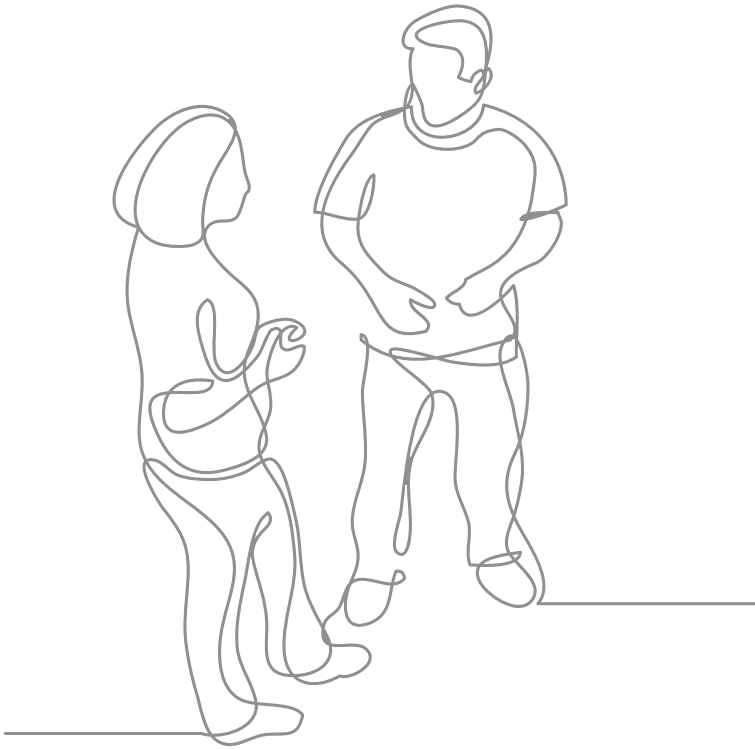

[56] *Cf.* Loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, *M.B.*, 8 août 1981 ; Loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination, *M.B.*, 30 mai 2007 ; Décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, *M.B.*, 13 janvier 2009.

[57] Nous reprenons la terminologie utilisée dans le rapport UNIA, *Rapport chiffres 2018*. Renouer avec les droits humains, Bruxelles, 2019.

[58] *Ibidem*, pp. 21-22.

[59] Les statistiques policières proviennent du service BIPOL de la Direction de l'information policière et des moyens ICT (DRI) de la Police fédérale. Les données sont consolidées BNG, en date du 26.04.2019.

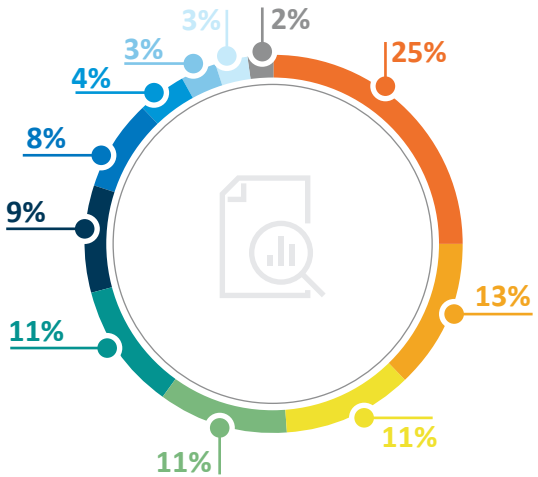

- RBC
- Anvers
- Flandre orientale
- Hainaut
- Liège
- Brabant flamand
- Flandre occidentale
- Limbourg
- Namur
- Brabant wallon
- Luxembourg

Figure 19 : Ventilation des dossiers de discriminations traités par UNIA en 2018 selon le lieu des faits – BPS/OBPS. Source : UNIA

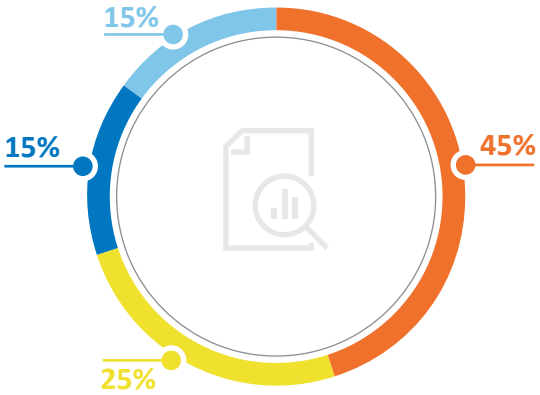

- Accès à l'emploi
- Accès à d'autres biens et services
- Accès au logement
- Accès aux moyens de transport

Figure 20 : Type de discriminations vécues par les résidents au cours des douze derniers mois – BPS/OBPS

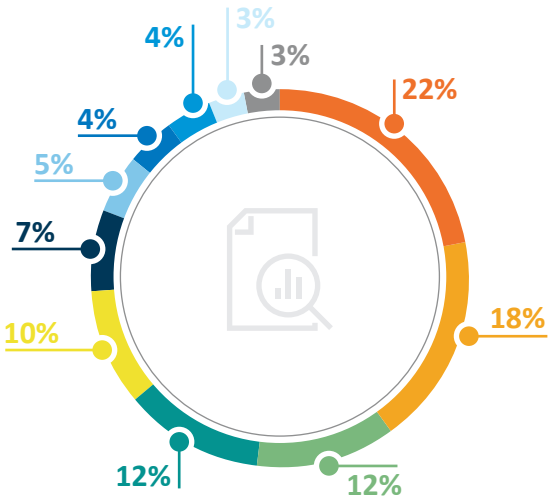

- RBC
- Anvers
- Hainaut
- Liège
- Flandre orientale
- Brabant flamand
- Namur
- Flandre occidentale
- Limbourg
- Brabant wallon
- Luxembourg

Figure 21 : Proportion de faits de discrimination enregistrés par les services de police locale en 2018 selon le lieu – BPS/OBPS. Source : Police fédérale – DRI/BIPOL

3.2. SELON LE GENRE[60]

Afin de pouvoir comparer les trois populations, le tableau ci-dessous ne reprend qu'une partie des faits dans la mesure où les trois questionnaires ne proposaient pas les mêmes items[61].

	Résidents		Navetteurs		Touristes	
Victimation	F	M	F	M	F	M
Discrimination	39%	**61%**	45%	**55%**	23%	**77%**
Remarques et insultes dans l'espace public	**62%**	38%	**59%**	41%	**77%**	23%
Vol sans violence	**62%**	38%	45%	**55%**	47%	**53%**
Harcèlement sexuel	**83%**	17%	**84%**	16%	**60%**	40%
Coups et blessures	40%	**60%**	35%	**65%**	0%	**100%**
Vol de véhicule	43%	**57%**	6%	**94%**	0%	0%
Attouchements sexuels	**85%**	15%	**100%**	0%	**100%**	0%
Viol	**100%**	0%	**100%**	0%	0%	0%

Tableau 2 : Proportion de femmes/hommes (F/M) victimes selon le fait – BPS/OBPS

Parmi les victimes, les hommes sont plus nombreux à s'être dits victimes, au cours des douze derniers mois, de discrimination tant chez les résidents (61%) que chez les touristes (77%) et navetteurs (55%). À l'inverse, les femmes sont plus concernées par les remarques et insultes dans l'espace public que les hommes : 62% des victimes sont des femmes parmi les résidents, 77% chez les touristes et 59% chez les navetteurs. La proportion d'hommes parmi les victimes de coups et blessures est supérieure à celle des femmes au sein des trois échantillons. En ce qui concerne les vols, les victimes sont majoritairement les hommes en ce qui concerne les navetteurs (55%) et les touristes (53%), alors que chez les résidents, la proportion de femmes est plus élevée (62%).

L'existence d'un lien entre le genre et le type de victimation n'a pu être montré que chez les résidents[62] :

- Un lien très significatif est vérifié entre le genre et les vols sans violence[63] : les femmes sont plus concernées que les hommes, alors que ceux-ci sont plus souvent victimes de coups et blessures[64]. On peut émettre l'hypothèse que les femmes paraissent une cible plus vulnérable pour les vols et les hommes, moins vulnérables *de visu*, peuvent faire plus facilement l'objet de violences physiques ;
- Malgré les proportions genrées observées en matière de victimation liée aux cambriolages et aux vols de véhicules (*cf. supra*), aucun lien significatif entre le genre et ces faits n'a pu être mis en évidence[65]. Ce qui semble être naturel puisque pour ce type d'infraction, les cibles ne sont pas les individus mais les biens visés : le véhicule ou l'habitation. La commission du délit tient davantage compte du degré de sécurisation des cibles, de leur valeur et des opportunités de réalisation (manque de contrôle social, absence du propriétaire, etc.) ;
- Le genre influence très significativement le fait d'avoir été confronté à des remarques et insultes dans l'espace public[66] : les femmes sont plus concernées, tout comme les personnes âgées de moins de 25 ans et de plus de 65 ans ;
- Les atteintes d'ordre sexuel sont fortement et significativement corrélées au fait d'être une femme mais aussi à l'âge : les moins de 35 ans sont les plus concernées par ces faits[67] ;
- En ce qui concerne les faits de discrimination, tous les éléments de profil ont une influence sur le fait de subir de tels actes : les hommes âgés entre 25 et 44 ans, ou possédant – au plus – un diplôme de l'enseignement primaire[68], sont les plus concernés.

[60] Cette attention particulière à la dimension genre s'inscrit dans le cadre de l'application de l'article 4 de la loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales, *M.B.*, 13 février 2007 et de l'article 4 de l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2012 portant l'intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, *M.B.*, 13 avril 2012.

[61] Il a été nécessaire d'adapter les questionnaires en fonction des réalités de chaque population d'étude. Par exemple, les navetteurs et touristes n'ont pas été interrogés sur une victimation due à un cambriolage dans la mesure où leur domicile est situé hors RBC.

[62] Pas pour les touristes et navetteurs en raison d'effectifs trop faibles

[63] Lien très significatif ($p=0.003$, $Khi^2=9.07$, ddl=1).

[64] Lien significatif ($p=0.03$, $Khi^2=4.66$, ddl=1).

[65] Aucun lien significatif entre le genre et les vols de véhicules ($p=0.18$, $Khi^2=1.81$) ou les cambriolages ($p=0.53$, $Khi^2=3.18$).

[66] Lien très significatif ($p<0.01$, $Khi^2=11.98$, ddl=1).

[67] Lien très significatif entre genre et harcèlement sexuel ($p<0.01$, $Khi^2=45.24$, ddl=1), les attentats à la pudeur et viols ($p<0.01$, $Khi^2=13.68$, ddl=1).

[68] Diplôme secondaire inférieur et moins (sans diplôme, diplôme primaire).

3.3. POLYVICTIMATION ET VICTIMATION MULTIPLE

À partir des données relatives à la victimation subie au cours des douze derniers mois, il est possible d'identifier les répondants ayant été victimes de plusieurs faits différents (polyvictimation) ainsi que ceux ayant été victimes à plusieurs reprises d'un fait similaire (victimation multiple)[69]. Dans la mesure où cette analyse engendre deux nouveaux sous-échantillons de petite taille, elle n'a pas pu être réalisée pour les navetteurs et touristes dont les échantillons étaient déjà, à la base, réduits.

Les résidents ont été interrogés sur la fréquence à laquelle ils ont été victimes d'un vol de véhicule, cambriolage, vol sans violence, de coups et blessures et d'escroqueries. Près d'un résident sur quatre a été victime d'un seul type de fait alors qu'un sur dix l'a été pour au moins deux types de fait différents au cours des douze derniers mois. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à avoir été victimes de différentes formes de criminalité/d'incivilités.

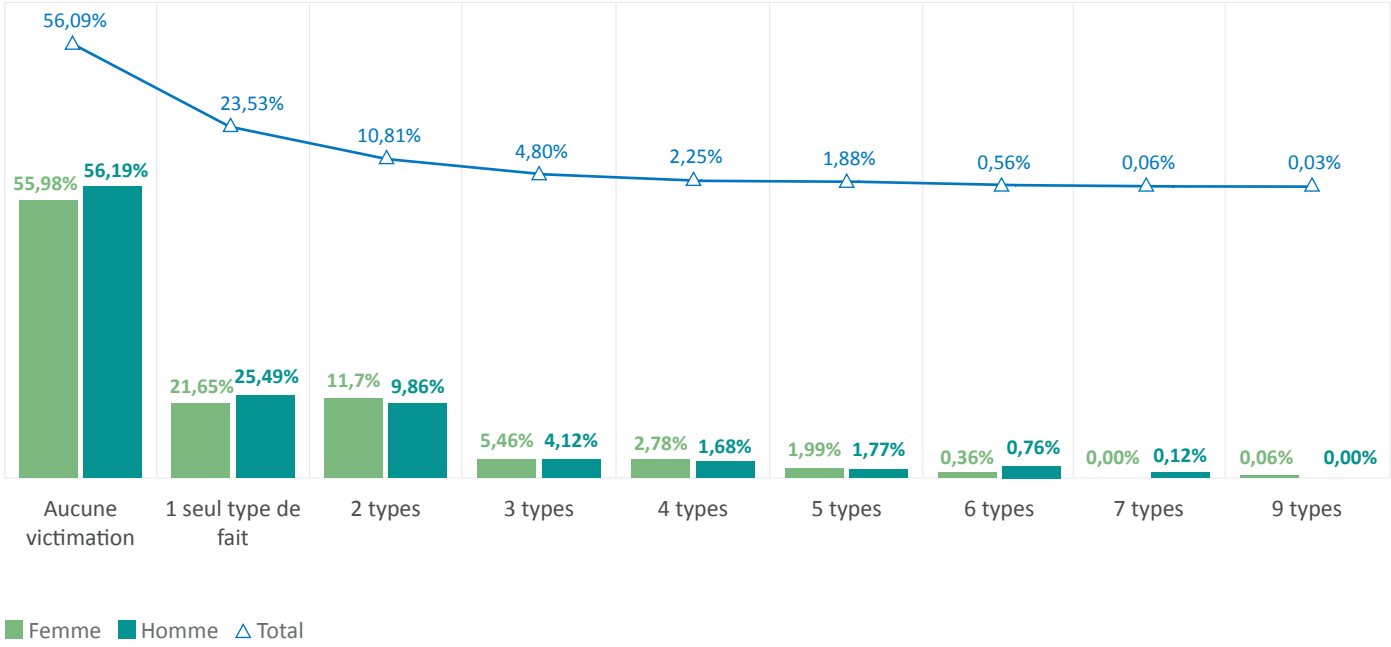

Figure 22 : Polyvictimation des résidents au cours des douze derniers mois selon la variété des faits – BPS/OBPS

Sur l'ensemble des résidents interrogés, près de 11% d'entre eux ont donc fait l'objet de deux formes de victimation différentes, ce qui constitue la catégorie la plus importante de polyvictimes. Parmi les atteintes cumulées, le harcèlement moral et les insultes dans l'espace public coexistent le plus souvent en terme de victimation individuelle survenue au cours de douze derniers mois. Les insultes dans l'espace public sont souvent cumulées à une victimation liée aux avances sexuelles ou aux vols sans violence. La discrimination semble être une atteinte à laquelle le Bruxellois est fréquemment exposé ; et ceux qui en sont victimes font souvent également l'objet d'insultes dans l'espace public et de violences psychologiques.

[69] LUSSIER A. *et al.*, *op.cit.*

En ce qui concerne la victimation multiple, les résidents victimes d'escroqueries ou de fraudes sont les plus nombreux à l'avoir été de manière répétée : 21% d'entre eux déclarent l'avoir été 2 fois et 12%, avoir été victimes au moins 3 fois sur une année de faits similaires.

Près d'un résident victime de coups et blessures sur trois affirme l'avoir été à plusieurs reprises durant l'année. Il en va de même chez les Bruxellois victimes de vols de véhicules. À noter que 20% des résidents victimes de cambriolage l'ont été au moins deux fois en l'espace d'une année. Une victime de vol simple sur cinq a été « revictimisée » au cours de la même année pour ce même fait.

Figure 23 : Pourcentage de victimes (résidents) pour un type de fait selon la fréquence de victimation durant les douze derniers mois – BPS/OBPS

Les hommes sont proportionnellement plus nombreux à être victimes d'escroqueries ou de coups et blessures de manière répétée, alors que les femmes sont, quant à elles, plus nombreuses à avoir été victimes de plusieurs vols au cours des douze derniers mois.

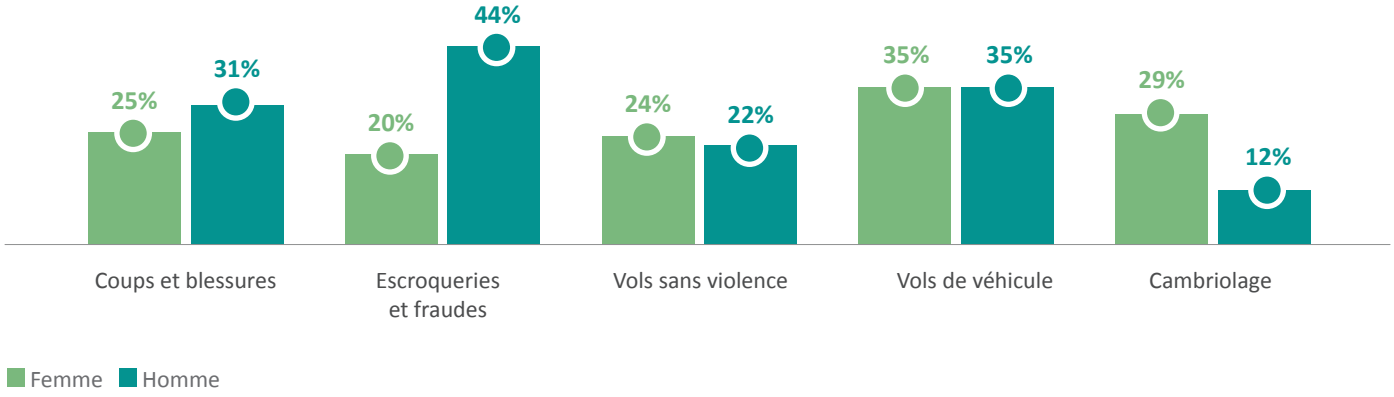

Figure 24 : Taux de multivictimation (pour le même type de fait) selon le genre du résident – BPS/OBPS

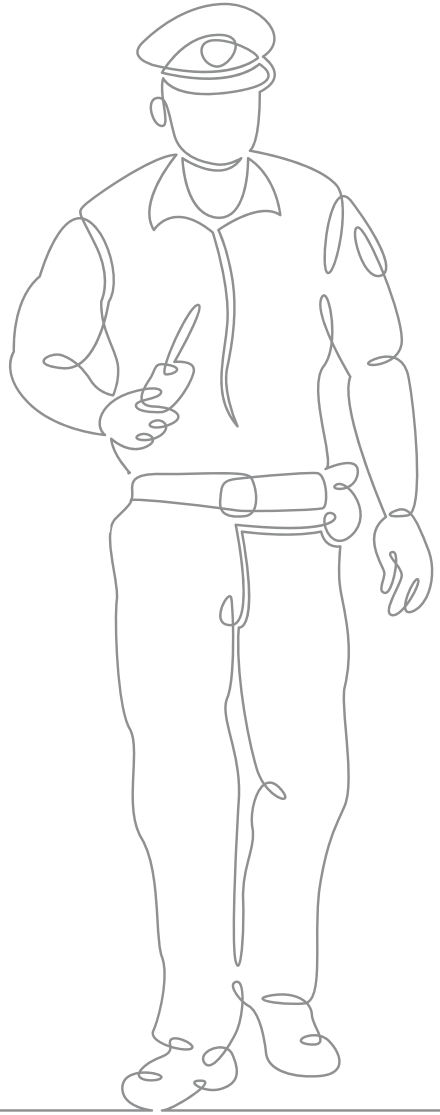

Réaction_EN CAS DE VICTIMATION

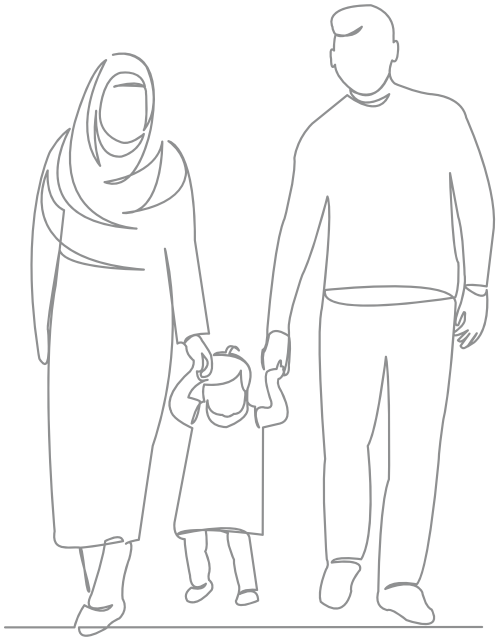

4.1. TAUX DE RENVOI : SIGNALEMENT DES FAITS À LA POLICE

On constate tout d'abord que les faits pour lesquels il y a le moins de craintes individuelles exprimées, et, pour lesquels les répondants déclaraient être le plus souvent victimes (*cf. supra*), sont également ceux qui sont le moins souvent rapportés aux services de police. Ainsi, les faits de discrimination, de remarques et d'insultes dans l'espace public et de harcèlements/violences verbales sont ceux pour lesquels les taux de plainte à la police sont les plus bas :

- 2% des faits de discrimination vécus par les résidents ont fait l'objet d'une plainte à la police, contre 5% chez les navetteurs et 0% chez les touristes ;
- 5% des remarques et insultes dans l'espace public vécues par les résidents ont fait l'objet d'une plainte, contre 10% chez le navetteurs et 0% chez les touristes ;
- 8% des harcèlements ont été signalés à la police par les résidents (les touristes et navetteurs n'ont pas été interrogés sur ce type de fait[70]) ;
- Deux viols sur trois ont été déclarés par les navetteurs, aucun chez les résidents et touristes (aucune victime).

En revanche, les faits à propos desquels les trois populations d'étude se disaient le plus souvent inquiets (agressions, vols, cambriolages) sont ceux qui font l'objet des taux de plainte les plus élevés.

Les délits patrimoniaux tels que le **cambriolage** ou le **vol de véhicule** sont les délits pour lesquels les résidents bruxellois déclarent avoir le plus porté plainte auprès des services de police, avec un taux de plainte respectif de 80% et 74%. Les navetteurs qui ont été victimes du vol de leur véhicule (1,3%) les ont signalés à la police deux fois sur cinq : 57% de ces vols concernaient un vélo, ce qui peut suggérer que la victime puisse ressentir moins d'intérêt à les déclarer que lorsqu'il s'agit d'un véhicule de plus grande valeur. Aucun touriste interrogé n'a été victime de vol de véhicule ou de biens personnels au sein de son lieu de séjour.

[70] Le harcèlement comporte une dimension de répétition dans le temps par une même personne. De fait, ce type de fait était moins approprié aux touristes et navetteurs qui, dans la durée, sont moins exposés à vivre un épisode d'harcèlement lors de leur passage sur le territoire bruxellois. Néanmoins, les navetteurs y sont probablement plus exposés mais dans un cadre de violence sur les lieux du travail, ce qui sortait de la problématique de la sécurité générale.

LES CAMBRIOLAGES ET VOLS SONT LES FAITS LES PLUS SOUVENT DÉCLARÉS

Les **vols sans violence** sont moins fréquemment déclarés : les résidents ont signalé les faits dans 68% des cas contre 50% chez les navetteurs et 35% pour les touristes. Le taux de plainte varie souvent en fonction de la nature des préjudice[71], et les victimes sont plus enclines à déposer plainte lorsqu'il existe de véritables impératifs administratifs (papiers d'identité, billet d'avion, documents de bord, etc.), que le montant des préjudices est élevé mais aussi lorsque des circonstances aggravantes sont associées au vol (usage de la violence, etc.). Il paraît donc logique que le taux de renvoi soit moins élevé que pour les délits précédents. L'enquête révèle également que chez les résidents, 6% de ces vols surviennent sur les lieux de travail/d'étude et 17,5% à domicile. Chez les navetteurs, un vol sur cinq survient également sur les lieux du travail. Ce qui permet de suggérer que le taux de plainte pour les vols simples tient non seulement du préjudice, mais éventuellement de l'existence de déclarations de vol introduites directement auprès de l'employeur/institution d'enseignement ou encore, de vols domestiques dont les auteurs sont des proches de la victime (enfants, partenaires, etc.) et envers lesquels le dépôt de plainte n'a pas été jugé opportun.

Les **agressions physiques** et les coups et blessures sont plus faiblement déclarés. Les résidents signalent ce type de fait à la police dans un peu moins d'un cas sur deux (45%) et 15% chez les navetteurs[72]. Pour les résidents, ce taux de plainte peut se rapporter aux circonstances des coups et blessures. Dans 40% des cas, le motif de ces violences est le vol, ce qui peut suggérer que le taux de plainte concerne principalement ces situations. 9% de ces violences surviennent à domicile, ce qui renvoie éventuellement au phénomène de violences intrafamiliales qui sont souvent peu déclarées. Chez les navetteurs, ces violences sont perpétrées un peu moins d'une fois sur trois dans le contexte d'un vol. Alors que pour les résidents, ces violences surviennent dans 3% des cas sur les lieux du travail/d'études, elles y surviennent à 5% pour les navetteurs. De fait, on peut suggérer que les violences commises sur les lieux du travail/établissements d'enseignement soient sous-représentées dans les faits rapportés à la police. Une procédure administrative lancée en interne peut être préférée ou estimée suffisante par la victime.

[71] ROBERT Ph., « Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles », *in Déviance et société*, 1977, vol.1, n°1, pp. 5-11.
[72] Chez les touristes, un seul répondant a été victime d'agression physique et a porté plainte.

Les **escroqueries et fraudes** font l'objet d'un taux de plainte de plus de 31% chez les résidents[73]. Les Bruxellois sont victimes de fraudes portant principalement sur des achats/ventes sur internet (17,7%), la fraude d'identité (15,5%), les retraits bancaires frauduleux (15%), le piratage informatique (9,4%) et 52% d'autres faits qu'ils considèrent comme des escroqueries sans pour autant l'être nécessairement d'un point de vue pénal (client insatisfait d'un bien/service, pratiques commerciales agressives, SPF Finances ne prenant pas en compte certaines déductions fiscales, etc.). En comparant la proportion de ces faits – selon leur nature et préjudice – avec le taux de plainte observé, on peut émettre l'hypothèse que les victimes déposent plainte principalement lorsqu'il y a une perte financière conséquente (retraits bancaires, fraudes sur internet). En effet, les escroqueries relatives à la vente/achat sur internet induisent souvent de nombreux frais à charge de la victime (*money remittance*[74], etc.).

En matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle dont la prévalence de victimes s'élève à 7,6% chez les résidents bruxellois, 10% chez les navetteurs et 4% chez les touristes, les taux de plainte sont les moins élevés. Les victimes **d'avances sexuelles** déplacées portent plaintes dans 4,7% des cas pour les résidents et 4,5% en ce qui concerne les navetteurs. Sur 6 faits déclarés par les touristes, aucun n'a fait l'objet de signalements auprès de la police. Dans la moitié des cas, ces faits surviennent sur la voie publique tant pour les navetteurs que pour les résidents et respectivement, dans 3,4% et 17,2% des cas sur les lieux de travail/d'études de la victime. 2 faits sur 10 sont commis par une personne faisant partie de l'entourage proche ou éloigné de la victime. Le taux de plainte relatif aux attentats à la pudeur est nul en ce qui concerne les résidents (29 victimes), les touristes (1 victime) et 5% des navetteurs déclarent avoir porté plainte suite à ce type de fait – qui est perpétré dans un peu moins d'une fois sur quatre par une personne issue de l'entourage proche ou éloigné de la victime dont, 8% par un partenaire ou ex-partenaire. De la même manière, le viol est très faiblement déclaré par les victimes : aucun résident bruxellois n'a déposé plainte, deux navetteurs sur trois ont signalé les faits et aucun touriste n'en a été victime. Les effectifs sont cependant trop faibles que pour pouvoir tirer des conclusions sur ces atteintes d'ordre sexuel. Nous pouvons, cela étant, relever, d'une part, le faible intérêt pour les victimes de porter plainte pour des avances proposées dans l'espace public dans la mesure où elles peuvent considérer la situation comme « maîtrisée » en évitant ou réagissant au comportement. D'autre part, dans le cas des attentats à la pudeur et du viol, et suivant le contexte (victime d'une connaissance, d'un membre de la famille, etc.), peut se développer un sentiment de crainte de représailles, d'aggravation de la situation, de culpabilité ou la peur de ne pas être cru, qui pourrait dissuader la victime de porter plainte.

LES DISCRIMINATIONS, REMARQUES ET LES INSULTES DANS L'ESPACE PUBLIC SONT LES FAITS LES MOINS SOUVENT DÉCLARÉS

[73] 3 victimes d'escroqueries/fraudes parmi les touristes interrogés.

[74] Escroquerie dont le mode opératoire consiste le plus souvent à demander d'envoyer de l'argent pour payer des frais initiaux pour un produit ou service.

4.2. POURQUOI NE PAS SIGNALER LES FAITS À LA POLICE?

À la question fermée « Si vous avez été victime et n'avez pas porté plainte, pour quelle(s) raison(s) ? », les navetteurs ont été les plus nombreux à éprouver un sentiment d'inutilité (84%), suivi par les résidents (77,5%). Ceux-ci sont moins nombreux à craindre de ne pas être crus ou pris au sérieux (10,3%) en comparaison avec les navetteurs (13%), qui éprouvent plus de gêne ou de honte à l'idée de porter plainte. Les faibles effectifs des échantillons de touristes et de navetteurs ne permettent pas d'approfondir les motifs de non rapportage aux services de police.

Il est à noter que, chez les Bruxellois, il est possible de mieux caractériser et de compléter les raisons invoquées ci-dessus. En effet, le questionnaire proposait aux répondants d'évoquer d'autres motifs que ceux proposés dans le questionnaire. L'examen de ceux-ci, soit 12% des motifs évoqués repris comme « autre », précise le sentiment d'inutilité et le manque d'intérêt quant aux démarches : l'inactivité de la police et l'anticipation d'aucune suite donnée au niveau judiciaire expriment en grande partie pourquoi les victimes ne déclarent pas les faits. La peur des représailles et/ou d'aggraver la situation sont également évoqués fréquemment, tout autant que le fait de vouloir résoudre « soi-même » les problèmes. Certaines victimes estiment effectivement ne pas avoir besoin des services de police et être en mesure de gérer leur épisode victimaire. Enfin, certaines considérations quant à la procédure pénale ont pu être extraites des témoignages : les coûts et la lenteur du système sont principalement cités comme éléments dissuasifs au dépôt de plainte.

Parmi les Bruxellois ayant été victimes au moins une fois au cours des douze derniers mois, certaines tendances liées aux caractéristiques individuelles ont été observées. Les hommes sont proportionnellement plus enclins à ne pas déposer plainte en raison de l'inutilité de la procédure alors que les femmes sont plus nombreuses à éprouver de la gêne/ honte, ainsi qu'à craindre de ne pas être crues en cas de plainte. Ce motif est également plus exprimé parmi les victimes âgées entre 35 et 44 ans, 16% d'entre elles motivent le plus souvent le non signalement de la sorte alors que les 25-34 ans sont moins concernés. La honte et la gêne sont proportionnellement plus fréquentes chez les jeunes victimes (15-34 ans) et les aînés de plus de 65 ans. Il est plus fréquent que les 25-34 ans décident de ne pas porter plainte sous pression familiale ou de l'entourage que les autres tranches d'âge. Le niveau d'instruction semble également influencer le fait de porter ou non plainte. Les répondants ayant un diplôme de niveau bas sont proportionnellement plus nombreux à exprimer un manque d'intérêt ou l'inutilité de signaler les faits à la police ainsi qu'à craindre de ne pas être crus.

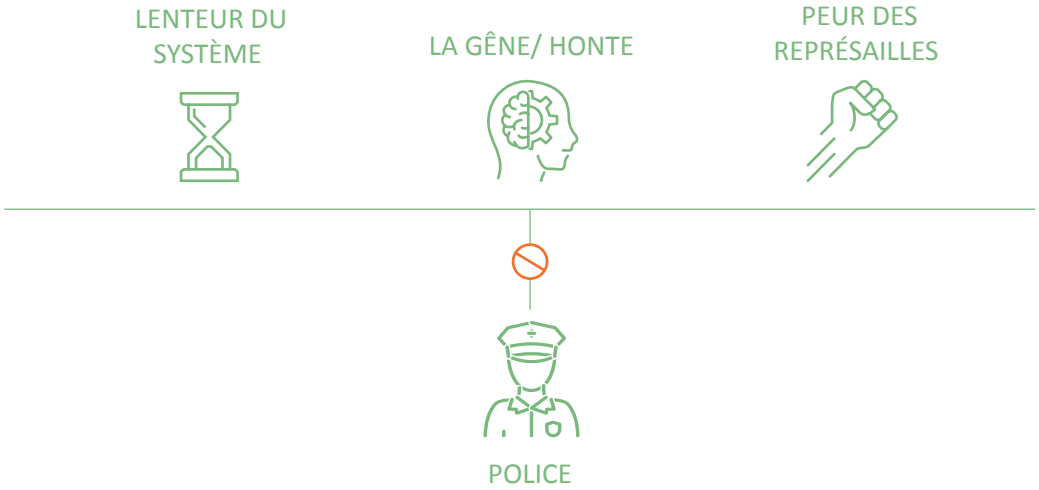

4.3. SOLLICITER UNE AIDE EXTÉRIEURE

4.3.1. Selon la nature de la victimation

Il a été demandé, spécifiquement, aux résidents bruxellois s'ils avaient fait appel à des aides extérieures (hors police) lorsqu'ils avaient été victimes. Par « aides extérieures », sont visés par exemple les services d'accueil aux victimes, psychologues, travailleurs sociaux, etc.

À l'exception des cambriolages où 6% des victimes déclarent avoir fait appel aux assurances, les victimes d'autres types de vol (de véhicules ou de vols simples) déclarent n'avoir fait appel à aucun autre service hormis la police. Les victimes d'escroquerie sont celles qui ont le plus souvent recouru à une aide extérieure : dans près de deux cas sur trois, la demande d'aide a été introduite auprès du CPAS.

Parmi les victimes de coups et blessures, près d'un résident sur dix a fait appel à une aide extérieure. Dans plus de la moitié des cas, il s'agit d'un psychologue. En matière de menaces d'agression physique, 9% des victimes se sont principalement dirigées vers les services de médiation (35%), un psychologue (26%) ou encore une ligne d'écoute (7%).

Une victime de violences psychologiques/harcèlement sur dix déclare avoir consulté un psychologue/psychiatre (54%) ou sollicité l'aide d'une personne de référence (24%) telle qu'un supérieur hiérarchique, une personne de confiance, etc. En ce qui concerne les agressions verbales dans l'espace public, 3% des victimes ont sollicité une aide extérieure qui concerne, dans un peu plus de deux cas sur trois, le suivi par un psychologue ou psychiatre. Le harcèlement sur réseaux sociaux, mail ou sms, a conduit 8% des victimes à demander de l'aide auprès d'un service de médiation (15%), d'un psychologue (16%) ou d'un médecin (22%) ainsi que dans 17% des cas, d'une demande d'aide diffusée sur les médias sociaux.

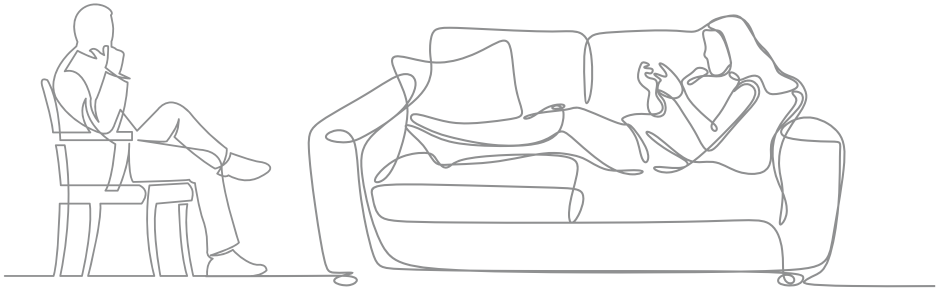

Pour les atteintes d'ordre sexuel, 5% des victimes de harcèlement sexuel – et 6% des victimes d'attentats à la pudeur – déclarent avoir sollicité une aide extérieure (hors police) qui est presqu'exclusivement l'aide d'un psychologue[75].

Enfin, 3% des victimes de discriminations sollicite une aide extérieure : dans 22% des cas auprès de l'employeur, 15% auprès des syndicats ou d'un avocat dans un cas sur cinq.

Au regard de ce qui précède, on peut distinguer trois formes d'aide extérieure sollicitées en cas de victimation :

- Les aides de compensation : CPAS ou assurance ;
- Les aides à la résolution du problème : services de médiation, employeur, avocats ou syndicats ;
- Les aides de soutien/accompagnement : psychologues, psychiatres, médecins.

À noter qu'aucun service de prévention communal/régional, acteur du milieu associatif ou de la sécurité n'a été cité.

[75] Aucun résident interrogé n'a déclaré avoir été victime de viols au cours des douze derniers mois en RBC.

4.3.2. Motifs pour ne pas demander une aide extérieure

À la question fermée « Si vous avez été victime et n'avez pas fait appel à une aide extérieure, pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas fait appel à ces aides ? », les trois publics cibles ont eu l'opportunité de choisir plusieurs motifs ainsi que de s'exprimer ouvertement sur ceux qui n'apparaissaient pas dans le questionnaire (catégorie « autre »). Il est difficile de comparer les valeurs observées entre les trois échantillons en raison des faibles effectifs des échantillons navetteurs et touristes[76] .

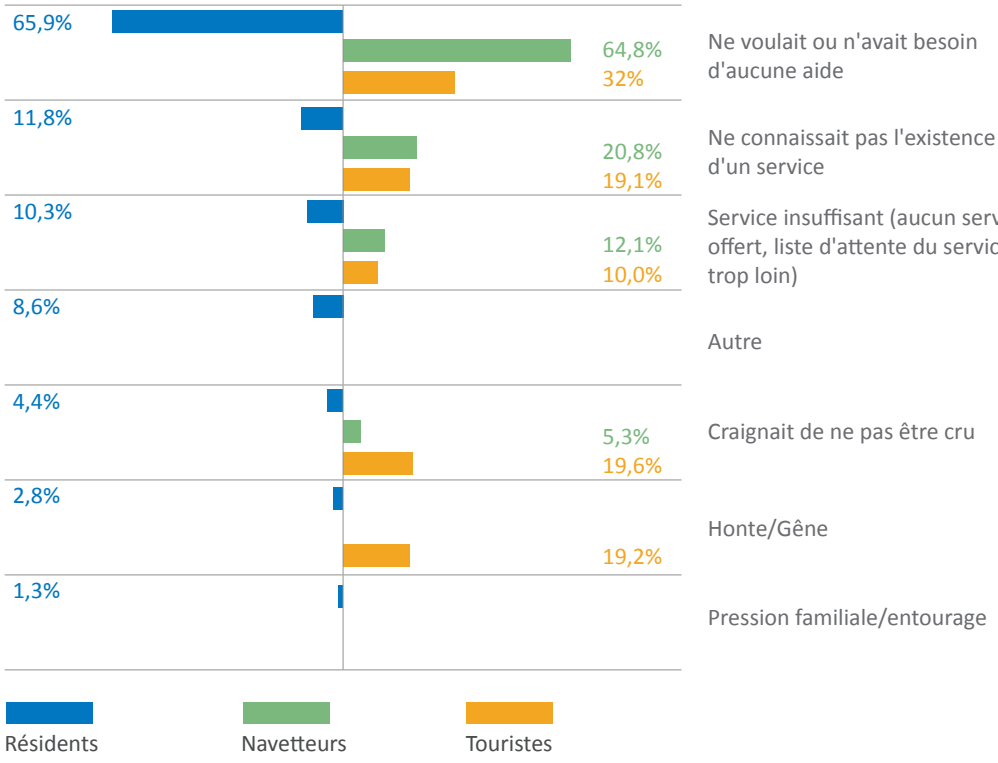

Figure 25 : Motifs évoqués par les résidents, navetteurs et touristes quant au fait de ne pas faire appel à une aide extérieure suite à une victimation vécue en Région bruxelloise – BPS/OBPS

Dans la majorité des cas, les victimes estimaient ne pas avoir de besoin d'une aide extérieure : ce motif est exprimé par 66% des résidents, 65% des navetteurs et 32% des touristes. Un peu plus d'un résident sur dix n'a pas sollicité d'aide extérieure soit parce qu'il ne connaissait pas l'existence d'un service, soit parce que le service lui paraissait insuffisant (délai d'attente trop long, services indisponibles, etc.).

Parmi les autres motifs évoqués par les répondants[77], la « perte de temps » et l'« inutilité » de la démarche sont les motifs les plus souvent exprimés par les Bruxellois quant au fait de ne pas solliciter d'aide extérieure lorsqu'ils ont été victimes. La peur de ne pas obtenir d'aide en raison de son « origine » ou encore, de ne pas entreprendre les démarches en raison des coûts financiers, figure également parmi quelques témoignages.

[76] Résidents (N=578), navetteurs (N=83) et touristes (N=13).
[77] Les touristes et les navetteurs n'ont pas exprimé de raisons autres que celles proposées dans le questionnaire.

MESURES DE PROTECTION ET BESOINS *en termes de sécurité*

5.1. SÉCURISATION DE L'HABITAT

À la question ouverte « Avez-vous pris des mesures pour protéger votre résidence ? Si oui, lesquelles ? », un Bruxellois sur trois déclare avoir pris des mesures pour sécuriser son domicile. Les résidents dont l'âge se situe entre 45 et 64 ans sont les plus nombreux à avoir mis en œuvre au moins une mesure de protection (41%) suivi des 65 ans et plus (50%). Les 15-24 ans et 25-34 ans sont moins concernés. Ces tranches d'âge étant plus souvent locataires, on peut émettre l'hypothèse que les moyens de sécurisation sont limités par le coût de tels investissements et les modalités de location contractées avec leurs bailleurs.

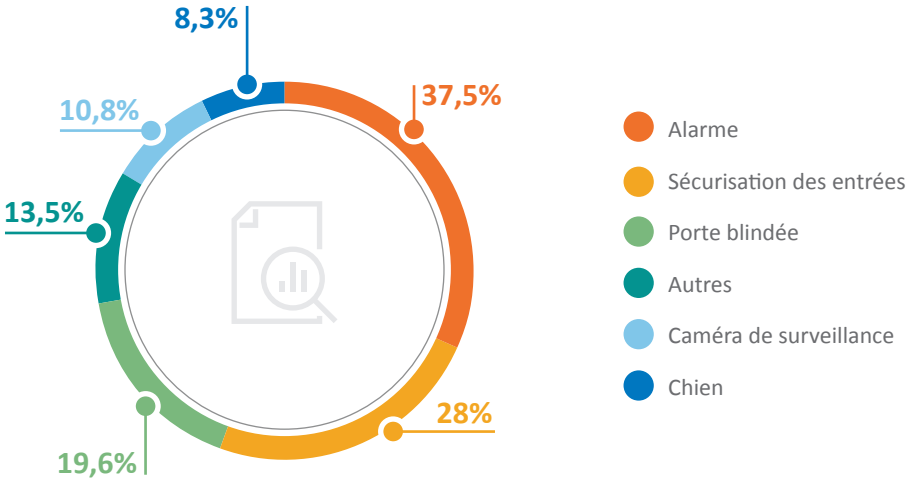

Figure 26 : Mesures de sécurisation de l'habitat prises par les résidents (%) – BPS/OBPS

Les victimes de cambriolages sont plus nombreuses à avoir sécurisé les alentours de l'habitat[78] (12%) contre 2% parmi les résidents n'ayant pas été victimes. Ces derniers sont proportionnellement plus nombreux à recourir à l'installation d'alarmes et de portes blindées. Les victimes sont également plus nombreuses à recourir aux caméras de surveillance. La possession d'un chien évoquée comme moyen de protection s'observe dans une même proportion, aussi bien chez les résidents ayant été victimes que chez les autres.

[78] Obstruction du soupirail, installation de grilles ou de barrières, sécurisation du jardin, etc.

5.2. SÉCURITÉ INDIVIDUELLE

14% des résidents déclarent avoir suivi des cours de self defense. Les hommes sont proportionnellement deux fois plus nombreux (18%) que les femmes à avoir suivi ce type d'activité. Il est cependant impossible de dire si les répondants évoquent ce moyen comme une mesure prise pour assurer leur sécurité ou s'il s'agit d'une activité récréative. Les 45 ans et plus sont moins nombreux à avoir suivi ce type de cours. Les Bruxellois ayant été victimes au moins une fois au cours des douze derniers mois sont plus nombreux à avoir suivi des cours d'autodéfense. Selon le niveau de victimation, les résidents ayant subi au moins deux épisodes victimaires de nature différente au cours des douze derniers mois ont été plus nombreux à suivre ce type de cours que les non-victimes et les victimes d'un seul fait.

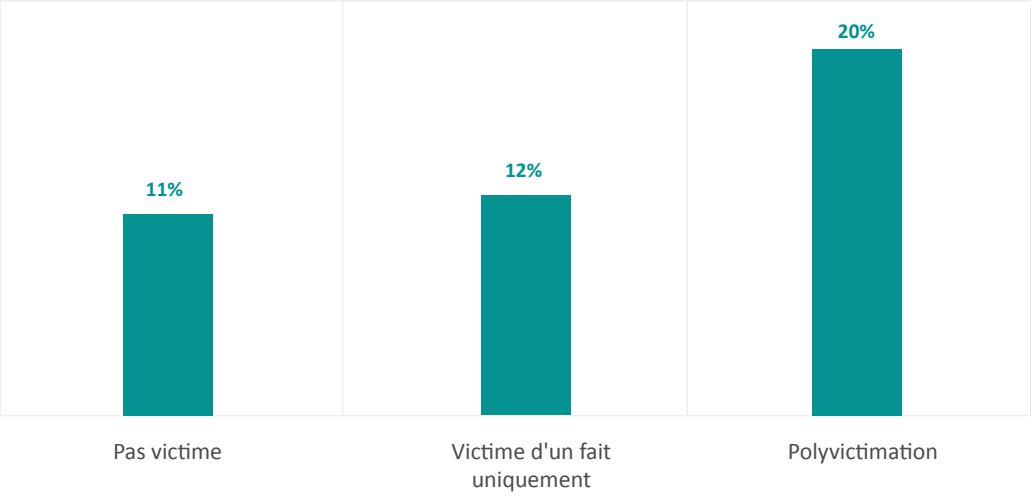

Figure 27 : Proportion de résidents ayant suivi des cours d'autodéfense selon le niveau de victimation – BPS/OBPS

La protection personnelle s'exprime également par le port d'objet en vue de se protéger en cas d'agression. 44% des résidents déclarent porter sur eux des objets pour se défendre. Si 27% de ces objets sont des accessoires du quotidien (clefs, parapluies, bagues, etc.), il est à noter que 38% des objets sont des armes, principalement blanches[79], et 18% sont des sprays incapacitants (armes prohibées tant en ce qui concerne la détention que le (trans)port[80]). En cas de contrôle policier, le risque d'être verbalisé est élevé. La personne concernée peut ainsi vivre une victimation tout autre : celle d'être réprimée, ce qui peut induire la construction d'une image négative de l'appareil judiciaire et de ses acteurs.

Les jeunes dans la tranche des 15-24 ans et les 45-64 ans sont proportionnellement plus nombreux à porter des armes. Les femmes sont plus concernées par les accessoires et les sprays incapacitants alors que les hommes optent principalement pour une arme en vue de se protéger.

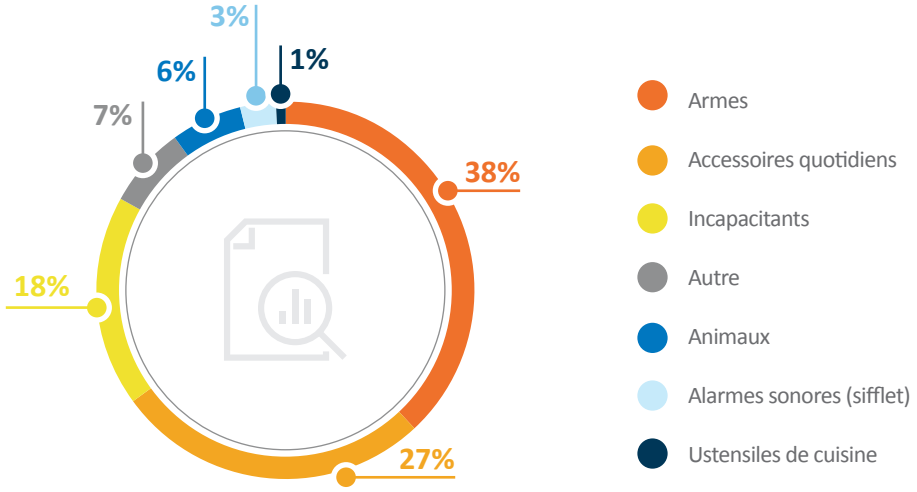

Figure 28 : Types d'objets portés par les résidents en vue d'assurer leur sécurité – BPS/OBPS

[79] Ont également été cités : les coups-de-poing américains, pistolet d'alarme ou airsoft, matraque rétractable, etc.
[80] Art. 3 de la Loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, *M.B.*, 9 juin 2006.

5.3. STATÉGIES D'ÉVITEMENT

Il a été demandé aux trois publics cibles s'il leur arrivait d'éviter certains endroits pour des raisons de sécurité. Les résidents ont été en plus interrogés sur leur propension à changer leur emploi du temps ou à rester chez eux par sécurité.

15% des résidents évitent certains endroits pour des questions de sécurité alors que 11% des navetteurs et 5% des touristes évitent fréquemment ou de manière continue des lieux qui ne leur inspirent pas confiance. On peut émettre l'hypothèse que les touristes sont moins amenés à éviter certains endroits que les autres, puisqu'a priori, ils (re-)découvrent le territoire bruxellois et y restent de manière très temporaire.

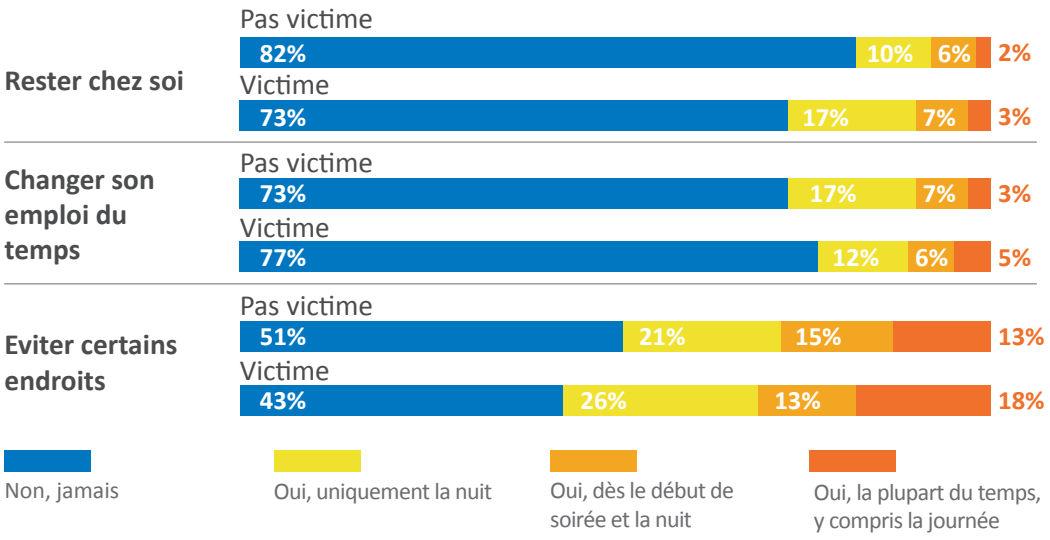

Figure 29 : Comportements d'évitement chez les résidents selon le fait d'avoir été victime ou pas, au cours des douze derniers mois – BPS/OBPS

La marche et le métro sont évités **la nuit**, par un peu plus de **15 %** des résidents et par **14%** des navetteurs et **9%** des touristes.

4% des Bruxellois interrogés déclarent changer « régulièrement » leur emploi du temps pour raisons de sécurité et 2% déclarent rester chez eux la plupart du temps (y compris la journée) pour des raisons de sécurité.

Les résidents interrogés qui ont été victimes au moins une fois au cours des douze derniers mois sont proportionnellement plus nombreux (5%) à modifier, la plupart du temps, leur emploi du temps pour des raisons de sécurité que les résidents qui n'ont pas été victimes durant l'année (3%).

Le fait d'éviter certains endroits pour raisons de sécurité est plus fréquent chez les résidents qui ont été victimes durant l'année (18%) que chez ceux n'ayant pas été victimes au cours de la même période (cf. fig. 29 *supra*).

Au niveau des moyens de déplacement, il ressort que 68,7% de résidents en moyenne n'évitent aucun moyen de transport (train, tram, métro, bus, taxi, marche, voiture, vélo). La marche et le métro sont évités la nuit, par un peu plus de 15 % des résidents et par 14% des navetteurs et 9% des touristes. Les navetteurs, interrogés uniquement quant au moyen qu'ils utilisent pour venir et quitter la RBC dans le cadre de leur travail, disent éviter le plus souvent le train (53,2%) et la marche (52,6%).

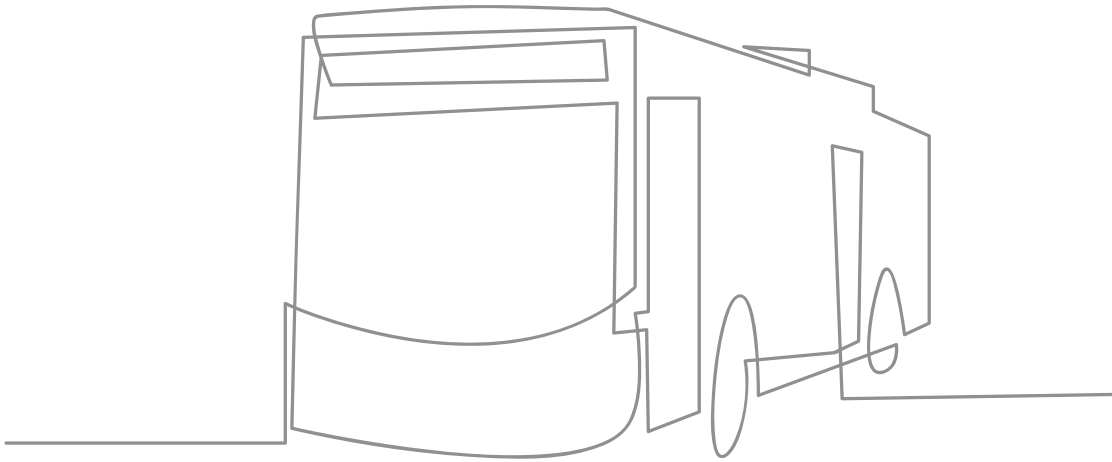

INSÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS PUBLICS BRUXELLOIS

À la demande de Bruxelles Mobilité, une enquête est organisée chaque année concernant la satisfaction des utilisateurs des transports publics de la STIB[81]. L'enquête 2018 s'est déroulée d'octobre à décembre 2018 auprès de plus de 7.000 personnes. Cette enquête comporte un volet sécurité où les répondants se sont exprimés sur leur sentiment de sécurité suivant le mode de transport public et le moment de la journée. On y relève que le sentiment de sécurité général des voyageurs est identique en 2018 par rapport à l'année précédente (7/10). Plus précisément, on note que le sentiment de sécurité en journée maintient sa note (7,5/10) entre 2017 et 2018 et que celui-ci est en augmentation en soirée, tant dans le métro (5,9/10 en 2018 contre 5,8/10 en 2017) qu'en station (5,7/10 contre 5,6/10).

[81] Voir https://www.stib-mivb.be/article.html?l=fr&_guid=c095ba1a-895f-3710-87b5-f02482cd61b1

La seconde réponse la plus fréquemment exprimée, est le fait de n'avoir besoin de « rien » pour se sentir plus en sécurité en RBC.

5.4. BESOINS DÉCLARÉS

5.4.1. Pour se sentir en sécurité

Les trois échantillons ont répondu à la question ouverte : « De quoi auriez-vous besoin pour vous sentir plus en sécurité en Région de Bruxelles-Capitale ? ».

De manière unanime, c'est la présence visible des forces de l'ordre qui vient en première position chez 34% des résidents, 31% des navetteurs et 57% des touristes. Que l'on ait été victime ou non, ce besoin est le plus souvent exprimé. Les répondants ayant été victimes au cours des douze derniers mois sont, en proportion, plus nombreux à exprimer ce besoin par rapport à ceux n'ayant pas été victimes à l'exception des navetteurs, où les non-victimes sont plus nombreuses à exprimer ce besoin (33%) que les autres (27%).

Top 3 des besoins par public cible

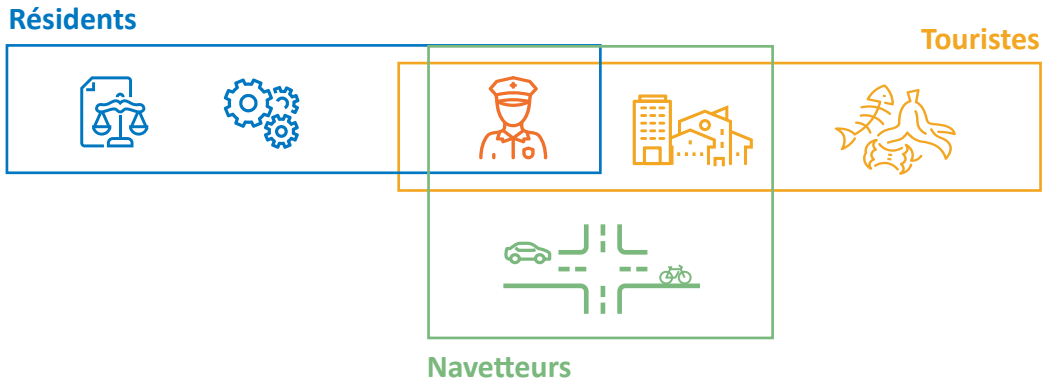

Les répondants n'ayant jamais été victimes au cours des douze derniers mois – ou lors de leur séjour en Région bruxelloise – sont plus nombreux à ne pas avoir de desiderata spécifiques en matière de sécurité à l'exception des touristes, où les victimes sont proportionnellement plus nombreuses (13%) à n'avoir besoin de rien en comparaison aux non-victimes (4%).

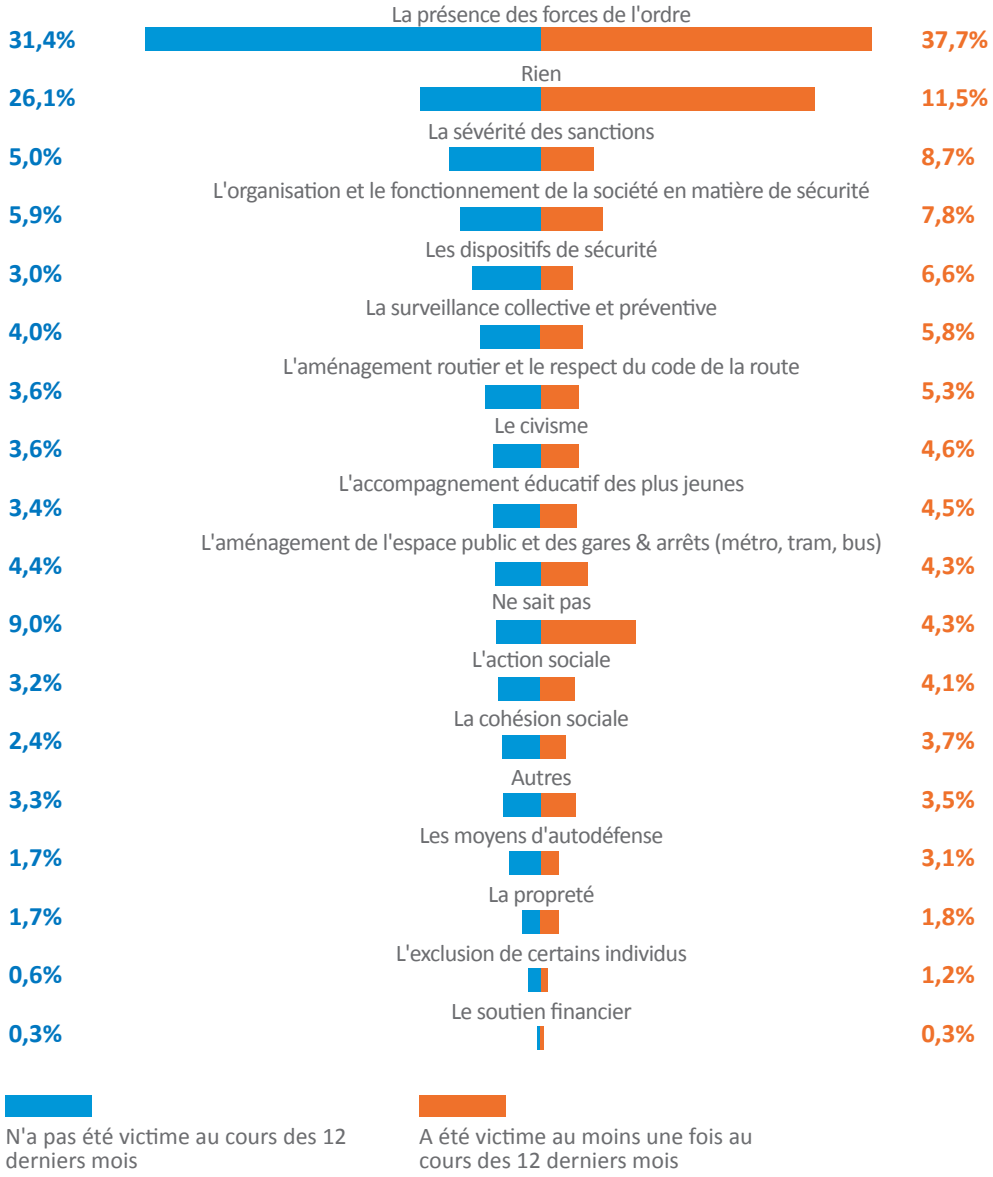

Figure 30 : Besoins des résidents afin de réduire le sentiment d'insécurité en Région bruxelloise – BPS/OBPS

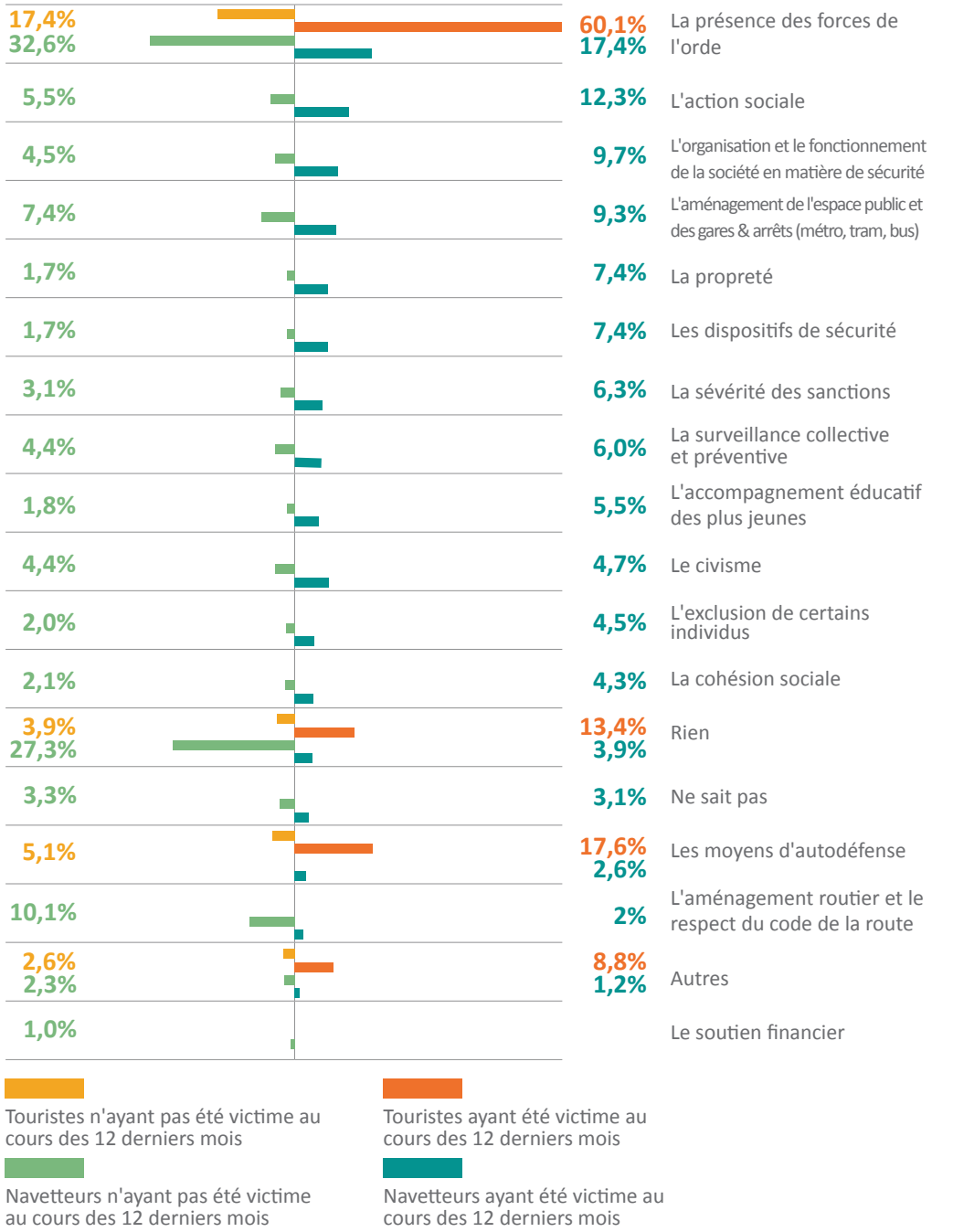

Figure 31 : Besoins des navetteurs et touristes afin de réduire le sentiment d'insécurité en Région bruxelloise – BPS/OBPS

Le troisième besoin le plus souvent évoqué par les résidents, est l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement de la société en matière de sécurité (6,7%) ; cet axe regroupe toutes les réponses relatives à l'amélioration ou au développement de politiques de sécurité efficaces ou liées à l'augmentation des moyens de la police et de la Justice. Les victimes sont proportionnellement plus nombreuses (8%) à émettre ce besoin en comparaison avec les Bruxellois qui ne l'ont pas été (6%). Ce besoin est moins prioritaire chez les navetteurs (6%) et les touristes (4%).

Vient ensuite le besoin d'une répression « plus sévère » des infractions – à savoir des sanctions plus lourdes envers leurs auteurs – et ce, pour 7% des résidents. 4% des navetteurs le citent également (aucun touriste).

La surveillance collective et préventive est le cinquième besoin le plus souvent exprimé par les résidents (5%) pour se sentir davantage en sécurité en RBC. Les répondants souhaitent principalement une augmentation du nombre de gardiens de la paix et plus de patrouilles policières le soir et la nuit. Parmi les résidents, ce besoin est partagé chez 4% des non-victimes et 6% des victimes. L'action sociale entendue comme les champs d'action différents de la sécurité (sur la pauvreté, le logement, l'emploi/chômage, etc.) est citée par 3,7% des résidents interrogés et 7,4% des navetteurs ; les navetteurs ayant été victimes durant l'année sont proportionnellement plus nombreux (12,3%) à identifier ce besoin que les non-victimes (5,5%).

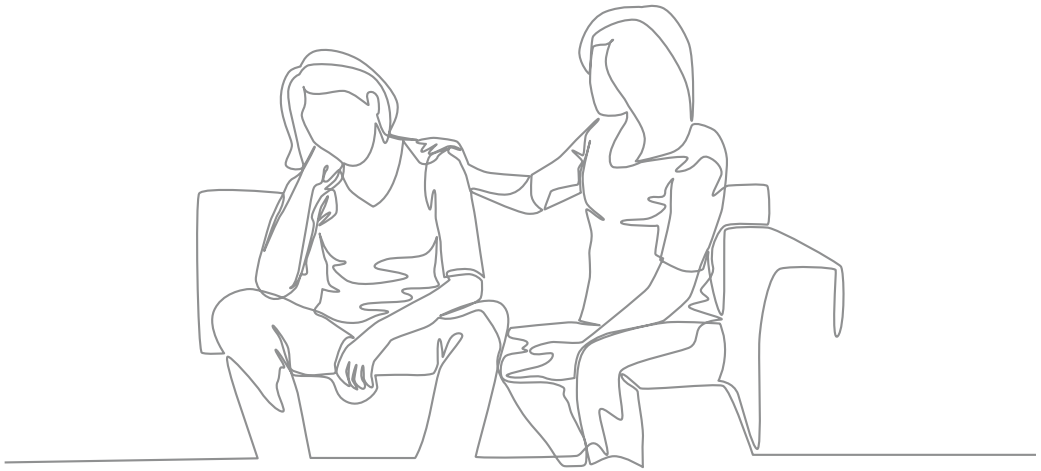

L'aménagement de l'espace public et des infrastructures liées aux transports en commun est identifié comme un moyen de lutte contre le sentiment d'insécurité chez tous les Bruxellois (4%), qu'ils aient été victimes ou non (4,3%). Ce besoin est, quant à lui, plus prononcé chez les navetteurs (8%) et les touristes (9%).

Des moyens de lutte contre l'insécurité moins cités par les répondants, tous publics cibles confondus, sont encore par exemple : le soutien financier, l'exclusion de certains individus[82], la propreté et les moyens d'autodéfense (être armé, etc.).

[82] Cette modalité reprenait les mesures de ségrégation, expulsion et autres remarques à connotation raciste ou discriminante.

[83] Sont visés l'accompagnement et l'aide dans les démarches de signalement des faits ou encore dans le cadre des démarches administratives liées aux assurances et autres demandes d'indemnités.

5.4.2. En cas de victimation

La question fermée « Quels types d'informations, de conseils ou de soutien souhaiteriez-vous recevoir si quelque chose vous arrivait ? » a été spécifiquement adressée aux résidents bruxellois.

Près d'un résident sur deux déclare souhaiter avoir accès à une aide psychologique s'il était amené à être victime. 33% désirent avoir une aide juridique en matière de procédure pénale (fonctionnement, suivi de son dossier, etc.), 9% en matière d'aide administrative[83] et 7% souhaitent avoir une aide financière.

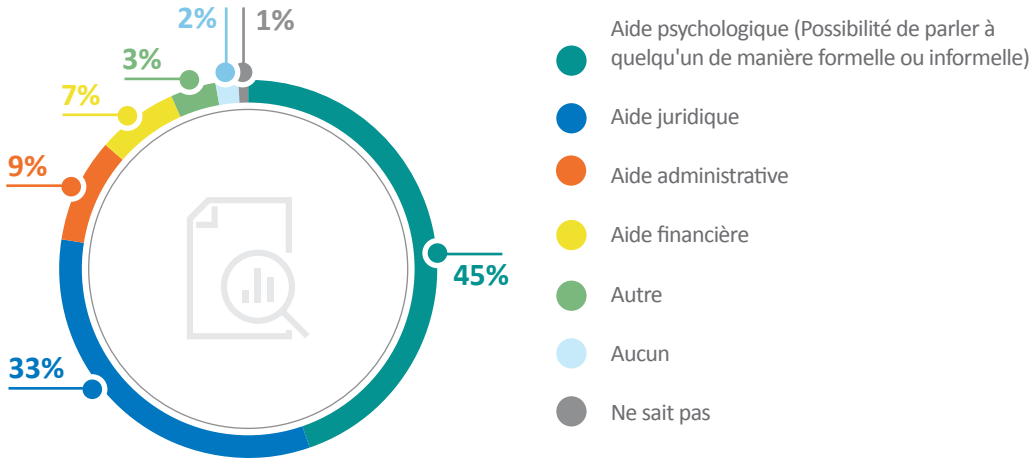

Figure 32 : Types de besoins en informations, conseils ou soutien en cas de victimation exprimés par les résidents – BPS/OBPS

CONCLUSIONS ET *recommandations*

Plus de trois ans après les attentats du 22 mars 2016, la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale est jugée « bonne » ou « très bonne » pour 48% des résidents, 45% des navetteurs et 79% des touristes interrogés. Ces derniers, qui hésitaient parfois à se rendre sur le territoire en raison de l'image de la sécurité bruxelloise, ont même changé positivement d'avis sur la question dans près d'un cas sur trois.

Il y a plus de dix ans, le Moniteur de sécurité révélait que 13% des résidents bruxellois vivaient « un important sentiment d'insécurité[84] ». Les résultats de l'ERS 2018 montre un degré de sentiment d'insécurité inchangé puisqu'il montre que 12% des résidents (10% des navetteurs et 3% des touristes) se sentent, souvent ou tout le temps en insécurité au sein de la Région. Au quotidien, les problèmes locaux les plus dérangeants sont loin d'être liés à la criminalité, et visent principalement des facteurs liés à la mobilité et l'environnement : la circulation routière intense, le manque de propreté, la pollution et la vitesse excessive dans la circulation. Les navetteurs et les touristes sont plus sensibles que les Bruxellois en ce qui concerne l'exposition à la mendicité et la présence de rassemblements/attroupements dans l'espace public.

Lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur les peurs en matière de sécurité, les agressions, le cambriolage et le vol figurent parmi les craintes les plus exprimées par les répondants. Quelques nuances sont observées dans la mesure où les violences psychologiques et le harcèlement inquiètent particulièrement les Bruxellois alors que les navetteurs et touristes sont plus préoccupés par les risques d'attentats. Les violences verbales et incivilités sont quant à elles les moins exprimées en termes de craintes. Ces peurs contrastent fortement avec la victimation déclarée par les répondants.

En effet, au cours des douze mois précédant l'enquête, ce sont pourtant les faits de discrimination et de remarques et insultes dans l'espace public qui ont fait le plus de victimes. Les résultats de l'enquête montrent que 14% des résidents ont été victimes, à au moins une reprise, de discrimination, et ce, le plus souvent en raison de critères liés à l'origine ethnique et dans le cadre de l'accès à l'emploi (7,5%) et de biens et services (4,2%). La tranche des 25-44 ans, les hommes et les répondants n'ayant pas de diplôme – ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire – sont proportionnellement les plus concernés. Le phénomène touche également 9% des navetteurs et 3% des touristes. Les insultes dans l'espace public est le second phénomène le plus victimaire qui touche 13% des résidents, 15% des navetteurs et 5,5% des touristes : les femmes sont plus nombreuses à être ciblées par ce type de fait, ainsi que les moins de 25 ans. Alors que les peurs exprimées sont principalement axées sur le risque d'être victime d'agression et le vol, force est de constater que la prévalence des victimes de ces faits au sein des trois populations est modérée à l'exception des vols sans violence dont 10% des résidents, 5% des navetteurs et 3% des touristes ont été victimes au cours des douze derniers mois.

Le degré de victimation a été évalué uniquement sur la population résident : un résident sur cinq a été victime d'au moins deux types de faits différents au cours des douze derniers mois. De plus, les résidents ont été le plus souvent victimes – de manière répétée durant un an – de vols de véhicules et d'escroquerie ou fraudes. À noter que 8% des résidents victimes de coups et blessures l'ont été plus de quatre fois en l'espace d'un an.

Tous les faits ne sont pas signalés aux services de police, loin s'en faut. C'est particulièrement le cas des discriminations et des remarques et insultes dans l'espace public avec des taux de plainte, respectivement, de 2% et 5% chez les résidents[85]. Les agressions physiques, les vols simples et cambriolages ainsi que les escroqueries sont plus souvent déclarés. Plusieurs explications peuvent être proposées. La question du préjudice (corporel ou financier) ainsi que l'éventuelle existence de procédures alternatives au dépôt de plainte peuvent expliquer pourquoi les répondants ne signalent pas les faits à la police. Ainsi, on peut suggérer que les faits survenus sur les lieux de travail fassent l'objet de plaintes auprès de l'employeur, ou encore, que les faits commis par des proches ou des membres de la famille ne soient pas déclarés afin de préserver un lien social. Néanmoins, les répondants ont fourni, de manière globale, les motifs qui les incitaient à ne pas porter plainte. L'inutilité de la démarche est le motif le plus fréquent et est cité par 84% des résidents et 77,5% des navetteurs. 12% des résidents et 9% des navetteurs ont exprimé plus en détail les raisons de ne

[84] MINCKE Ch., « Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles. Les enseignements du Moniteur de sécurité », *in Brussels Studies*, Bruxelles : Université Saint-Louis Bruxelles, 2010, p. 12.

[85] 5% et 10% chez les navetteurs et 0% chez les touristes.

pas porter plainte. Ont été cités le plus fréquemment : l'inactivité de la police, la lenteur et le coût de la Justice, la peur des représailles ou d'aggraver la situation mais également, le fait de préférer se « débrouiller » seul plutôt que de faire appel aux services de police. Les motifs sont similaires lorsqu'on demande aux répondants les raisons de ne pas faire appel à une aide extérieure. Pour les cas où la démarche a été entreprise, les psychologues – ainsi que les psychiatres et médecins – sont les acteurs vers qui les victimes se tournent le plus souvent, suivi des services de médiation ou de personnes de référence (employeur, etc.).

On retiendra de l'enquête qu'un Bruxellois sur trois prend des mesures de sécurisation de son habitat, que 14% d'entre eux ont suivi des cours d'autodéfense, mais surtout que 44% des résidents interrogés portent un objet en vue d'assurer leur sécurité : 38% de ces objets sont des armes – principalement des couteaux et cutters – et 18% concernent des sprays incapacitants. Outre cet aspect, 15% des Bruxellois – 11% des navetteurs et 5% des touristes – déclarent éviter fréquemment ou continuellement certains endroits par sécurité. Et alors que 69% des résidents n'évitent aucun mode de déplacement pour des raisons de sécurité, le train et la marche sont les modes les plus souvent évités par les navetteurs.

Pour se sentir en sécurité, les répondants souhaitent plus de présence des acteurs de la sécurité dans l'espace public ainsi que l'amélioration du fonctionnement et de l'organisation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale via des politiques cohérentes et efficaces. Le besoin de surveillance collective et préventive au sein du territoire est exprimé chez 5% des résidents qui demandent notamment une intensification des patrouilles policières la nuit et une augmentation des gardiens de la paix dans l'espace public. Enfin, l'aménagement de l'espace public et des infrastructures liées aux transports en commun est perçu comme un moyen utile au renforcement du sentiment de sécurité pour 4% des résidents, 8% des navetteurs et 8% des touristes. Un besoin d'information et de soutien est également émis : l'aide psychologique (45%) et l'aide juridique (33%) sont les plus souvent cités.

Sur base de ces constats, nous pouvons émettre les recommandations suivantes :

Communication et sensibilisation : de manière générale – dans le cadre de la communication externe – ou lors de la prise en charge de la victime, il est nécessaire de sensibiliser davantage la victime quant à l'intérêt de porter plainte et quant aux différentes étapes de la procédure pénale. À travers les raisons motivant les répondants à ne pas porter plainte, on note une incompréhension du fonctionnement de la Justice ainsi que beaucoup d'attentes des victimes fortement axées sur le travail policier alors que pourtant, les suites données à leurs plaintes dépendent d'autres acteurs tels que le Ministère public et les tribunaux. Il est par conséquent nécessaire de fournir des informations plus détaillées sur les aspects de la procédure pour que la victime en saisisse les conséquences (délais, le processus décisionnel au niveau du Parquet, le secret de l'instruction, etc.). Il est également important de poursuivre l'effort de sensibilisation et de formation des fonctionnaires de police à la prise en charge des victimes, notamment en diversifiant davantage les moyens mis en œuvre (réseaux de spécialistes, formation de base, équipe multidisciplinaire, etc.)[86].

Accueil des victimes : la honte, la peur de représailles ou de ne pas être crue sont souvent des raisons qui poussent la victime à garder le silence et à ne pas déposer plainte. La qualité de la prise en charge est importante (écoute, empathie, information) mais il est également important d'agir sur le structurel : les délais d'attentes, la discrétion à l'accueil du commissariat, etc. Dans le cadre de faits de mœurs ou de violences entre partenaires, il est par exemple très délicat pour la victime d'annoncer les raisons de sa présence à l'accueil, à l'oreille de tous, et de patienter longuement dans une salle d'attente déjà remplie. Pour ce type d'infractions (hors viols)[87], une simplification administrative des plaintes pourrait être envisagée que ce soit sous la forme d'une ligne spéciale, permettant de planifier son audition, l'aménagement d'un local dédié à certains types de victimes comme cela existe déjà pour les mineurs victimes de faits graves (ex : TAM)[88] ou encore le développement de l'approche multidisciplinaire (ex : CPVS[89], binôme assistant social-policier, etc.). Au niveau policier, on notera les difficultés pour le personnel opérationnel à porter une « double casquette » : donner son épaule et son oreille tout en remplissant son devoir d'information au Parquet[90]. Les revisites des victimes restent essentielles à réaliser, comme c'est déjà le cas au sein des zones de police afin d'améliorer la qualité de la prise en charge et éviter que la victime ne voit son sentiment d'insécurité s'amplifier sans raison objective.

[86] COMITÉ P, *La prise en charge des victimes par les services de police. La GPI 58, parue en 2007, correspond-elle toujours aux réalités d'aujourd'hui ?*, Bruxelles, 2019, p. 17 et 51.

[87] En effet, dans le cas d'un viol, l'urgence doit être privilégiée notamment dans le cadre des prélèvements et autres traces nécessaires à l'enquête.

[88] Par exemple, dans le cadre des locaux prévus pour les techniques d'audition de mineurs (TAM).

[89] Le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS).

[90] COMITÉ P, *op.cit.*, p. 22.

Orientations stratégiques : chaque maillon de la chaîne de sécurité doit être renforcé de manière rationnelle avec un point d'attention sur la division du travail entre chaque acteur de la prévention et de la sécurité. D'une part, les services de police peuvent constater autant d'infractions que possible, peu de suites seront données si les parquets n'ont pas les moyens de traiter les dossiers ou de financer les frais de Justice liés aux suites d'enquête. D'autre part, la prévention et la réaction aux incivilités et à la criminalité peuvent se réaliser à travers plusieurs approches (sanctions administratives, judicaire, etc.) ou combinaison de celles-ci : permettant de prendre les mesures idoines selon le type de phénomène à endiguer.

Le renforcement de la coordination de la présence visible des acteurs de la prévention et de la sécurité : on ne peut pas être partout en même temps. La rationalisation de l'occupation du terrain doit être pensée de manière encore plus multidisciplinaire tant d'un point vue préventif que répressif. Policiers, gardiens de la paix, éducateurs de rue, agents de contrôle de transports publics, … doivent être coordonnés de façon à renforcer la couverture spatiotemporelle de l'espace public et de pouvoir réagir rapidement en cas d'incidents.

L'aménagement de l'espace public : rendre plus fonctionnelle et intuitive l'appropriation de l'espace public que ce soit par la signalisation ou par l'aménagement urbain. D'un point de vue sécurité, favoriser l'approche « security by design » pour améliorer le cadre de vie, la cohabitation de différents modes de déplacement, dissuader certaines formes de criminalité mais également permettre une réaction rapide en cas d'incidents ou encore faciliter le travail de recherche et d'enquête dans le cadre des suites judiciaires (identification des suspects, etc.).

La propreté et l'environnement, notamment la lutte contre les graffitis et autres dégradations dans l'espace public, sont également des axes sur lesquels agir afin d'éviter le développement d'une impression d'impunité dans les quartiers pouvant générer ou amplifier un sentiment d'insécurité mais aussi favoriser l'apparition de désordres sociaux et de criminalité. L'aménagement de l'infrastructure routière est essentiel à améliorer en raison de la mobilité caractéristique de la Région bruxelloise où les modes actifs et les transports en commun sont de plus en plus utilisés. Les enjeux se situent à deux niveaux : d'une part, en terme de sécurité routière (40% des victimes d'accidents de la route sont des piétons ou cyclistes)[91], d'autre part, en matière de criminalité où les vols à la tire et les incivilités sont surreprésentés dans les transports publics.

De fait, les facteurs environnementaux sont des aspects importants à prendre en considération dans le cadre de la prévention de la criminalité, l'amélioration du cadre de vie en Région bruxelloise, mais également pour diminuer le sentiment d'insécurité.

[91] OBPS, Observatoire bruxellois pour la Prévention et la Sécurité, *Rapport annuel 2018*, Bruxelles : Bruxelles Prévention et Sécurité, 2019.

Bibliographie

Bibliographie

Littérature dédiée

FATTAH E.A., « Les enquêtes de victimisation : leur contribution et leurs limites », *in Déviance et Société*, 1981, Vol. 5, n°4, pp. 423-440.

FINCOEUR M. *et al.*, « Perception du crime, insécurité et segmentation sociale », *in CRIMPREV*, 2008, n° 13, 11 p.

KUTCHINSKY B., « Law, crime and legal attitude: new advances in scandinavian research on knowledge and opinions about law », in MEDNICK S.A. et SHOHAM S. (eds), *New paths in criminology*, Lexington: Health and co., 1979, pp. 191-218.

LUSSIER A. *et al.*, « La polyvictimisation : qu'est-ce que c'est et quels sont les impacts sur l'intervention », *in Recherche en Bref,* Montréal : Centre international de criminologie comparée (CICC), 2016, 19 p.

MINCKE Ch., « Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles. Les enseignements du Moniteur de sécurité », *in Brussels Studies*, Bruxelles : Université Saint-Louis Bruxelles, 2010, 19 p.

PESQUEUX Y., « La gestion du risque : une question d'expert », *in Prospective et stratégie*, 2012, Vol.1, N°2-3, pp. 243-262.

ROBERT Ph., « Les statistiques criminelles et la recherche. Réflexions conceptuelles », *in Déviance et société*, 1977, vol.1, n°1, pp. 3-27.

ROCHE S., « Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité », *in Revue française de science politique*, 1998, Vol. 48, n°2, p. 276.

SENON J.L *et al.*, *Psychocriminologie. Clinique, prise en charge, expertise*, Paris : Dunod, 2012, 544 p.

WILSON J.Q. et KELLING G.L., "Broken windows: the police and neighborhood safety", *in The Atlantic Monthly*, 1982, pp. 29-38.

ZAUBERMAN R. et ROBERT Ph., « Les enquêtes de victimation en Europe », *in Économie et statistique*, 2011, n°448-449, pp. 89-105.

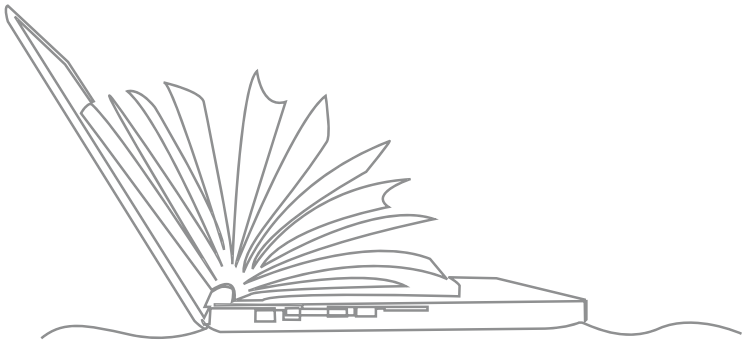

Ressources statistiques, rapports et rapports d'activités

BIPOL, *Statistiques policières de criminalité*. 2000-2018, dâte de clôture d.d. 26 avril 2019, Bruxelles : Police fédérale – DRI, 155 p.

COMITÉ P, *La prise en charge des victimes par les services de police. La GPI 58, parue en 2007, correspond-elle toujours aux réalités d'aujourd'hui ?*, Bruxelles, 2019, 61 p.

UNIA, *Rapport chiffres 2018. Renouer avec les droits humains*, Bruxelles, 2019, 90 p.

Textes officiels et références juridiques

Loi du 12 janvier 2007 visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunies à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales, *M.B.*, 13 février 2007.

Loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, *M.B.*, 9 juin 2006.

Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2012 portant l'intégration de la dimension genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale, *M.B.*, 13 avril 2012.

Réponse du vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur du 8 février 2017 à la question n°1861 de madame la députée Nele Lijnen du 4 janvier 2017, *Ch.*, Q.R., n°105, 10 février 2017, pp. 102-107.

Liste des figures

Figure 1 : Représentativité et non-représentativité d'un échantillon – BPS/OBPS 12

Figure 2 : Degré d'appréciation de la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale selon le type de répondants – BPS/OBPS 14

Figure 3 : Taux d'appréciation positive et négative de la sécurité observé chez les résidents selon le vécu en Région bruxelloise – BPS/OBPS 15

Figure 4 : Taux d'appréciation positive et négative de la sécurité en Région bruxelloise observé chez les navetteurs selon la fréquence de déplacement hebdomadaire – BPS/OBPS 15

Figure 5 : Sentiment d'insécurité en Région bruxelloise chez les résidents et les navetteurs – BPS/OBPS 16

Figure 6 : Sentiment d'insécurité en Région bruxelloise selon le moment chez les touristes – BPS/OBPS 16

Figure 7 : Sentiment d'insécurité déclaré par les résidents selon le vécu au sein de la Région bruxelloise – BPS/OBPS 17

Figure 8 : Fréquence à laquelle les résidents sont gênés selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS 18

Figure 9 : Fréquence à laquelle les navetteurs sont gênés selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS 19

Figure 10 : Facteurs dérangeant les touristes selon le type de facteurs liés à l'espace public – BPS/OBPS 20

Figure 11 : Peurs individuelles exprimées par les résidents, navetteurs et touristes en matière de sécurité en Région bruxelloise (%) – BPS/OBPS 21

Figure 12 : Types de harcèlement cités au sein des trois échantillons – BPS/OBPS 22

Figure 13 : Craintes individuelles selon le genre chez les résidents – BPS/OBPS 24

Figure 14 : Craintes individuelles selon le genre chez les navetteurs – BPS/OBPS 25

Figure 15 : Craintes individuelles selon le genre chez les touristes – BPS/OBPS 25

Figure 16 : Fréquence des craintes ressenties par les résidents bruxellois quant à la sécurité de leurs proches ou de leur famille – BPS/OBPS 26

Figure 17 : Fréquence du sentiment d'insécurité selon le niveau de victimation chez les bruxellois – BPS/OBPS 27

Figure 18 : Prévalence des victimes (%) de faits, survenus en RBC, au sein des populations de résidents, navetteurs et touristes au cours des 12 derniers mois – BPS/OBPS 29

Figure 19 : Ventilation des dossiers de discriminations traités par UNIA en 2018 selon le lieu des faits – BPS/OBPS : UNIA 31

Figure 20 : Type de discriminations vécues par les résidents au cours des douze derniers mois – BPS/OBPS 32

Figure 21 : Proportion de faits de discrimination enregistrés par les services de police locale en 2018 selon le lieu – BPS/OBPS. Source : Police fédérale – DRI/BIPOL 32

Figure 22 : Polyvictimation des Bruxellois au cours des douze derniers mois selon la variété des faits – BPS/OBPS 34

Figure 23 : Victimation répétée pour le même type de fait chez les bruxellois – BPS/OBPS 35

Figure 24 : Taux de multivictimation (pour le même type de fait) selon le genre du résident – BPS/OBPS 35

Figure 25 : Motifs évoqués par les résidents, navetteurs et touristes quant au fait de ne pas faire appel à une aide extérieure suite à une victimation vécue en Région bruxelloise – BPS/OBPS 42

Figure 26 : Mesures de sécurisation de l'habitat prises par les résidents (%) – BPS/OBPS 44

Figure 27 : Proportion de Bruxellois ayant suivi des cours d'autodéfense selon le niveau de victimation – BPS/OBPS 45

Figure 28 : Types d'objets portés par les résidents en vue d'assurer leur sécurité – BPS/OBPS 45

Figure 29 : Comportements d'évitement chez les résidents selon le fait d'avoir été victime ou pas, au cours des douze derniers mois – BPS/OBPS 46

Figure 30 : Besoins des résidents afin de réduire le sentiment d'insécurité en Région bruxelloise – BPS/OBPS 48

Figure 31 : Besoins des navetteurs et touristes afin de réduire le sentiment d'insécurité en Région bruxelloise – BPS/OBPS 49

Figure 32 : Types de besoins en informations, conseils ou soutien en cas de victimation exprimés par les résidents bruxellois – BPS/OBPS 50

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse méthodologique – BPS/OBPS 10

Tableau 2 : Proportion de femmes/hommes (F/M) victimes selon le fait – BPS/OBPS 33

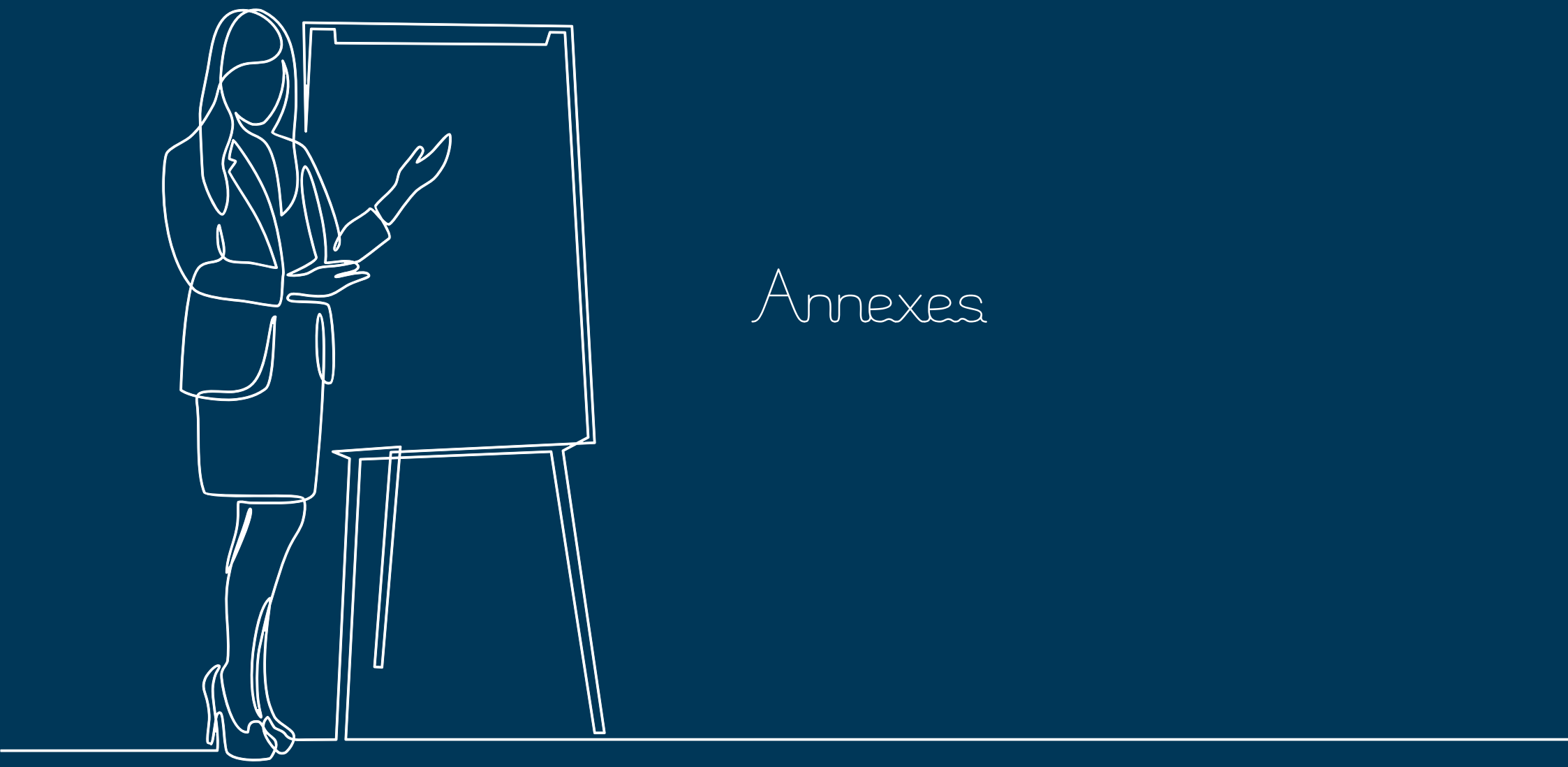

Annexes

ANNEXE A – Echantillon résidents : représentativité et marge d'erreur

1. Marges d'erreur

Si n > 1/5N

$$E_p=\left(\sqrt{\frac{p*q}{n}}*1{,}96\right) x \sqrt{\frac{(N-n)}{(N-1)}}$$

Zone de police

Zone de police	Échantillon	Pop de réf (2016)	Taux de sondage
ZP Auderghem-WB-Uccle	297	139 724	0,213%
ZP Bruxelles-Ixelles	281	264 093	0,106%
ZP Bruxelles-Ouest	321	218 143	0,147%
ZP Schaerbeek-St Josse-Evere	295	199 548	0,148%
ZP Midi	319	223 684	0,143%
ZP Montgomery	288	142 698	0,202%
Global	**1801**	**1 187 890**	**0,152%**

Hétérogénéité des zones de police

Zone de police	p	N	n	marge d'erreur
ZP Auderghem-WB-Uccle	0,5	139 724	297	5,68%
ZP Bruxelles-Ixelles	0,5	264 093	281	5,84%
ZP Bruxelles-Ouest	0,5	218 143	321	5,47%
ZP Schaerbeek-St Josse-Evere	0,5	199 548	295	5,70%
ZP Midi	0,5	223 684	319	5,48%
ZP Montgomery	0,5	142 698	288	5,77%
Global	0,5	1 187 890	1801	2,31%

Homogénéité des zones de police

Zone de police	p	N	n	marge d'erreur
ZP Auderghem-WB-Uccle	0,8	139 724	297	4,54%
ZP Bruxelles-Ixelles	0,8	264 093	281	4,67%
ZP Bruxelles-Ouest	0,8	218 143	321	4,37%
ZP Schaerbeek-St Josse-Evere	0,8	199 548	295	4,56%
ZP Midi	0,8	223 684	319	4,39%
ZP Montgomery	0,8	142 698	288	4,62%
Global	0,8	1 187 890	1801	1,85%

Genre

Genre	Échantillon	Pop de réf (2016)	Taux de sondage
Femmes	925	608 095	0,152%
Hommes	866	579 795	0,149%
Global	**1791**	**1 187 890**	**0,151%**

Hétérogénéité du genre

Genre	p	N	n	marge d'erreur
Femmes	0,5	608 095	925	3,22%
Hommes	0,5	579 795	866	3,33%
Global	**0,5**	**1 187 890**	**1791**	**2,31%**

Homogénéité du genre

Genre	p	N	n	marge d'erreur
Femmes	0,8	608 095	925	2,58%
Hommes	0,8	579 795	866	2,66%
Global	0,8	1 187 890	1791	1,85%

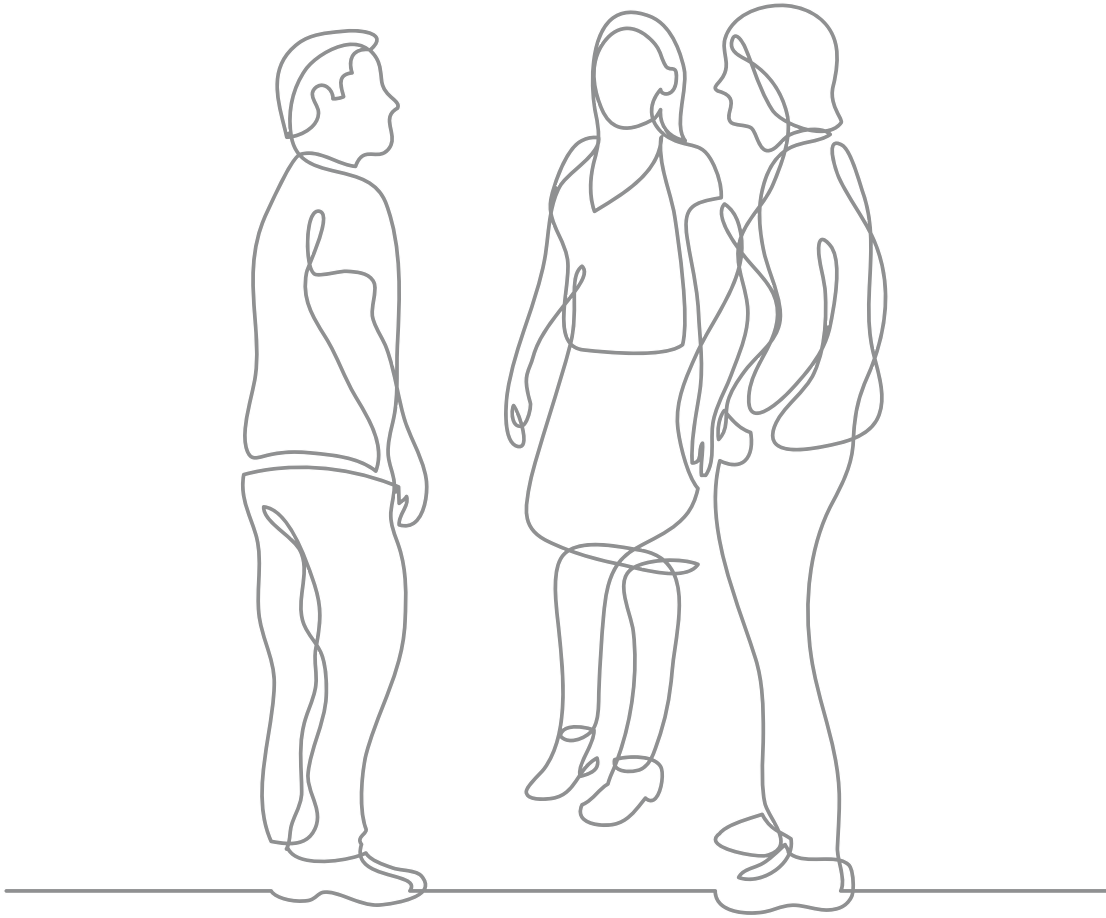

Age

Âge	Échantillon	Pop de réf (2016)	Taux de sondage
De 15 à 24 ans	369	174 070	0,212%
De 25 à 34 ans	324	253 640	0,128%
De 35 à 44 ans	214	229 896	0,093%
De 45 à 64 ans	456	336 072	0,136%
De 65 et plus	420	194 212	0,216%
Global	**1783**	**1 187 890**	**0,150%**

Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon	Pop de réf (2015)	Taux de sondage
Bas	337	261 502	0,129%
Moyen	585	231 013	0,253%
Haut	844	303 029	0,279%
Global	1766	**795 544**	0,222%

Hétérogénéité de l'âge

Âge	p	N	n	marge d'erreur
De 15 à 24 ans	0,5	174 070	369	5,10%
De 25 à 34 ans	0,5	253 640	324	5,44%
De 35 à 44 ans	0,5	229 896	214	6,70%
De 45 à 64 ans	0,5	336 072	456	4,59%
De 65 et plus	0,5	194 212	420	4,78%
Global	**0,5**	**1 187 890**	**1783**	2,32%

Hétérogénéité du niveau d'éducation

Niveau d'éducation	p	N	n	marge d'erreur
Bas	0,5	261 502	337	5,33%
Moyen	0,5	231 013	585	4,05%
Haut	0,5	303 029	844	3,37%
Global	0,5	795 544	1766	2,33%

Homogénéité de l'âge

Âge	p	N	n	marge d'erreur
De 15 à 24 ans	0,8	174 070	369	4,08%
De 25 à 34 ans	0,8	253 640	324	4,35%
De 35 à 44 ans	0,8	229 896	214	5,36%
De 45 à 64 ans	0,8	336 072	456	3,67%
De 65 et plus	0,8	194 212	420	3,82%
Global	**0,8**	**1 187 890**	**1783**	1,86%

Homogénéité du niveau d'éducation

Niveau d'éducation	p	N	n	marge d'erreur
Bas	0,8	261 502	337	4,27%
Moyen	0,8	231 013	585	3,24%
Haut	0,8	303 029	844	2,69%
Global	**0,8**	**795 544**	**1766**	**1,86%**

2. Test de représentativité

Zone de police	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf.	% pop de réf.
ZP Auderghem-WB-Uccle	297	16,5	139 724	11,76
ZP Bruxelles-Ixelles	281	15,6	264 093	22,23
ZP Bruxelles-Ouest	321	17,8	218 143	18,36
ZP Schaerbeek-St Josse-Evere	295	16,4	199 548	16,80
ZP Midi	319	17,7	223 684	18,83
ZP Montgomery	288	16,0	142 698	12,01
Global	**1801**	**100,0**	**1 187 890**	**100,00**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
ZP Auderghem-WB-Uccle	297	212	34,23419958	
ZP Bruxelles-Ixelles	281	400	35,60543868	
ZP Bruxelles-Ouest	321	331	0,286482955	
ZP Schaerbeek-St Josse-Evere	295	303	0,187985083	
ZP Midi	319	339	1,195429364	
ZP Montgomery	288	216	23,72937158	
Global	**1801**	**1801**	95,23890724	X^2 calculé

ddl	5	
1%	15,1	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

I. Genre

Genre	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Femmes	925	51,6	608 095	51,19
Hommes	866	48,4	579 795	48,81
Global	**1791**	**100,0**	**1 187 890**	**100,00**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
Femmes	925	917	0,072729337	
Hommes	866	874	0,076279281	
Global	**1791**	**1791**	0,149008618	X^2 calculé

ddl	5	
1%	15,1	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

II. Age

Age	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
De 15 à 24 ans	369	20,7	174 070	14,65
De 25 à 34 ans	324	18,2	253 640	21,35
De 35 à 44 ans	214	12,0	229 896	19,35
De 45 à 64 ans	456	25,6	336 072	28,29
De 65 et plus	420	23,6	194 212	16,35
Global	**1783**	100,0	1 187 890	100,00

Age	effectifs observés	effectifs attendus		
De 15 à 24 ans	369	261	44,41484881	
De 25 à 34 ans	324	381	8,447093975	
De 35 à 44 ans	214	345	49,78477268	
De 45 à 64 ans	456	504	4,651121827	
De 65 et plus	420	292	56,63668502	
Global	**1783**	**1783**	163,9345223	X^2 calculé

ddl	4	
1%	13,3	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

III. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Bas	337	19,1	261 502	32,87
Moyen	585	33,1	231 013	29,04
Haut	844	47,8	303 029	38,09
Global	**1766**	**100,0**	**795 544**	**100,00**

Niveau d'éducation	effectifs observés	effectifs attendus		
Bas	337	580	102,1393322	
Moyen	585	513	10,16014307	
Haut	844	673	43,63031911	
Global	**1766**	**1766**	155,9297944	X^2 calculé

ddl	2	
1%	9,2	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

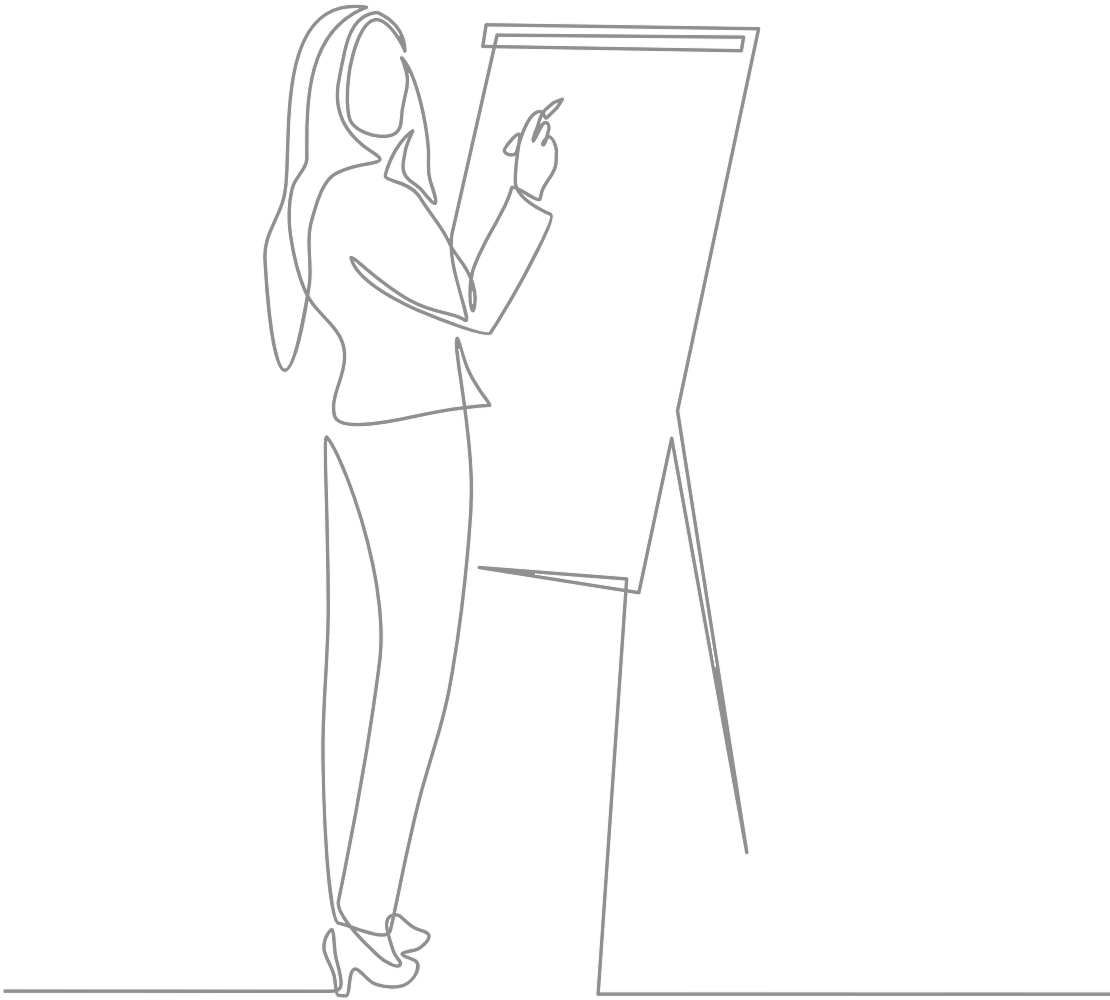

Annexe B – Echantillon navetteurs : Représentativité et marge d'erreur

1. Marges d'erreur

I. Région de provenance

Région de provenance	Échantillon	Pop de réf	Taux de sondage
Région flamande	201	221 959	0,091%
Région wallonne	200	125 591	0,159%
Global	**401**	**47 550**	**0,115%**

Hétérogénéité de la région de provenance

Région de provenance	p	N	n	marge d'erreur
Région flamande	0,5	221 959	201	6,91%
Région wallonne	0,5	125 591	200	6,92%
Global	**0,5**	**347 550**	**401**	**4,89%**

Homogénéité de la région de provenance

Région de provenance	p	N	n	marge d'erreur
Région flamande	0,8	221 959	201	5,53%
Région wallonne	0,8	125 591	200	5,54%
Global	**0,8**	**347 550**	**401**	**3,91%**

II. Genre

Genre	Échantillon	Pop de réf	Taux de sondage
Femmes	171	158 760	0,108%
Hommes	230	188 790	0,122%
Global	**401**	**347 550**	**0,115%**

Hétérogénéité du genre

Genre	p	N	n	marge d'erreur
Femmes	0,5	158 760	171	7,49%
Hommes	0,5	188 790	230	6,46%
Global	**0,5**	**347 550**	**401**	**4,89%**

Homogénéité du genre

Genre	p	N	n	marge d'erreur
Femmes	0,8	158 760	171	5,99%
Hommes	0,8	188 790	230	5,17%
Global	0,8	347 550	401	3,91%

III. Âge

Âge	Échantillon	Pop de réf	Taux de sondage
De 15 à 24 ans	38	12 379	0,307%
De 25 à 34 ans	97	74 652	0,130%
De 35 à 44 ans	104	102 093	0,102%
De 45 et plus	162	158 425	0,102%
Global	**401**	**347 550**	**0,115%**

Hétérogénéité de l'âge

Âge	p	N	n	marge d'erreur
De 15 à 24 ans	0,5	12 379	38	15,87%
De 25 à 34 ans	0,5	74 652	97	9,94%
De 35 à 44 ans	0,5	102 093	104	9,60%
De 45 et plus	0,5	158 425	162	7,70%
Global	**0,5**	**347 550**	**401**	4,89%

Homogénéité de l'âge

Région de provenance	p	N	n	marge d'erreur
De 15 à 24 ans	0,8	12 379	38	12,70%
De 25 à 34 ans	0,8	74 652	97	7,96%
De 35 à 44 ans	0,8	102 093	104	7,68%
De 45 et plus	0,8	158 425	162	6,16%
Global	**0,8**	**347 550**	**401**	**3,91%**

IV. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon	Pop de réf	Taux de sondage
Bas	18	32 271	0,056%
Moyen	105	102 669	0,102%
Haut	278	212 610	0,131%
Global	401	**347 550**	0,115%

Hétérogénéité du niveau d'éducation

Niveau d'éducation	p	N	n	marge d'erreur
Bas	0,5	32 271	18	23,09%
Moyen	0,5	102 669	105	9,56%
Haut	0,5	212 610	278	5,87%
Global	0,5	347 550	401	4,89%

Homogénéité du niveau d'éducation

Niveau d'éducation	p	N	n	marge d'erreur
Bas	0,8	32 271	18	18,47%
Moyen	0,8	102 669	105	7,65%
Haut	0,8	212 610	278	4,70%
Global	**0,8**	**347 550**	**401**	**3,91%**

2. Test de représentativité

I. Région de provenance

Région de provenance	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Région flamande	201	50,1	221 959	63,86
Région wallonne	200	49,9	125 591	36,14
Global	**401**	**100,0**	**347 550**	**100,0**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
Femmes	201	256	11,85257797	
Hommes	200	145	20,94725222	
Global	**401**	**401**	32,79983019	X^2 calculé

ddl	1	
1%	6,6	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

II. Genre

Genre	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Femmes	201	50,1	158 760	45,7
Hommes	200	49,9	188 790	54,3
Global	**401**	**100,0**	**347 550**	**100,0**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
Femmes	201	183	1,734404619	
Hommes	200	218	1,458520458	
Global	401	401	3,192925078	X^2 calculé

ddl	1	
1%	6,6	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

III. Age

Âge	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
De 15 à 24 ans	38	9,5	12 379	3,6
De 25 à 34 ans	97	24,2	74 652	21,5
De 35 à 44 ans	104	25,9	102 093	29,4
De 45 ans et plus	162	40,4	158 425	45,6
Global	**401**	100,0	347 550	100,0

Âge	effectifs observés	effectifs attendus		
De 15 à 24 ans	38	14	11,85257797	
De 25 à 34 ans	97	86	20,94725222	
De 35 à 44 ans	104	118	20,94725222	
De 45 ans et plus	162	183	20,94725222	
Global	401	401	44,73441514	X^2 calculé

ddl	3	
1%	11,3	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

IV. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Bas	18	4,5	32 271	9,3
Moyen	105	26,2	102 669	29,5
Haut	278	69,3	212 610	61,2
Global	401	**100,0**	347 550	**100,0**

Niveau d'éducation	effectifs observés	effectifs attendus		
Bas	18	37	9,935711663	
Moyen	105	118	1,529079701	
Haut	278	245	4,356988225	
Global	**401**	**401**	**15,82177959**	**X^2 calculé**

ddl	2	
1%	9,2	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

Test de la représentativité Wallonie

I. Genre

Genre	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Femmes	90	45,0	54 824	43,7
Hommes	110	55,0	70 767	56,3
Global	**200**	**100,0**	**125 591**	**100,0**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
Femmes	90	87	0,083152595	
Hommes	110	113	0,064419261	
Global	200	200	0,147571857	X^2 calculé

ddl	1	
1%	6,6	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

II. Age

Age	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
De 15 à 24 ans	15	7,6	4 782	3,8
De 25 à 34 ans	48	24,2	30 954	24,6
De 35 à 44 ans	46	23,2	37 215	29,6
De 45 ans et plus	89	44,9	52 639	41,9
Global	**198**	100,0	125 591	100,0

Age	effectifs observés	effectifs attendus		
De 15 à 24 ans	15	8	7,383678588	
De 25 à 34 ans	48	49	0,013128014	
De 35 à 44 ans	46	59	2,736580592	
De 45 ans et plus	89	83	0,435563164	
Global	198	198	10,56895036	X^2 calculé

ddl	3	
1%	11,3	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

III. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Bas	11	5,5	13 023	10,4
Moyen	54	27,0	35 913	28,6
Haut	135	67,5	76 655	61,0
Global	200	**100,0**	**125 591**	**100,0**

Niveau d'éducation	effectifs observés	effectifs attendus		
Bas	11	21	4,573236568	
Moyen	54	57	0,177978744	
Haut	135	122	1,369392826	
Global	**200**	**200**	**6,120608138**	**X² calculé**

ddl	2	
1%	9,2	X² table

Le X² calculé est > X² table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

Test de la représentativité Flandre

I. Genre

Genre	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Femmes	81	40,3	103 936	46,8
Hommes	120	59,7	118 023	53,2
Global	**201**	**100,0**	**221 959**	**100,0**

Genre	effectifs observés	effectifs attendus		
Femmes	81	94	1,829297026	
Hommes	120	107	1,610955625	
Global	201	201	3,440252651	X^2 calculé

ddl	1	
1%	6,6	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

II. Age

Age	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
De 15 à 24 ans	23	11,4	7 597	3,4
De 25 à 34 ans	49	24,4	43 698	19,7
De 35 à 44 ans	56	27,9	64 878	29,2
De 45 ans et plus	73	36,3	105 786	47,7
Global	**201**	100,0	221 959	100,0

Age	effectifs observés	effectifs attendus		
De 15 à 24 ans	23	7	37,77324491	
De 25 à 34 ans	49	40	2,246366769	
De 35 à 44 ans	56	59	0,128882755	
De 45 ans et plus	73	96	5,425008414	
Global	201	201	45,57350285	X^2 calculé

ddl	3	
1%	11,3	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

III. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Bas	7	3,5	19 248	8,7
Moyen	51	25,4	66 756	30,1
Haut	143	71,1	135 954	61,3
Global	201	**100,0**	**221 959**	**100,0**

Niveau d'éducation	effectifs observés	effectifs attendus		
Bas	7	17	6,241632788	
Moyen	51	60	1,477989344	
Haut	143	123	3,211311458	
Global	**201**	**201**	**10,93093359**	**X^2 calculé**

ddl	2	
1%	9,2	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

Annexe C – Echantillon touristes : Représentativité et marge d'erreur

1. Marges d'erreur

Si n > 1/5N

$$E_p=\left(\sqrt{\frac{p*q}{n}}*1{,}96\right) x \sqrt{\frac{(N-n)}{(N-1)}}$$

Pays de provenance

Pays de résidence	Échantillon	Nbre de nuitée en 2015	Taux de sondage
Belgique	29	1 233 249	0,002%
Europe autres	74	3 000 421	0,002%
France	61	735 939	0,008%
Autres	36	1 473 604	0,002%
Global	200	6 443 213	0,003%

Homogénéité du pays de provenance

Pays de résidence	p	N	n	marge d'erreur
Belgique	0,5	1 233 249	29	18,20%
Europe autres	0,5	3 000 421	74	11,39%
France	0,5	735 939	61	12,55%
Autres	0,5	1 473 604	36	16,33%
Global	0,5	6 443 213	200	6,93%

Hétérogénéité du pays de provenance

Pays de résidence	p	N	n	marge d'erreur
Belgique	0,8	1 233 249	29	14,56%
Europe autres	0,8	3 000 421	74	9,11%
France	0,8	735 939	61	10,04%
Autres	0,8	1 473 604	36	13,07%
Global	0,8	6 443 213	200	5,54%

2. Test de la représentativité : pays de provenance des Touristes

Test de la représentativité : pays de résidence des Touristes

Pays de résidence	Échantillon observé	% échantillon	Pop de réf	% pop de réf.
Belgique	29	14,1%	1 233 249	19,1%
Europe autres	74	37,2%	3 000 421	46,6%
France	61	30,7%	735 939	11,4%
Autres	36	18,1%	1 473 604	22,9%
Global	200	100,0%	6 443 213	100,0%

Pays de résidence	effectifs observés	effectifs attendus		
Belgique	29	38	2,249935457	
Europe autres	74	93	3,931116637	
France	61	23	63,73232154	
Autres	36	46	2,074548618	
Global	200	**200**	71,98792226	X^2 calculé

ddl	3	
1%	11,3	X^2 table

Le X^2 calculé est > X^2 table : on peut affirmer que la répartition obtenue se différencie significativement de la répartition de la population

Contact :
Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS)
Tél : +32 (0)2 507.99.11
info@bps.brussels
Rue de Ligne, 40 - 1000 Bruxelles
Plus d'informations sur le cahier *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018* : www.bps-bpv.brussels

Éditeur responsable :
Jamil ARAOUD, Directeur Général
Rue de Ligne, 40
1000 Bruxelles
info@bps.brussels

D/2019/14.168/9

© BPS 2019 Tous droits réservés

La reproduction de ce Cahier, en tout ou en partie, est autorisée à la condition expresse de mentionner clairement la source sous la forme « Source : BPS (Bruxelles Prévention & Sécurité), *Résultats de l'enquête régionale de sécurité 2018 - Sentiment d'insécurité et victimation vécus par les résidents, navetteurs et touristes en Région de Bruxelles-Capitale,* Bruxelles, 2019 »

Designed by AdGrafics.eu